

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 27 MARS, À DIX NEUF HEURES, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués à domicile, individuellement et par écrit par le Maire, le 21 mars 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt trois, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil, à la Mairie.

ETAIENT PRESENTS :

M. DONATH, Maire, Mme LANGLAIS, Mme SCHOELLER, M. ANCELIN, M. VANDAELE, Mme SPIERS, M. RUPP, M. EL GHARIB, Adjoints, Mme PEPIN, Mme BARBAUT, Mme LE JEAN, Mme AWONO, M. NICOLAS, Mme CORVEE-GRIMAULT, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme CLAUDIC, M. HERTZ, Mme THIBAUT, Mme BROUTIN, M. DELRIEU, M. LETTRON, M. THELLIEZ Conseillers, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de trente deux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme KHALED par Mme SPIERS, M. BEAUFILS par Mme LANGLAIS, M. CHEVREAU par M. RUPP, M. VAN PRADELLES par Mme BARBAUT

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 27

Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 08

M. SIMONIN est installé en tant que conseiller municipal à 19 heures 10

M. BONAZZI, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 18

M. LOREC, absent à l'ouverture arrive à 19 heures 21 avec un pouvoir en sa faveur remis par M. THYSS

Mme MAURICE, absente à l'ouverture arrive à 19 heures 37

Mme CLAUDIC quitte la séance à 21 heures 45

M. LOREC quitte la séance à 22 heures 45 et donne pouvoir à M. THELLIEZ

Mme THIBAUT quitte la séance à 23 heures 50 et donne pouvoir à M. BONAZZI

oooooooooooooooo

Monsieur le Maire annonce les pouvoirs.

oooooooooooooooo

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose d'élire le secrétaire de séance et demande s'il y a des candidats.

Monsieur Cédric NICOLAS se porte candidat.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Monsieur Cédric NICOLAS est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Le premier point à l'ordre du jour, concerne l'installation d'un nouveau conseiller.

oooooooooooooooo

2. Installation de Monsieur Thibault SIMONIN dans ses fonctions de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Gaëtan DE LAMBILLY

Monsieur le Maire : J'ai reçu en date du 4 mars dernier, la démission de ses fonctions de conseiller

municipal de Monsieur Gaëtan DE LAMBILLY. Dans ces conditions, c'est le suivant de liste qui entre en Conseil Municipal, le suivant de la liste est Monsieur Thibault SIMONIN auquel je propose de prendre ses fonctions de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Gaëtan DE LAMBILLY. Nous accueillons comme nouveau conseiller ce soir Monsieur Thibault SIMONIN et on lui adresse toutes nos félicitations. (*applaudissements*)

Thibault SIMONIN sera le plus jeune de nos conseillers et nous amènera encore un peu plus de fraîcheur. Merci à toi.

Monsieur le Maire propose de passer aux autres points à l'ordre du jour.

oooooooooooooooo

3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire, à l'intersession, dans le cadre de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal :

Monsieur le Maire : Tout d'abord, vous avez sur la note de synthèse le compte-rendu des décisions prises par le Maire pendant cette intersession dans le cadre de la délégation de pouvoir que vous avez voté au niveau du Conseil Municipal. Il y a 17 décisions qui ont été prises, est-ce que vous avez des questions, des remarques sur ces décisions ? Monsieur LETTRON, Monsieur HERTZ et Monsieur DELRIEU aussi. Monsieur LETTRON s'il vous plaît.

M. LETTRON : Monsieur le Maire, le point 18, la décision est « dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat pour l'ouverture de la médiathèque », on voit la décision mais on ne voit pas la réponse et vous parlez de 5 ans. Est-ce qu'on a la certitude, aujourd'hui dans ce Conseil, alors que la médiathèque a ouvert déjà le dimanche, est-ce qu'on a la certitude signée, juré c'est promis, qu'on aura les subventions ? Parce que là on a la demande mais on n'a pas le résultat.

Monsieur le Maire : Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Ma première question concerne le point 2, sur l'augmentation des droits de voiries liés aux occupations du domaine public. Il est indiqué qu'il est décidé une augmentation des droits de voirie inférieure à 5 %. Est-ce qu'on pourrait avoir le détail, parce que c'est un peu court comme réponse, le détail de ces augmentations par type de redevance ?

Ensuite, concernant les points 14 et les points 15. On constate que les assurances remboursent seulement une partie des dégâts. A quoi correspond la différence entre ce qui est remboursé et ce qui a été dépensé ? Est-ce qu'il s'agit de franchise ?

Enfin le point 19, décision relative à « la fixation des participations familiales pour les séjours d'été 2019 ». On nous indique qu'il est défini un barème des participations familiales en fonction des tranches du quotient mais on n'a pas le détail de ces augmentations. Enfin, augmentations ou pas.

Monsieur le Maire : Monsieur DELRIEU s'il vous plaît.

M. DELRIEU : Merci. J'avais aussi une question sur les points 14 et 15 concernant les dédommagements. Je me demandais si c'était les torts partagés, sachant que le feu rouge avait refusé la priorité ou quelque chose comme ça. Il y a un décalage entre le remboursement de l'assurance et le montant des réparations, ce qui est un peu étonnant parce qu'en principe quand on n'est pas responsable de l'accident on est remboursé intégralement, enfin traditionnellement.

J'ai une autre question concernant le point 17, sur le partenariat entre la Ville et le Crédit Agricole, qui fait bénéficier d'entrées au Salon de l'Agriculture, quel est l'échange dans cette convention ? En échange de quoi le Crédit Agricole offre-t-il ces places pour le Salon de l'Agriculture ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais essayer répondre dans l'ordre. Mes collègues m'aideront.

Pour ce qui concerne le dossier de demande de subventions au ministre de la Culture, le dossier avait été lancé avec l'étude. Une fois que le dossier est lancé, les subventions sont assurées pendant cette

période de 5 ans.

Ensuite, une question sur le point 2 qui concerne les droits de voiries. Je pense que de toute façon c'est public, vous pouvez demander à l'administration la copie de ces nouveaux droits. Je ne les ai pas là, comme vous pouvez l'imaginer.

Ensuite les questions des assurances, pourquoi y a-t-il une différence entre le montant des dommages et le montant des remboursements. Monsieur DEBAILLEUL ?

M. DEBAILLEUL : Déjà il n'y a pas de torts partagés. Ensuite cela résulte d'un coefficient de vétusté contractuel qui s'applique tout simplement. Ce n'est pas la Ville qui décide de tel ou tel montant, les assurances appliquent un coefficient de vétusté et à partir de là ils nous versent proportionnellement cette somme.

Monsieur le Maire : Question sur le point 19, pour la fixation des participations familiales pour les séjours d'été. Madame LANGLAIS.

MME LANGLAIS : Tous les ans nous avons un forum des séjours d'été qui a été organisé d'ailleurs la semaine dernière. Les taux de participation familiale n'ont pas changé, il y a 3 catégories de séjours. Un séjour catégorie A, pour un coût de séjour inférieur ou égal à 73 €. Un séjour catégorie B, pour un coût par journée entre 73 et 85 €. Enfin, un séjour catégorie C dont le coût à la journée est supérieur à 85 €. Les participations familiales restent inchangées, selon les tranches de quotient familial. Elles varient entre 10 % et 80 % du coût du séjour à la journée. J'ai fait un point tout à l'heure au niveau de la participation des enfants, au niveau de ces séjours d'été. En 2017, on a eu 104 élèves qui sont partis, dont 21 élèves dont les parents avaient un quotient familial dans la tranche supérieure à 1 580 €. On a une forte participation d'enfants âgés de 7 à 12 ans, on en avait 63 en 2017. Également une forte participation pour des enfants âgés de 13 à 17 ans, on avait 35 élèves en 2017. En 2018, on a 101 enfants qui ont fréquenté nos séjours, 22 dont les parents avaient un quotient familial de la tranche la plus élevée donc un quotient supérieur à 1 580 €. Toujours la même proportion de fréquentation selon les âges, la tranche de 7 à 12 ans avec 54 enfants, et la tranche de 13 à 17 ans avec 37 élèves qui ont participé à ce séjour.

Monsieur le Maire : Merci, Madame LANGLAIS. La dernière question concerne la convention de partenariat avec le Crédit Agricole pour faire bénéficier les enfants des accueils de loisirs d'entrées gratuites au Salon de l'Agriculture. Madame LANGLAIS, également.

MME LANGLAIS : Nous avons été très heureux d'apprendre que le groupe Crédit Agricole à l'échelon régional nous a fait bénéficier de 40 places pour les enfants des centres de loisirs pour participer au Salon de l'Agriculture. Il est bien évident que j'ai fait un courrier de remerciement au directeur régional de cette excellente initiative, qui a ravi les enfants qui ont participé pendant une journée entière au Salon de l'Agriculture pendant les vacances de février.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS.

Ensuite on vous rend compte des marchés et des contrats de prestation qui ont été passés également pendant la période, ainsi que les DIA. Vous remarquerez qu'aucune cession de fonds de commerce ou bail commercial n'a eu lieu pendant cette période.

Y a-t-il des questions sur ces points ?

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour. Il s'agit de désigner un membre au sein de la commission municipale culture sport événementiel, suite à la démission de Monsieur de LAMBILLY.

AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Patrick DONATH

4. Désignation d'un membre au sein de la commission municipale culture sport événementiel suite à la démission de Monsieur de LAMBILLY

Monsieur le MAIRE présente le rapport

Par courrier, Monsieur Gaëtan DE LAMBILLY a présenté sa démission de ses fonctions de conseiller municipal avec effet au 4 mars 2019.

Monsieur Gaëtan DE LAMBILLY était membre de la commission municipale permanente culture sport événementiel. Il convient en conséquence de le remplacer au sein de cette commission.

On rappellera que la désignation des membres au sein de cette commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste. En effet, dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de désigner au scrutin secret un nouveau membre au sein de la commission municipale permanente culture sport événementiel, en rappelant que ce nouveau membre doit donc appartenir à la liste « Vivre Bourg-la-Reine ».

Monsieur le Maire : J'ai reçu la candidature de Monsieur Thibault SIMONIN. Est-ce qu'il y a une autre candidature ?

Est-ce que vous souhaitez que cette désignation se fasse au scrutin secret ou est-ce qu'on peut procéder à un scrutin public ? Qui demande un scrutin secret ? Personne. Je vous propose de passer à un vote à main levée pour la nomination de Monsieur Thibault SIMONIN.

Résultat du vote : Votants : 30

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 7 (Monsieur THELLIEZ, Monsieur LETTRON, Madame BROUTIN, Monsieur DELRIEU, Monsieur BONAZZI, Madame THIBAUT et Monsieur HERTZ).

MAJORITE

Monsieur Thibault SIMONIN est donc un nouveau membre au sein de la commission municipale permanente culture sport événementiel. Bravo à lui.

Ensuite, il s'agit de désigner des membres au sein du conseil d'administration ainsi qu'un délégué de la Ville la représentant aux assemblées générales de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

5. Désignation de 5 membres au sein du conseil d'administration ainsi que d'un délégué de la Ville la représentant aux assemblées générales de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Monsieur le MAIRE présente le rapport

Suite à l'augmentation de capital à hauteur de 66 000 actions représentant une contribution des actionnaires de 12 189 540 € de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (SEM) autorisée lors du Conseil Municipal du 18 février 2019 et à laquelle la Ville a participé pour 26 666 actions, soit un montant de 4 924 943,54 €, la composition du conseil d'administration de la SEM est modifiée.

En effet, l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales actionnaire a droit au moins à un représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, désigné en son sein par l'assemblée délibérante concernée. Dans une proportion au plus égale à celle du capital détenu par l'ensemble des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires par rapport au capital de la société, les statuts fixent le nombre de sièges dont ils disposent au conseil d'administration ou de surveillance, ce nombre étant éventuellement arrondi à l'unité supérieure. Les sièges sont attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement. »

L'assemblée générale régulièrement constituée de la SEM doit représenter l'universalité des

actionnaires. Aussi, les collectivités actionnaires de la société doivent être représentées aux assemblées générales par un délégué ayant reçu pouvoir à cet effet, et désigné en conseil municipal. Il convient donc de procéder également à la désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'assemblée générale de la SEM.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la SEM comporte désormais 17 membres :

- 14 représentants des deux collectivités territoriales actionnaires de la SEM dont 8 administrateurs pour la Ville de Sceaux et 6 administrateurs pour la ville de Bourg-la-Reine*
- 3 représentants des actionnaires privés.*

Le Conseil Municipal avait désigné le 9 février 2017 Monsieur Patrick DONATH comme membre du conseil d'administration de la SEM et il convient donc de désigner 5 autres administrateurs parmi les conseillers municipaux.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner un représentant de la Ville pour siéger aux assemblées générales de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat*
- d'élire les représentants de la Ville pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, par vote au scrutin de liste majoritaire.*

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces deux votes sont effectués au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais public.

Monsieur le Maire : Avant de procéder au vote, est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Monsieur DELRIEU et LETTRON et THELLIEZ. Monsieur DELRIEU.

M. DELRIEU : Monsieur le Maire, je vais intervenir sur le dernier passage de cet article qui concerne l'élection des représentants par vote au scrutin de liste majoritaire. On a trouvé dans notre petit dossier une liste de candidatures, de 5 candidats composés de représentants de la majorité. J'imagine que pour être candidat il faut présenter une liste au nom de l'opposition puisqu'on ne nous ouvre pas la porte. Sachant que la majorité est écrite définitivement dans cette assemblée, revient à supprimer totalement la présence de représentants de l'opposition dans cette élection, ce qui n'est pas preuve de transparence absolue et d'ouverture à la population entière, le Conseil étant déjà une représentation très réduite des électeurs. Je regrette ce mode de scrutin et surtout, sachant que ce scrutin est choisi, qu'il n'y ait pas d'ouverture sur la composition de la liste. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Une phrase qui va dans le sens de ce que vient de dire Denis DELRIEU, c'est quand même extraordinaire que sur 5 postes possibles une équipe qui a fait moins de 50 % aux élections s'accorde les 5 sièges. Je trouve qu'ensuite parler de démocratie dans votre journal, je trouve que quand même c'est un peu fort de café !

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Les mauvaises habitudes perdurent. On aurait pu penser qu'avec un changement, dans les conditions que tout le monde connaît, de Maire les choses, tout au moins ce qui n'était pas forcément très bon s'améliore, notamment au niveau de la participation, de la démocratie ; tel n'est pas le cas. Je découvre une liste de 5 noms qui ne sont a priori que la majorité, puisque vous dites question avant de passer au vote, ce qui laisse donc penser que dans votre esprit une fois de plus aucun sur ces 5 postes n'est prévu à être donné à l'opposition, qui je rappelle est peut-être l'opposition dans la salle du Conseil mais dès que vous sortez dans la rue qui est quand même majoritaire, parce que ce qui est paradoxal c'est que la majorité qui n'est majoritaire que dans cette salle perd sa majorité dès qu'elle sort dans la rue. Je crois quand même qu'on aurait pu penser, et je

suis sincère en vous disant ça, je ne polémique pas ce n'est pas démagogue, on aurait pu penser que ce qui s'était passé avec Monsieur CHEVREAU lors du début de mandature, ce qui avait valu d'ailleurs que l'opposition quitte la salle tout à fait solidaire, que cette fois-ci vous envisagiez les choses d'une autre façon. A priori, tel n'est pas le cas. Mais vous savez la quantité n'est pas un gage de qualité. Je crois que les personnes sont plus importantes que le nombre qu'elles sont. C'est encore une regrettable constatation, je ne vais pas être redondant avec ce qui a été dit sur mes amis. C'est vrai qu'on peut lire à longueur de page que vous êtes un nouvel esprit ouvert, à l'écoute, vous entendez, etc. Eh bien entendez qu'il est peut-être encore temps, avant qu'on passe au vote, que vous fassiez preuve de ce que vous dites souvent et de ce que vous écrivez, c'est-à-dire de nous laisser un siège. Et en plus je dirais que ça interpelle ! Ça interpelle parce que le problème du logement, le logement est un problème et un véritable problème ; il fait partie des choses qui sont souvent évoquées par nos concitoyens les habitants, le logement, les crèches, ce sont des problèmes qui surgissent très souvent et pour lesquels on nous interpelle. Ça m'interpelle moi que vous vouliez verrouiller tout ça au point qu'il n'y ait pas un seul représentant de l'opposition qui puisse siéger dans cette instance ! Ça interpelle, ça pose des questions Monsieur le Maire, ça pose des questions quand même. Les questions que ça pose, on va peut-être finir par penser que ce qui peut parfois se dire et ici et là n'est pas toujours faux, n'est pas toujours démagogue, et qu'on ne travaille pas forcément dans la plus grande transparence dans cette instance.

MME THIBAUT : Excusez-moi, j'ai une question complémentaire suite à ce que j'ai entendu évidemment que je partage, on ne va pas faire de la redite. Sur la ville de Sceaux, est-ce qu'ils ont fait le même choix de ne pas faire siéger l'opposition dans cette instance ?

Monsieur le Maire : Oui Madame. Le logement est un véritable sujet, que nous prenons très au sérieux et, dans la mesure où cette SEM est encore en construction, nous avons souhaité pour l'année de mandat qui nous reste que nous ne parlions que d'une seule voix. Nous procédons également par symétrie avec l'élection à Sceaux, qui a proposé un scrutin avec un mode de liste majoritaire.

Il y a deux votes. Il faut élire d'abord un représentant à l'assemblée générale. L'assemblée générale chaque actionnaire est représenté par un seul membre. Je propose ma candidature.

Et puis concernant les représentants au CA, il y a une liste qui vous a été transmise. On propose comme candidates Madame Angélique KHALED, Madame Isabelle SPIERS, Madame Virginie BARBAUT, Madame Raymonde AWONO et Madame Mariam DANWILY.

Pour ces 2 votes, est-ce qu'on peut procéder de même à un vote à main levée ? Bien.

(hors micro) Il peut y avoir d'autres candidats, oui. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pour quel poste ? L'assemblée générale ? Vous avez une liste. D'accord, proposez une liste. Les listes n'ont pas besoin d'être complètes, n'ont pas besoin de comporter 5 noms, je précise.

Je vous propose d'abord de passer au vote du représentant de la Ville à l'assemblée générale. Personnellement je suis candidat, est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je répète la question, est-ce qu'il y a d'autres candidats pour les représentants à l'assemblée générale ? Il n'y a pas d'autres candidats ? Il y a 2 votes, Monsieur LETTRON je propose d'abord, il faut 1 représentant à l'assemblée générale, je ne parle pas au conseil d'administration. Il y a un 2^{ème} candidat qui est Monsieur LETTRON.

Est-ce que pour ce vote de représentant à l'assemblée générale quelqu'un demande un vote secret ? Deux candidats, moi-même Patrick DONATH et puis Jean-Pierre LETTRON. Les pouvoirs ont 2 droits de vote, je rappelle les pouvoirs Madame SPIERS a la voix de la Madame KHALED, Monsieur RUPP celle de Monsieur CHEVREAU, Madame CLISSON est arrivée, Monsieur LOREC celle de Monsieur THYSS, Madame LANGLAIS celle de Monsieur BEAUFILS et Madame BARBAUT celle de Monsieur VAN PRADELLES.

Il me faudrait 2 scrutateurs, un scrutateur de l'intérieur de la majorité, Monsieur Thibault SIMONIN

inaugure. Est-ce qu'il y a un autre scrutateur s'il vous plaît ? Monsieur HERTZ très bien. Monsieur HERTZ et Monsieur SIMONIN.

Qui est-ce qui fait l'appel ? Vous passez dans les rangs ? Par contre à ce moment-là, il faut quand même peut-être chaque fois nommer la personne ?

Le secrétaire de séance va appeler les gens et puis les scrutateurs vont se promener ! On va changer.

M. NICOLAS procède à l'appel des votants.

Monsieur le Maire : Tout le monde a voté, je propose que vous procédiez au dépouillement.

Résultat du vote : Votants : 33

1 vote blanc

1 vote nul

10 voix pour Jean-Pierre LETTRON

21 voix pour Patrick DONATH

Patrick DONATH est élu représentant au niveau de l'assemblée générale de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

Nous allons procéder maintenant au représentant de la Ville au conseil administration de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat. Est-ce que quelqu'un dépose une liste ? Vous pouvez donner les noms, s'il vous plaît.

M. DELRIEU : Denis DELRIEU, Jean-Pierre LETTRON, Henri THELLIEZ, Arnaud HERTZ, Marie BROUTIN.

Monsieur le Maire : Je vous propose de conserver les 2 même scrutateurs et Monsieur NICOLAS va à nouveau faire l'appel.

M. LETTRON : Monsieur le Maire, est-ce que l'administration pourrait nous donner un point de droit sur le fait que pourquoi sur cette élection est-ce que c'est un scrutin de liste ? Qu'est-ce qui détermine que c'est un scrutin de liste pour cette élection-là et non pas un scrutin habituellement où on peut rayer des noms ?

M. THELLIEZ : Si vous permettez, juste pour rajouter. Je ne suis pas persuadé que les élections au poste d'administrateur puissent être présentées par liste. Je crois que ce sont des postes individuels au conseil d'administration. Je suis très surpris, mais peut-être que vous allez me démontrer le contraire ; si vous m'apportez un règlement ou un fondement juridique qui me donne tort, je prendrai acte. Mais je ne suis pas persuadé, je pense que la fonction d'administrateur dans un conseil d'administration, elle est individuelle. Et je ne pense pas qu'on puisse procéder par un vote collectif. Mais peut-être je le redis à nouveau, je peux me tromper mais j'aimerais qu'on me le confirme de façon quand même sérieuse.

Monsieur le Maire : Ce sont les statuts d'une SEM ou d'une société qui précisent les modes de vote et à ce niveau-là, au niveau des statuts de la SEM, le vote par liste est autorisé.

M. LETTRON : C'est autorisé, ce n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas obligatoire.

M. THELLIEZ : Ça veut dire qu'on pourrait procéder à des modifications par listes et par noms.

M. LETTRON : Donc c'est à l'assemblée de décider du mode de scrutin. Ce n'est pas la SEM, ce n'est pas l'administration qui décide.

Monsieur le Maire : C'est un vote par liste qui a également été retenu avec la ville de Sceaux, c'est précisé à ce niveau-là, mais c'est un scrutin qui est possible. Ce sont les statuts de la SEM qui s'imposent à ce niveau-là.

Intervention (identité non reconnue) : Est-ce que le règlement intérieur du Conseil Municipal

impose ce genre de scrutin pour ce genre de délégation pour des assemblées externes ? Je ne crois pas.

Monsieur le Maire : C'est une possibilité. L'administration a vérifié ce sujet. Si vous voulez on peut faire un choix, on peut voter si vous voulez. Si vous voulez, on peut procéder dans un premier temps de la manière suivante pour asseoir la chose : je propose qu'on vote pour le type de scrutin. Je propose que ce scrutin soit un scrutin de liste majoritaire et s'il vous plaît, vous répondez par oui ou par non, par un vote secret si vous voulez.

M. NICOLAS : Monsieur le Maire il n'y a pas de vote secret, ce n'est pas un vote sur une personne, ce n'est pas un vote nominal donc il n'y a pas de vote secret sauf si la majorité du Conseil Municipal veut un vote secret.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS de préciser, on n'a pas besoin d'un vote secret sauf si c'est la majorité qui demande un vote secret pour ce point. Excusez-moi. Qui est-ce qui demande un vote secret sur le mode de scrutin ? Attendez qu'on compte s'il vous plaît. Vous pouvez lever la main pour qu'on soit sûr ? On est à 8.

Résultat du vote sur le caractère secret au non du vote sur le type de scrutin pour la désignation des membres du Conseil d'Administration de la SEML Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat : Votants : 33

Pour un scrutin public : 25

Contre un scrutin public : 8 (Monsieur HERTZ, Madame BROUTIN, Monsieur LETTRON, Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Monsieur THELLIEZ)

Résultat du vote sur le type de scrutin de liste majoritaire pour la désignation des membres du Conseil d'Administration de la SEML Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat : Votants : 33

Pour le scrutin de liste majoritaire : 25

Contre le scrutin de liste majoritaire : 8 (Monsieur HERTZ, Madame BROUTIN, Monsieur LETTRON, Madame MAURICE, Monsieur BONAZZI, Madame THIBAUT, Monsieur DELRIEU, Monsieur THELLIEZ)

Monsieur le Maire : Je propose de passer au vote par liste majoritaire et aux scrutateurs de passer dans les rangs sur appel de Monsieur NICOLAS, s'il vous plaît.

M. NICOLAS procède à l'appel des votants.

Monsieur le Maire : Merci de procéder au dépouillement, s'il vous plaît. S'il y a un nom rayé c'est nul, ce sont des scrutins de liste. Non, ils n'ont pas besoin d'être dans l'ordre.

Résultat du vote : Votants : 33

1 vote blanc

3 votes nuls

21 voix pour la liste de Madame KHALED, Madame SPIERS, Madame AWONO, Madame DANWILY et Madame BARBAUT

8 voix pour la liste de Monsieur DELRIEU, Monsieur LETTRON, Monsieur THELLIEZ, Monsieur HERTZ et Madame BROUTIN.

Monsieur le Maire : La liste de la majorité est élue. Merci.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour. Nous commençons par les dossiers relatifs à la commission ou à la délégation finances. Le premier point concerne la convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourg-la-Reine pour la passation du marché public d'assurances responsabilité civile, dommages aux biens et tous risques expositions. Je propose à Monsieur RUPP d'exposer ce point s'il vous plaît.

FINANCES

Rapporteur : Daniel RUPP

6. Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Bourg-la-Reine pour la passation du marché public d'assurances responsabilité civile, dommages aux biens et tous risques expositions

Monsieur RUPP présente le rapport

La Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ont souscrit conjointement des contrats d'assurances arrivant à échéance le 31 décembre 2019 afin de couvrir l'ensemble des risques en matière de :

Responsabilité civile

Dommages aux biens

Tous risques expositions

La gestion des sinistres pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale étant effectuée par le même service et afin de rationaliser la gestion administrative, il est proposé au Conseil Municipal de réaliser, comme lors du précédent marché, une consultation conjointe dans le cadre d'un groupement de commandes.

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le groupement de commandes est constitué à l'initiative des personnes concernées qui établissent une convention constitutive du groupement de commandes. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement pour la préparation, la passation et l'exécution des marchés.

Dans ce cadre, la Ville sera désignée comme coordonnateur du groupement qui aura pour fonction de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de préparation, de sélection d'attribution et d'exécution dans le respect du code des marchés publics.

Conformément à l'article L 1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convention constitutive du groupement de commande prévoit que la commission d'appel d'offres compétente sera celle de la Ville en tant que coordonnateur du groupement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions, je propose de passer au vote pour approuver cette convention de groupement de commandes.

Résultat du vote : Votants:33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant, concerne l'approbation des demandes de subventions à verser aux associations pour l'exercice 2019.

On va vous exposer ce point mais en même temps, on va faire circuler une feuille où vous voudrez bien noter les associations pour lesquelles vous détenez un mandat, pendant ce point-là on va faire circuler la feuille. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

7. Approbation des demandes de subventions à verser aux associations pour l'exercice 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Conformément à une ordonnance du 23 juillet 2015 et afin de simplifier et rendre plus transparentes les démarches, les dossiers des associations doivent être examinés en totalité et en une seule fois par le conseil municipal.

Ainsi, les associations souhaitant solliciter une subvention ont téléchargé sur le site internet de la Ville le formulaire de subvention unique faisant apparaître la subvention municipale annuelle et incluant les subventions relevant du périmètre du Contrat de développement triennal signé entre la Ville et le CD92 (2017-2019).

L'examen de tous les dossiers a été réalisé avant le vote du Budget 2019, afin de tenir compte des crédits nécessaires dans le cadre de l'élaboration budgétaire. De ce fait, toute demande de subvention postérieure au vote du budget ne pourra être examinée que l'année suivante.

48 associations ont envoyé un dossier à la Ville pour une demande totale de subventions (fonctionnement et investissement) proposée d'un montant de 1 082 452 € dont 8 000 € en investissement. Pour rappel, en 2018, 1 141 776 € ont été attribués aux associations dont 67 000 € de subventions exceptionnelles et 8 000 € en investissement

Suite au conseil préparatoire du 20 février 2019, les montants ci-dessous sont proposés pour approbation par le Conseil municipal pour un montant de 982 452 € (fonctionnement et investissement).

Pour information, 100 000 € sont affectés sur le tiers Bourg-la-Reine pour financer la futur convention relative à la mise à disposition d'un responsable à la maison des Trois Mâts avec le Fonjep.

Associations	Nbre de Demandes 2019	Subventions versées en 2018 dont subventions exceptionnelles	Propositions du Conseil Préparatoire du 20/02/2019	Propositions pour le Conseil Municipal du 27/03/2019
Domiciliées à Bourg-la-Reine et ayant une convention d'objectifs ou un contrat	6+1 contrat Fonjep CAEL+1 pour futur convention FONJEP Maison des Trois Mâts	1 048 652,00 €	888 752,00 €	988 752,00 €
Domiciliées à Bourg-la-Reine	28	73 649,00 €	74 825 €	74 825 €
Non Domiciliées à Bourg-la-Reine	13	19 475,00 €	18 875 €	18 875,00 €
TOTAL	49	1 141 776 €	982 452 €	1 082 452,00 €

Les tableaux en annexes détaillent les demandes reçues des associations pour l'année 2019, ainsi que les propositions du conseil préparatoire du 20 février 2019.

Afin de faciliter la lecture et l'analyse des dossiers, les informations principales ont été reportées sur les documents "projets" annexés, à savoir :

- le nom du président,
- les activités proposées à Bourg-la-Reine par les associations,
- le nombre de salariés et/ou bénévoles,
- le nombre d'adhérents réginauburgiens,
- le montant des subventions versé en 2018,

- les différentes demandes de subventions pour l'année 2019

Les associations sont classées en 3 catégories :

1) 6 associations (+ 1 contrat FONJEP) relevant de l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, précisant que l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie. Il s'agit de :

- A.S.A.D. l'Association de Soins à Domicile
- A.S.B.R. l'Association Sportive de Bourg-la-Reine
- C.A.E.L. le Centre d'Animation et de Loisirs
- G.E.P.S.M. le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux
- L'Office de Tourisme
- L'A.U.F.E.M. Associer et Unir les Femmes du Monde

Une synthèse sous forme de tableaux d'informations, incluant les dernières informations financières, sur ces associations est annexée.

2) 28 associations ne relevant pas des obligations de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 domiciliées à Bourg-la-Reine. Quelques unes de ces associations entrent également dans le périmètre du Contrat Ville/Département 92 (2017-2019) par les actions qu'elles mènent en lien avec les thématiques retenues dans le contrat.

3) 13 autres associations non domiciliées à Bourg-la-Reine mais qui ont des activités sur le territoire.

Suite au conseil préparatoire du 20 février 2019, les montants de subventions proposés pour chaque association sont listés dans les tableaux annexés. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions à attribuer aux associations pour 2019.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT. Je ne vois pas d'autres mains se lever. Madame THIBAUT, votre question s'il vous plaît.

MMETHIBAUT : Ce n'est pas une question, c'est une explication de vote. On votera positivement parce qu'on est dans le soutien des associations, néanmoins ça cachera le fait que nous ne partageons pas la méthode qui est utilisée depuis quelques années maintenant, de tous temps d'ailleurs, par rapport à la définition des subventions vis-à-vis de ces associations, qui se base beaucoup trop sur l'histoire, sur ils demandent comme avant ou ils demandent un peu plus donc on fait un peu plus parce que par rapport à avant. A un moment donné, on pense que ça fait déjà depuis un certain temps que le moment est arrivé. On devrait se reposer les questions de fond des logiques de soutien par la mairie de ces associations notamment par rapport à leurs objectifs, notamment sociaux, et travailler sur le fond, et à un moment donné retravailler toute la logique des subventions et non pas uniquement les baser beaucoup trop sur l'historique.

M. RUPP : Je ne partage pas votre appréciation. La Ville a examiné chaque dossier attentivement et d'ailleurs vous avez pu apercevoir qu'on vous a proposé un certain nombre de modifications par rapport à certaines associations. Chaque association est examinée de manière très approfondie, sous tous ses aspects.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Je propose de passer à l'approbation de ces montants de subvention.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Nous démarrons maintenant les points qui concernent le budget primitif 2019. Le premier point concerne l'approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

8. Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018 au Budget Primitif 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visés par le comptable, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre. Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est ainsi possible de reprendre par anticipation les résultats 2018, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé 2018 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2019.

Le Compte Administratif 2018 présenterait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 916 762,32 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement après prise en compte des reports s'élèverait à 464 161,62 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élèverait à 1 780 511,07 €

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élèverait à 1 672 089,63 €.

Les résultats estimés 2018 à intégrer au budget primitif 2019 de la commune sont joints en annexe.

Il est sur cette base proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la reprise anticipée des résultats 2018 pour l'exercice 2019,*
- de décider l'affectation de ces résultats au budget primitif, l'affectation définitive étant validée suite au vote du compte administratif.*

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur THELLIEZ, Madame THIBAUT. Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : Je vais être bref parce que je reviendrai sur le budget. Très rapidement, ces restes non réalisés pour un montant d'environ 4 millions à peu de chose près est important, est énorme. On sait que l'autofinancement est avéré, même souhaité et qu'il permet ce qui vous faites un rebasculé dans la section d'investissement pour s'en sortir, mais là 4 millions c'est quand même beaucoup. Il y a 3 ans, si ma mémoire est bonne, ou 2 ans je n'ai pas eu le temps de consulter les archives, vous

mettiez les restes non réalisés, l'affectation qui en était prévue, vous indiquiez le montant et les affectations, les secteurs. Vous ne le faites plus, parce que je les avais cités et j'avais du mettre de doigt où ça fait, mal donc ce n'est pas la peine de donner à nos adversaires la verge pour se faire fouetter. Les restes non réalisés ne sont pas sans conséquences sur les affectations initialement prévues et qui ne l'ont pas été. Je boucle là-dessus.

Vous nous dites ensuite « oui mais c'est nécessaire pour remettre en section d'investissement ». Section d'investissement, ça c'est une obligation de combler d'abord l'endettement de la section d'investissement par les restes non réalisés. C'est ce que vous faites mais là encore ça ne va pas, c'est la continuité du Débat d'Orientation Budgétaire et on y reviendra. Vos choix, le choix de vos orientations et., ce ne sont pas ceux que j'aurais faits mais ce sont les vôtres. Et je ne crois pas que ça correspond d'ailleurs forcément à ce que les Réginauburgiens dans les investissements attendent de leur municipalité. J'y reviendrai un petit peu plus longuement mais si on n'avait pas ces restes non réalisés ajoutés d'un emprunt de 3 500 000 € de mémoire, je regarderai tout à l'heure quand on abordera le budget, vous seriez en difficulté pour honorer vos investissements qui sont parfois coûteux, pas forcément prioritaires et que tout le monde ne partage pas.

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Ce n'est pas une question, juste une explication de vote, on reviendra en détail sur le budget quand on sera au point 10. En attendant, on ne va pas déflorer notre argumentaire mais en tout cas on va voter négativement sur tous les points du budget primitif.

Monsieur le Maire : Eléments de réponse à Monsieur THELLIEZ, Monsieur RUPP.

M. RUPP : Trois remarques. Tout d'abord vous nous dites, si j'ai bien compris votre propos, qu'on aurait changé de méthode. Non on n'a pas changé de méthode, les restes à réaliser et l'affectation du résultat sont toujours effectués de la même manière. D'ailleurs c'est très simple, la loi nous fait obligation de financer en priorité le déficit de la section d'investissement. Je voudrais aussi revenir sur ce point. Pourquoi est-ce qu'on a un déficit de la section d'investissement ? C'est tout simple, c'est structurel, ça résulte de la M14, ça résulte de notre cadre comptable. Vous savez que, pour équilibrer pour partie la section d'investissement, qu'il y a un prélèvement de la section de fonctionnement pour financer les investissements ; ça s'appelle le prélèvement pour dépenses d'investissement ou le prélèvement provenant de la section de fonctionnement. Ceci figure en recettes de la section d'investissement ce prélèvement. Or, il se trouve que la M14, notre cadre comptable, ne nous demande pas de titrer ce prélèvement. Donc dans les résultats définitifs, on a toujours un résultat définitif de la section d'investissement parce qu'on n'a pas titré le prélèvement provenant de la section de fonctionnement. Ça c'est une première explication.

La deuxième explication, vous nous dites on a des restes énormes. Tout d'abord c'est quoi les reports ? Les reports, ce sont des dépenses engagées non mandatées. Engagées, ça veut dire qu'elles ont fait l'objet d'un engagement comptable et normalement d'un début de réalisation. Ça veut donc dire que ce sont des dépenses qui vont s'effectuer au début de l'exercice suivant. On peut effectivement parfois s'étonner de l'importance de ces reports mais ça s'explique très bien. Vous voyez que là nous sommes fin mars, nous votons notre budget. C'est seulement maintenant que les services vont pouvoir engager la section d'investissement. Ensuite, vous connaissez les procédures des marchés publics, c'est lourd, c'est long. Par ailleurs, nous recherchons des subventions et on ne peut pas engager des dépenses tant qu'on n'a pas reçu l'arrêté de subvention. On a aussi des entreprises, vous le savez et ça on lutte en permanence à travers les retards des entreprises et parfois même aussi elles sont en retard pour présenter leur mémoire. Tout ceci explique, c'est le mode de fonctionnement de toutes les collectivités, ce n'est pas propre à Bourg-la-Reine. Elles ont toutes d'importants reports, on n'en a pas plus que d'autres, c'est lié à notre cadre lourd comptable administratif et des marchés publics.

Enfin, vous évoquez, vous dites que vous ne partagez pas nos priorités, nous nos propriétés elles sont

toutes simples Monsieur THELLIEZ, c'est que nous on a un programme, on a pris des engagements devant les électeurs et nous réalisons notre programme. Vous pouvez constater que tous les investissements qu'on propose nous les avons proposés lors de la dernière campagne électorale. Nous mettons en œuvre les engagements pris et que nous tenons tenir à l'égard des habitants.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Je vous propose de passer au vote pour approuver cette reprise anticipée des résultats 2018 et de décider l'affectation de ces résultats au budget primitif.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 23

Contre : 8 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU, M. THELLIEZ)

Abstention : 2 (M. LOREC et M. LOREC pour M. THYSS)

MAJORITE

Monsieur le Maire : Cette reprise anticipée est approuvée ainsi que l'affectation au budget primitif de ce résultat. Merci beaucoup.

Le point 9 concerne l'approbation de la fixation du taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2019 et du reversement d'une fraction des impôts perçus à l'établissement public territorial « Vallée Sud Grand Paris » via le « Fonds de compensation des charges territoriales ». Monsieur RUPP s'il vous plaît.

9. Approbation de la fixation du taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2019 et du reversement d'une fraction des impôts perçus à l'établissement public territorial « Vallée Sud Grand Paris » via le « Fonds de compensation des charges territoriales »

Monsieur RUPP présente le rapport

Selon l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI), les collectivités territoriales font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives aux taux des impositions directes perçues à leur profit. Même si les taux restent inchangés, les dispositions du CGI précitées précisent que le vote des taux doit néanmoins chaque année faire l'objet d'une délibération distincte du budget.

Il revient donc au Conseil Municipal de voter, pour l'exercice 2019, le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, à savoir la taxe d'habitation, la taxe du foncier bâti et la taxe du foncier non bâti.

Les taux 2018 étaient les suivants :

	Taux d'imposition en 2018
Taxe d'habitation	22,61%
Taxe du foncier bâti	17,34%
Taxe du foncier non bâti	15,45%

Les taux proposés pour 2019 s'établissent comme suit :

	Taux d'imposition en 2019
Taxe d'habitation	22,61%
Taxe du foncier bâti	17,34%
Taxe du foncier non bâti	15,45%

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la fixation du taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur RUPP. Y a-t-il des questions sur ce point ? Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ. Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Vous n'augmentez pas les taux mais est-ce que vous avez une idée de l'augmentation de l'assiette ? Puisque chaque année l'assiette augmente.

Monsieur le Maire : Pardon, d'abord on va prendre toutes les questions. Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Même s'il y a stabilité je voterai contre dans la mesure où j'ai toujours demandé à ce que le pourcentage sur le bâti, sur le foncier soit égal au moins à celui de la taxe d'habitation. Ce qui n'est jamais le cas à Bourg-la-Reine.

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ. Monsieur LOREC a également une question.

M. LOREC : Non, c'est une explication de vote. Comme vous le savez, on attache une importance toute particulière à ne pas avoir d'augmentation de taux et comme cette année il n'y a pas d'augmentation de taux, nous voterons pour.

Monsieur le Maire : Monsieur RUPP.

M. RUPP : A la question de Monsieur HERTZ, la fiscalité locale c'est quoi ? Ce sont des bases multipliées par des taux. Chaque année, la loi de finance revalorise les valeurs locatives. Ces valeurs locatives maintenant elles sont révisées de manière automatique, depuis l'année dernière où chaque année les valeurs locatives, les bases, sont revalorisées de l'indice de l'inflexion à la consommation harmonisée, l'IPCH Indice des Prix à la Consommation Harmonisée de l'année novembre N-1 à l'année novembre N-2. Ceci donne en coefficient de revalorisation pour cette année 2,2 %.

Monsieur le Maire : C'est l'inflation.

M. LETTRON : (*hors micro*)

Monsieur le Maire : C'est le taux d'inflation, ça reste au niveau de l'inflation.

M. RUPP : Je rappelle pour ce qui relève de la collectivité, il n'y a pas de hausse des taux.

Monsieur le Maire : Je complète également la réponse de Monsieur RUPP, parce que je crois que c'est Monsieur LETTRON qui a posé une question sur les taux de la taxe d'habitation. Je rappelle que les taux de d'habitation bénéficient d'abattements importants, les plus importants du Département et aussi bien un abattement la base qu'un abattement pour la famille, qui ramènent le taux au même taux que la taxe foncière.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 33

Pour : 26

Contre : 7 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU)

Abstention : 0

MAJORITE

Ces taux sont approuvés pour l'année 2019.

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant à l'approbation du budget primitif. Je vous propose de passer un certain nombre de planches qui s'affichent déjà.

10. Approbation du Budget Primitif 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Le Budget Primitif (BP) 2019 est proposé en équilibre sur les deux sections pour un montant total de 60 751 585,11€ :

En fonctionnement :

Le budget de fonctionnement est équilibré à 35 172 517 € (contre 34 652 000 € en 2018) sans augmentation des taux de fiscalité.

Le niveau de service est maintenu et prend en compte de l'impact de l'intégration des crèches départementales en 2018.

En investissement :

La section est équilibrée à 25 579 068,11 €. Elle intègre principalement le réaménagement de la place de la Gare et les travaux de construction du nouveau CAEL.

Le volume d'investissement est de 21 595 055,49 € (restes à réaliser inclus)

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 35 172 517 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitres 011- 012 - 022 - 014 - 65 - 66 – 67- 68)

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2016 (en €)	Montant du BP2017 (en €)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
011 - CHARGES A CARACTERES GENERAL	7 445 794,00 €	6 614 625,24 €	6 514 522,48 €	6 973 643,80 €
012 - FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	15 039 772,00 €	14 889 393,00 €	15 470 000,00 €	15 670 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	875 807,00 €	2 152 289,00 €	668 700,00 €	680 200,00 €
022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 705 607,00 €	5 777 425,14 €	6 847 249,14 €	7 003 187,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	953 400,00 €	889 600,00 €	890 000,00 €	850 000,00 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	349 876,67 €	75 500,00 €	76 984,44 €	77 384,44 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	17 640,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total	31 487 896,67 €	30 518 832,38 €	30 537 456,06 €	31 324 415,24 €

La ville poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2019. Hors dépenses nouvelles (515 K€), le budget progresse de +0,9 % par rapport au budget primitif 2018.

Les dépenses nouvelles d'un montant total de 515 K€ se répartissent de la manière suivante :

- 30 K€ de transfert du budget CCAS sur le budget ville relatif à l'activité de prévention et de développement social (réussite éducative)
- 72 K€ relatifs à la taxe sur les surfaces de stationnements
- 153 K€ de contribution aux charges territoriales
- 260 K€ relatifs à la municipalisation des crèches départementales

FONCTIONNEMENT DES SERVICES (chapitre 011) : 6 973 643,80 €

On notera la part prépondérante dévolue à cinq politiques publiques :

1. le fonctionnement des services de la ville (dont les dépenses relatives à l'informatique et aux services techniques qui ne sont pas affectées à d'autres politiques publiques; les assurances, les ressources humaines, la commande publique, les finances et autres services support).
2. les dépenses relatives à l'enseignement (il s'agit des écoles maternelles et primaires)
3. l'entretien des voiries (dont les dépenses relatives à l'éclairage public),
4. la famille (ce sont principalement les dépenses relatives aux crèches),
5. la culture (dont les dépenses de gestion de la médiathèque)

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 969 600,00 €	2 038 218,80 €
2 - ENSEIGNEMENT-FORMATION	1 569 467,00 €	1 614 031,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 412 953,00 €	1 464 690,00 €
6 - FAMILLE	357 016,00 €	629 323,00 €
3 - CULTURE	465 538,00 €	472 723,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	321 500,00 €	349 130,00 €
7 - LOGEMENT	196 300,00 €	175 400,00 €
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	120 600,00 €	131 770,00 €
1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	72 988,00 €	75 708,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	28 560,00 €	22 650,00 €
Total	6 514 522,00 €	6 973 643,80 €

L'évolution des charges à caractère général résulte des évolutions suivantes :

- Pour les services généraux :

+15 K€ relatifs à l'augmentation de la prime d'assurance sur les risques statutaires

+41 K€ relatifs à l'adhésion de la Ville à un centre de santé.

- Pour l'enseignement :

+40 K€ relatifs à l'impact du nouveau marché de restauration scolaire

- Pour l'aménagement et services urbains :

+72 K€ de taxe sur les parkings

- Pour la famille :

+260 K€ pour les crèches

- Pour le sport et la jeunesse :

+25 K€ pour les centres de loisirs

- Pour le logement :

- 20 K€ correspondant à la diminution des charges de copropriété

- Pour interventions sociales et santé :

+10 K€ de prévention et de développement social (réussite éducative suite au transfert du CCAS)

- Pour l'action économique :

-7 K€ liés aux honoraires pour la délégation de service public du marché

FRAIS DE PERSONNEL (chapitre 012) : 15 670 000 €

Les charges de personnel et frais assimilés s'établiraient à 15 670 K€. Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes (l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales). Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, les dépenses évoluent de +1,2% par rapport 2018, dont + 20 K€ au titre de la prévention et du développement social (réussite éducative).

ATTENUATION DE PRODUIT (chapitre 014): 680 200 €

FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) : 500 000 €

Bien que comptabilisé en dépense de fonctionnement, le fonds est alimenté par ponction à la source de nos recettes fiscales.

Bourg-la-Reine est en effet contributrice à ce fonds en raison de son potentiel fiscal qui reste élevé et de son revenu moyen par habitant, supérieur à la moyenne nationale.

Reversement stationnement : 159 000 €

Il s'agit de la somme reversée au délégataire pour le stationnement sur voirie.

Mise en place d'une heure de stationnement gratuit les jours de marchés : 15 000 € en année pleine

Renforcement de la signalétique des parkings présent sur le territoire de la commune : 5 000 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65) : 7 003 187 €

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES : 5 333 860 €

Il s'agit des contributions obligatoires au profit d'organismes. Ces participations se répartissent de la manière suivante :

Libellé	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
CONTRIBUTIONS AU FCCT	4 974 689,00 €	5 128 000,00 €
PART.DEP.FONCT.ECOLE NOTRE DAME	141 565,00 €	143 000,00 €
CONTRIBUTIONS SIGEIF	21 825,00 €	25 560,00 €
REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES COLLECTIVITES	19 000,00 €	19 500,00 €
CONTRIBUTIONS SIPPAREC	3 075,00 €	13 300,00 €
CONTRIBUTION SYNDICAT SERVICE FUNERAIRE	5 200,00 €	4 500,00 €
Total	5 165 354,00 €	5 333 860,00 €

Suite à la création de deux nouveaux territoires au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et le Territoire Vallée Sud Grand Paris, une part des recettes fiscales perçues par la Ville doit être reversée au FCCT « Fonds de compensation des charges territoriales » du territoire Vallée Sud Grand Paris. Bourg-la-Reine sert toujours d'intermédiaire et les écritures comptables inscrites au budget se retrouvent donc à la fois en dépenses et en recettes pour environ 5 millions d'euros. Pour

information le montant versé en 2018 s'est élevé à 5 027 K€.

La contribution au SIPPAREC inclut la cotisation à la plateforme Maximilien pour 1,6K€ et la cotisation au SIPPAREC-SIFUREP qui augmente en 2019.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 1 074 452 €

	CA 18	Montant du BP2019 (en €)
SUBV.FONCTIONNEMENT ASSOCIATION	1 141 776,00 €	1 074 452,00 €
0 - SCES GENERAUX	105 840,00 €	200 406,00 €
ADM.PUBLIQUES LOCALES		
AGF	16 000,00 €	16 400,00 €
CERCLE PHILATELIQUE BLR ET SCEAUX	80,00 €	80,00 €
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 439,00 €	1 439,00 €
ARAC 92	50,00 €	50,00 €
AU FIL DU TEMPS	1 800,00 €	1 800,00 €
AVF	416,00 €	416,00 €
CÉAAC	1 750,00 €	1 750,00 €
DGS DGA	80,00 €	0,00 €
FNACA	242,00 €	242,00 €
GEPSM	70 034,00 €	70 034,00 €
GEPSM	7 000,00 €	0,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	300,00 €	300,00 €
UNC	195,00 €	195,00 €
ILE DE FRANCE EN VARSOVIE	786,00 €	1 000,00 €
ARAI	5 668,00 €	6 700,00 €
VILLE DE BOURG-LA-REINE		100 000,00 €
3 - CULTURE	474 942,00 €	476 315,00 €
ACBS AMIS DU CONSERVATOIRE DE	300,00 €	300,00 €
CAEL CENTRE ANIMATION EXPRESSION	387 340,00 €	387 340,00 €
CAVALIER DE LA REINE	1 000,00 €	1 000,00 €
FONJEP	85 852,00 €	87 225,00 €
RENCONTRES POETIQUES DE BLR	450,00 €	450,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	180 565,00 €	199 265,00 €
ASBR	151 460,00 €	170 160,00 €
ASSIF	0,00 €	0,00 €
DAUPHINS DE SCEAUX/BOURG LA REINE	1 020,00 €	1 020,00 €
EBR	22 700,00 €	22 700,00 €
JUDO CLUB DE BLR	2 000,00 €	2 000,00 €
KART DE LA REINE nouvelle association		0,00 €
UNI'SON	3 385,00 €	3 385,00 €
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	347 818,00 €	164 728,00 €
FRANCE ALZHEIMER	500,00 €	500,00 €
UNAFAM 92	150,00 €	150,00 €
ADAVIP 92	1 000,00 €	1 000,00 €
ADIB	5 725,00 €	5 725,00 €
ADPC 92	1 045,00 €	1 045,00 €
APF 92	200,00 €	200,00 €
CIDFF	1 250,00 €	1 250,00 €
DINAMIC	520,00 €	520,00 €
ADPED 94	300,00 €	300,00 €
APCE 92	520,00 €	0,00 €
ASAD	88 755,00 €	88 755,00 €
ASAD		20 000,00 €
CROIX ROUGE BOURG LA REINE	11 850,00 €	11 500,00 €
FEBa	520,00 €	0,00 €
LES PEP 92 ASSOCIATION	205,00 €	205,00 €
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMMES	23 000,00 €	23 000,00 €
AUFEM ASSOCIER ET UNIR LES FEMMES	0,00 €	500,00 €
APEI SUD	1 173,00 €	1 173,00 €
VALENTIN HAUY ASSOCIATION	205,00 €	205,00 €
AJR	142 600,00 €	0,00 €
AJR	60 000,00 €	0,00 €
DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	0,00 €	400,00 €
GAFIB	3 800,00 €	3 800,00 €
HABITAT ET HUMANISME ILE DE FRAN	4 000,00 €	4 000,00 €
RESTOS DU COEUR		0,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	500,00 €	500,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	24 611,00 €	33 738,00 €
OFFICE DE TOURISME	16 296,00 €	16 296,00 €
OFFICE DE TOURISME revert tax de sejour	8 315,00 €	17 442,00 €

Pour information, 100 K€ sont affectés sur le tiers Bourg-la-Reine pour financer notamment l'avenant à la convention avec le Fonjep relatif à la mise à disposition d'un responsable pour la maison de quartier des Trois Mâts.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : 370 175 €

Cette subvention se divise en deux parts :

- le reversement de la part « coordination gérontologique » pour 21 343 €;
- la subvention d'équilibre pour 348 832 €.

La subvention diminue de 17K€ par rapport à 2018 suite au transfert de l'activité de prévention et de développement social (réussite éducative) du CCAS à la Ville.

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES : 220 000 €

Ce montant comprend les indemnités, les cotisations sociales ainsi que les coûts de formation des élus ainsi qu'une prévision pour les admissions en non-valeur.

CHARGES FINANCIÈRES (chapitre 66) : 850 000 €

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette pour 2019.

CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) : 77 384,44 €

Elles comprennent notamment :

- les bourses communales pour les collégiens dont la famille justifie des revenus modestes (18 000 €);
- les prix alloués lors de manifestations et concours (31 500 €)
- la participation au fonds d'insertion pour les personnes handicapées (21 834,44 €);
- les frais pour opérations comptables (titres annulés sur exercices antérieurs, frais de justice...);

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS (chapitre 68) : 20 000 €

Il s'agit d'une dotation aux provisions pour créances irrécouvrables.

AUTOFINANCEMENT (chapitres 042 et 023) : 3 848 101,76 €

Les dépenses d'ordre participent à la constitution de l'autofinancement (ou « Épargne brute ») et comprennent le prélèvement à hauteur de 1 659 186,76 € ainsi que les dotations aux amortissements à hauteur de 2 188 915 € destinées à la couverture du capital de la dette qui s'élève à 3 200 000 €.

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 35 172 517 €

Les recettes réelles : (chapitres 013 - 70 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78)

Chapitre (Code et Libellé)	Montant du BP2016 (en €)	Montant du BP2017 (en €)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
013 -ATTENUATIONS DE CHARGES	150 000,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €	144 000,00 €
70 -PRODUIT DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 695 297,00 €	2 839 304,33 €	3 479 275,98 €	3 772 917,70 €
73 -IMPOTS ET TAXES	21 642 101,00 €	22 368 578,00 €	22 622 767,29 €	23 002 264,70 €
74 -DOTATIONS ET PARTICIPATION	4 518 019,00 €	4 417 789,00 €	4 677 022,00 €	4 843 843,00 €
75 -AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 068 775,00 €	1 114 226,00 €	1 233 640,00 €	1 297 051,00 €
76 -PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	7 738,42 €	7 800,00 €	0,00 €
77 -PRODUITS EXCEPTIONNELS	855 478,00 €	800 000,00 €	78 900,00 €	0,00 €
78 -REPRISE SUR PROVISION	2 742,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Total	30 932 412,00 €	31 707 635,75 €	32 359 405,27 €	33 180 076,40 €

PRODUIT DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70) : 3 772 917,70 €

Les produits des services du domaine et ventes diverses de la ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal. Le montant total inscrit au titre des produits des services et du domaine tient compte de l'ensemble des activités tarifées à hauteur de 3 773 K€ qui se répartissent comme suit :

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
2 - ENSEIGNEMENT-FORMATION	1 624 000,00 €	1 501 800,00 €
6 - FAMILLE	1 082 000,00 €	1 180 000,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	252 070,00 €	359 513,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	267 865,00 €	313 500,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	143 741,00 €	158 154,70 €
1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	0,00 €	150 000,00 €
7 - LOGEMENT	59 450,00 €	59 800,00 €
3 - CULTURE	50 150,00 €	50 150,00 €
Total	3 479 276,00 €	3 772 917,70 €

- La fonction **enseignement** comprend la restauration scolaire (1 222 K€) ; les accueils périscolaires, l'étude surveillée (232 K€), les séjours d'été (47 K€)... Suite au passage à la semaine de quatre jours, l'impact de perte de recettes est évalué à 119K€.
- La fonction **famille** correspond essentiellement aux recettes relatives aux crèches. Les recettes 2019 ont été ajustées sur le réalisé 2018 (1 184 K€)
- La fonction **aménagement** et services urbains (359 K€) comprend principalement les droits de voirie. Les recettes 2019 ont été estimées compte tenu des réalisations 2018 (319 K€) et du nombre de chantiers en cours.
- La fonction **jeunesse et sport** est composée principalement des recettes relatives aux centres de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Suite au passage à la semaine de quatre jours, la Ville prévoit une augmentation de ces recettes.
- la fonction **sécurité** est évaluée à 150 K€ et correspond à l'application du forfait post-stationnement.

PRODUIT DE LA FISCALITÉ (chapitre 73) : 23 002 564,70 €

Le produit de fiscalité est estimé en tenant compte d'une hypothèse de taux inchangée pour 2019, détaillée comme suit :

	Taux d'imposition en 2018	Taux d'imposition en 2019
Taxe d'habitation	22,61%	22,61%
Taxe du foncier bâti	17,34%	17,34%
Taxe du foncier non bâti	15,45%	15,45%

Une augmentation prévisionnelle des bases fiscales pour 2018 de +2,2% a été programmée.

Les recettes fiscales se répartissent budgétairement comme suit :

Nature comptable	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
73111 - TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	17 765 801,00 €	18 220 245,29 €
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 956 228,00 €	2 951 228,00 €
7381 - TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	1 500 000,00 €	1 440 000,00 €
7351 - TAXE SUR L'ELECTRICITE	330 000,00 €	330 200,00 €
7318 - AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	40 000,00 €	39 091,41 €
7362 - TAXES DE SEJOUR	18 000,00 €	18 000,00 €
7368 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	5 000,00 €	4 000,00 €
Total	22 615 029,00 €	23 002 764,70 €

Le produit de la fiscalité directe attendu au titre de 2019 est calculé à partir d'une estimation des bases 2018 après application du coefficient de revalorisation légale des valeurs locatives fixé à 2,2 %.

A noter qu'en 2018, la Ville a collecté 3 790 K€ pour le compte de l'établissement public territorial VSGP sur un produit total perçu de 17 882 K€.

L'attribution de compensation (AC) diminue de 5 K€ et correspond aux charges transférées au titre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et au titre de l'élaboration de la carte stratégique du bruit.

Le produit des droits de mutation a atteint 1 446 K€ en 2018, soit un niveau inférieur aux inscriptions budgétaires (1 500 K€). Aussi, raisonnablement, le budget 2019 a été ajusté au regard du réalisé 2018 à hauteur de 1440 K€.

Le produit de la taxe sur l'électricité est de 330 K€. Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique varie d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques.

DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74) : 4 843 843 €

Ces dotations sont principalement constituées de la dotation forfaitaire, des subventions du conseil départemental ainsi que des participations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Nature (Code et Libellé)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
7411 - DOTATION FORFAITAIRE	2 160 000,00 €	2 080 000,00 €
7478 - AUTRES ORGANISMES - CAF	1 639 433,00 €	1 852 000,00 €
7473 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DU DEPARTEMENT	361 666,00 €	390 343,00 €
74835 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	225 000,00 €	320 000,00 €
74832 - ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	150 000,00 €	150 000,00 €
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	89 846,00 €	18 260,00 €
74748 - AUTRES COMMUNES	13 400,00 €	15 000,00 €
74741 - COMMUNES MEMBRES DU GFP	10 600,00 €	8 000,00 €
74834 - ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	9 000,00 €	6 400,00 €
7484 - DOTATION DE RECENSEMENT	3 877,00 €	3 840,00 €
7488 - AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	200,00 €	0,00 €
748314 - DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	14 000,00 €	0,00 €
Total	4 677 022,00 €	4 843 843,00 €

La dotation forfaitaire (DGF) poursuit sa baisse en raison de la stabilité de l'enveloppe globale nationale et de la poursuite de la politique de péréquation.

Concernant les subventions de la CAF, en 2019, la ville percevra en plus de l'enveloppe habituelle, une régularisation estimée à 230 K€ et correspondant aux crèches municipalisées.

Concernant les subventions du département, celles-ci résultent d'une part de l'application du contrat départemental et d'autre part, pour 2019, du versement de deux subventions : soit une subvention de 10 K€ pour le contrat local de sécurité et prévention de la délinquance et une autre de 18 K€ relative la section judo haut niveau de l'ASBR.

Concernant les exonérations de taxe d'habitation, la ville inscrit en 2019 le montant perçu en 2018.

Concernant la dotation unique des compensations spécifiques de taxe professionnelle, la Ville de Bourg-la-Reine n'est plus éligible en 2019.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) : 1 297 051 €

Ce chapitre intègre des produits de gestion courante correspondant à des loyers et redevances.

On distingue :

POLITIQUES PUBLIQUES	Nature (Code et Libellé)	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
7 - LOGEMENT	752 - REVENUS DES IMMEUBLES	519 965,00 €	482 585,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	332 500,00 €	351 000,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	198 375,00 €	231 000,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	752 - REVENUS DES IMMEUBLES	118 000,00 €	128 000,00 €
7 - LOGEMENT	757 - REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	64 500,00 €	104 166,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	758 - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	300,00 €	300,00 €
TOTAL		1 233 640,00 €	1 297 051,00 €

Sur la fonction logement, le produit des locations des immeubles est en nette diminution en 2019 du fait de la vente de l'immeuble du 3 Galois, de la fin du contrat de location avec la Police Nationale du local place Condorcet et de la non location d'espaces commerciaux (boulevard Joffre).

Les recettes de la fonction aménagement et services urbains correspondent aux stationnements sur voirie ainsi qu'aux redevances des parkings.

Concernant la fonction action économique, une hausse peut être observée qui s'explique essentiellement par l'effet en année pleine de la renégociation de la redevance marché.

La fonction services généraux correspond aux recettes générées pour la location temporaire d'espaces (villa Saint-Cyr, Agoreine, Salle des familles, Les colonnes...). La redevance relative à la fonction logement correspond principalement aux redevance générées par l'espace collaboratif.

REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (chapitre 78) : 120 000 €

En décembre 2017, la ville a constitué une provision de 100 K€ afin de terminer les travaux suite à la clôture de la ZAC de la Bièvre. Il convient donc de reprendre cette provision de 100 K€. Le solde de 20 K€ correspond à la possibilité de reprendre des provisions constituées afin de financer notamment des créances irrécouvrables.

ATTÉNUATIONS DE CHARGES (chapitre 013) : 144 000 €

Les recettes dans ce chapitre correspondent :

- aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance)
- aux remboursements des charges sur les détachements et remboursements CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

RECETTES D'ORDRE (chapitre 042) : 319 851 €

Les dépenses du chapitre 042 atteignent 320 K€ et sont composées des dépenses relatives à la quote-part de subvention amortissable (320 K€), opération équilibrée avec sa contrepartie en dépense d'investissement. Cette recette augmente fortement en raison du versement de la subvention à la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine Habitat.

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (chapitre 002) : 1 672 089,60 €

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, comme il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil municipal, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procède à la reprise anticipée de ces résultats.

Le Compte Administratif 2018 présenterait un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 3 916 762,32 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement, après prise en compte des reports, s'élèverait à 464 161,62 €.

Le déficit des restes à réaliser s'élèverait à 1 780 511,07 €

En conséquence, après couverture de ce besoin de financement et du solde négatif des restes à réaliser, le résultat de fonctionnement à affecter s'élèverait à 1 672 089,63 €.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT

a) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 25 579 068,11 €

Elles comprennent des dépenses réelles et des dépenses dites d'ordre.

Les dépenses réelles : (chapitre 16 - 20 - 204 - 21 - 23)

Les dépenses de l'année s'élèvent à 15 541 K€

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 200 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Le montant du remboursement de capital de dette (3 195 K€) comprend, le remboursement de deux prêts de la Caisse d'Allocations Familiales relatifs au relais petite enfance (15 K€) et au CAEL (15 K€) d'un montant total de 30 K€ et le remboursement de la dette bancaire pour 3 165 K€.

Les dépenses d'intervention :

Elles comprennent les dépenses relatives aux chapitres 20, 204, 21, 23, 26.

ÉTUDES-LOGICIELS (chapitre 20) : 652 000 €

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	164 520,00 €	246 900,00 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	474 846,00 €	240 600,00 €
6 - FAMILLE	0,00 €	141 000,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	51 500,00 €	18 500,00 €
3 - CULTURE	151 000,00 €	5 000,00 €
7 - LOGEMENT	2 500,00 €	0,00 €
TOTAL	844 366,00 €	652 000,00 €

Principalement, ces crédits sont nécessaires pour financer des études relatives **aux services généraux** (informatique, ressources humaines, administration générale), **à l'aménagement et au service urbain** (réaménagement de la place de la Gare (77 K€), réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux (55 K€)...), **à la famille** (construction d'une nouvelle crèche rue des Rosiers (72 K€), géolocalisation des réseaux d'éclairage public (60 K€)), **au sport** (faisabilité de l'extension de la salle d'escrime (10 K€)) ou encore **à la culture** (diagnostic pour installation d'un groupe froid à l'Agoreine (5 K€)).

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (chapitre 204) : 169 960 €

Les montants inscrits sont relatifs à l'impact du boni de liquidation de l'OPH de Bourg-la-Reine sur le versement d'une subvention à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (rééquilibrage budgétaire ayant un impact neutre au niveau du budget primitif de la Ville) et au financement du logement social (surcharges foncières).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21) : 2 646 980,85 €

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 061 331,00 €	859 295,85 €
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 507 360,00 €	690 000,00 €
4 - SPORT ET JEUNESSE	758 200,00 €	486 500,00 €
3 - CULTURE	632 110,00 €	253 410,00 €
2 - ENSEIGNEMENT-FORMATION	155 100,00 €	157 800,00 €
7 - LOGEMENT	152 000,00 €	84 000,00 €
6 - FAMILLE	136 180,00 €	72 300,00 €
9 - ACTION ECONOMIQUE	0,00 €	19 450,00 €
5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	5 000,00 €	16 500,00 €
1 - SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	21 700,00 €	7 725,00 €
TOTAL	4 428 981,00 €	2 646 980,85 €

Les dépenses relatives **aux services généraux** concernent principalement les travaux de mise aux normes des bâtiments municipaux (316 K€) et l'achat de matériel nécessaire à l'entretien des bâtiments municipaux et du patrimoine locatif de la Ville (106 K€).

Les travaux relatifs à **l'aménagement urbain** portent notamment sur la mise en sécurité de canalisations de gaz (220 K€) rue de Fontenay, l'installation de caméras de vidéosurveillance (120 K€) et les enfouissements de réseaux d'éclairage public (100 K€).

Les travaux relatifs au **sport** concernant majoritairement le remplacement de la pelouse synthétique du stade Charpentier (400 K€).

Les travaux relatifs à la culture concernent principalement **l'Agoreine** (installation d'un groupe froid (175 K€), l'installation d'une visiophonie (20 K€) et mise en conformité de l'éclairage (2 K€)), **la Villa Saint-Cyr** (clos couvert : 30 K€) et **la salle des Colonnes** (installation d'alarmes incendie : 5 K€).

TRAVAUX (chapitre 23) : 7 950 900 €

POLITIQUES PUBLIQUES	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
8 - AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	1 038 000,00 €	4 930 900,00 €
3 - CULTURE	2 161 200,00 €	3 000 000,00 €
0 - SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	70 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL	3 269 200,00 €	7 950 900,00 €

Les travaux relatifs à l'aménagement concernent principalement les études et les travaux relatifs au réaménagement de la place de la gare (4 420 K€).

Les études et les travaux relatifs à la culture concernent essentiellement la construction d'un bâtiment socio-culturel pour le CAEL (3 000 K€).

Les dépenses des services généraux sont relatives aux avances sur travaux (20 K€).

Participations financières (chapitre 26)

Les dépenses inscrites correspondent à l'ajustement de l'augmentation de capital de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

b) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 25 579 068,11 €

Les recettes réelles (chapitres 10 - 13 - 16- 024). Elles comprennent :

DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) : 3 167 955,96 €

La prévision intègre :

- la récupération de TVA correspondant aux dépenses d'équipement de l'exercice déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable, soit 16,404%, pour 750 K€.
- l'affectation prévisionnelle de l'excédent de fonctionnement reporté pour 2 245 K€;
- une estimation de la taxe d'aménagement pour 173 K €.

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) : 4 800 856,82 €

Au titre de l'exercice 2019, les subventions inscrites se répartissent comme suit :

Libellé	Montant du BP2018 (en €)	Montant du BP2019 (en €)
SUBVENTION ILE-DE-FRANCE MOBILITE-POLE DE LA GARE	0,00 €	1 700 000,00 €
SUBVENTION D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT CDV 2017-2019	1 140 000,00 €	1 400 000,00 €
SUBVENTION D'EQUIPEMENT- REAMENAGEMENT DU POLE DE LA GARE	0,00 €	900 000,00 €
CONTRAT REGIONAL-CAEL	170 000,00 €	393 570,00 €
SUBVENTION REGION ILE-DE-FRANCE- VILLA SAINT-CYR	138 465,00 €	116 535,00 €
SUBVENTION REGION ILE-DE-FRANCE- STADE CHARPENTIER	0,00 €	101 630,82 €
PRODUIT DES AMENDES DE POLICE	112 000,00 €	100 000,00 €
AUTRES SUBVENTIONS	0,00 €	50 000,00 €
SUBVENTION PARLEMENTAIRE-RUE ROECKEL	0,00 €	24 000,00 €
SUBVENTION REGION ILE-DE-FRANCE- PLAN VELO	0,00 €	14 551,00 €
SUBVENTION ETAT-ELECTION	950,00 €	570,00 €
SUBVENTION CAF-CAEL	76 000,00 €	0,00 €
SUBVENTION REGION-VIDEO PROTECTION	31 000,00 €	0,00 €
METROPOLE DU GRAND PARIS-VEHICULE ELECTRIQUE	28 550,00 €	0,00 €
SIPPEREC-SUBVENTION	23 322,00 €	0,00 €
DEPARTEMENT-VIDEO PROTECTION	22 579,00 €	0,00 €
RESERVE PARLEMENTAIRE- CHAUFFERIES DALPAYRAT	10 000,00 €	0,00 €
SUBV SIPPEREC-FCE TEL RENOV ECLAIRAGE	1 347,00 €	0,00 €
Total	1 754 213,00 €	4 800 856,82 €

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) : 3 205 000 €

Les mouvements équilibrés représentent 5 K€ de dépôts et cautionnement. Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes.

EMPRUNT 2019 : 3 100 000 €

Ce montant prévisionnel permet d'assurer l'équilibre global de la section d'investissement.

PRODUIT DE CESSION D'IMMOBILISATION (chapitre 024) : 2 300 000 €

Ce montant concerne la cession de la Villa Maurice et d'appartements de fonction.

Les recettes d'ordre :

MOUVEMENT D'ORDRE (chapitres 021- 040) : 3 938 101,76 €

Ces opérations s'équilibrent de section à section (prélèvement pour **1 749 186,76 €** et dotations aux amortissements pour **2 188 915 €**). Ces mouvements d'ordre constituent l'autofinancement.

LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser 2018 à reporter sur le budget 2019 se répartissent comme suit :

Chap/Art	Libellé	2018		2019	
		Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 657 497,26	1 785 539,04	10 037 664,64 €	8 257 153,57 €
10	DOTATION, FOND DIVERS ET RESERVES				5 663 912,75 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		189 539,04 €		997 240,82 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 596 000,00 €		1 596 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	428 330,00 €		430 582,02 €	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	330 000,00 €		1 104 660,75 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 544 744,10 €		2 172 066,65 €	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	353 423,16 €		1 531 103,22 €	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			4 799 252,00 €	

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver le budget primitif 2019 de la Ville tel que décrit ci-dessus.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup Monsieur RUPP pour le sérieux de ce travail. Des questions ? Madame THIBAUT, Monsieur BONAZZI, Monsieur THELLIEZ et Monsieur LETTRON. Madame THIBAUT s'il vous plaît. Monsieur LOREC également a une question.

MME THIBAUT : J'ai préparé une analyse sur la base des documents qui nous ont été fournis mais comme là je découvre une présentation, je vais au préalable faire quelques remarques sur ce qu'on a eu là devant nous ce soir.

Premier petit point de forme, c'est que certaines planches étaient tout à fait illisibles là où on est, donc je pense au public qui était derrière nous. Je ne sais pas si ceci explique leur départ mais en tout cas on ne voyait plus rien pour certaines planches où il y avait des chiffres notamment au début. Voilà juste pour une question de forme.

Sur du fond, vous verrez que je ne partage pas. Il y a certains points, qui n'étaient pas de détail, quand vous avez passé les dépenses, où on faisait l'exercice avec mon voisin de sommer les points que vous présentiez par rapport au total en haut de la page. C'est normal de ne pas retrouver l'intégralité mais enfin quand on en retrouve la moitié ça me pose un petit problème aussi de logique de présentation, voire de transparence de la présentation, on commence à arriver sur le fond. Au niveau fond, là où je ne vous suis pas du tout, par exemple, vous revenez plusieurs fois, et moi je l'aborderai aussi, sur l'endettement et l'emprunt. Le nouvel emprunt on est d'accord, mais par contre l'emprunt 2019, pour moi c'est le nouvel emprunt plus le reste à réaliser qui n'a pas été fait l'année dernière. Si on se base sur l'endettement de fin 2018, ce que j'ai aussi pris et je suis d'accord avec votre chiffre il redescend mais il redescend parce que l'emprunt que vous aviez prévu en 2018 n'a pas été totalement fait, et vous prévoyez de le faire sur 2019. Pour moi l'emprunt 2019, c'est la somme de ce qui n'a pas été fait sur 2018 et qui est reportée sur 2019 qui n'est pas annulée, plus le nouvel emprunt. A ce calcul-là, et c'est ce que j'ai mis dans mon analyse, on arrive à 5 millions. A ce calcul-là, l'endettement prévisionnel de 2019, je veux bien croire que le réalisé ne sera pas à la hauteur du prévisionnel puisque si vous ne faites à nouveau pas tout ce qu'aviez prévu en dépenses d'investissement, vous n'aurez pas besoin des recettes et heureusement vous ne ferez pas l'emprunt qui correspond à des dépenses qu'on n'a pas faites. Il se peut que l'endettement soit inférieur à celui de fin 2018 mais, aujourd'hui avec votre budget, le point de sortie prévisionnel de l'endettement fin

2019 sera supérieur à l'endettement de fin 2018. Après, il faut savoir de quoi on parle. Soit on parle, vous êtes sur du réalisé en base 2018 et puis sur le budget il faut prendre les restes à réaliser sinon on n'est pas... Si on est budget 2018 budget 2019 ok mais dans ce cas-là on ne prend pas en compte le résultat et l'affectation de 2018. Moi je me base bien sur le 2018, notamment sur l'endettement le point que vous mettez qui est plus bas que 2017. Mais 2019, je considère l'intégralité du budget, l'intégralité du budget c'est restes à réaliser plus les nouveaux éléments. Là je n'arrive pas à comprendre. On peut être en désaccord il n'y a pas de soucis, mais moi je ne comprends pas qu'on ne soit pas d'accord sur notre désaccord. Qu'au moins on n'ait pas une base commune qui est factuelle, après vous faites des choix on n'a pas les mêmes, don't act, mais au moins on pourrait partir de la réalité et des chiffres.

Sur l'analyse du document budgétaire, après la bouffée d'oxygène apportée en 2017 par l'augmentation des taux d'imposition, on observe que la section de fonctionnement se tend à nouveau, avec une baisse du résultat reporté de 565 000 €, des impôts en hausse de 380 000 € grâce à l'augmentation des bases, qui ne couvrent pas la hausse de 830 000 € des dépenses courantes. L'effet de cette tension se lit sur la baisse de 700 000 € de l'autofinancement complémentaire, part de la section de fonctionnement qui bascule en recettes d'investissement. Pour la section d'investissement, on voit un taux d'équipement qui repart à la hausse, avec 5 millions de plus qu'en 2018 avec les travaux de la place de la Gare et du CAEL. Malgré un financement important par les subventions, on n'évite pas un nouvel emprunt sur 2019 de 5 millions et 2,3 millions de produits de cessions. C'est ainsi que l'endettement repart à la hausse avec 5 % de plus qu'en 2018. Le ratio suivi en la matière par la Cour des Comptes, à savoir le rapport encours de la dette sur capacité d'autofinancement, atteindrait 16,7 années au lieu des 12 préconisées. Que deviendra le budget de la Ville quand nous aurons récupéré les charges de fonctionnement des anciennes crèches départementales devenues municipales, quand les charges financières vont inévitablement repartir à la hausse avec l'augmentation de l'endettement, quand les actifs de la Ville auront tous été cédés pour équilibrer les budgets successifs, quand l'heure sera à l'investissement du projet Faiënerie ? Autant de questions qui en l'absence d'une vision prospective pluriannuelle ne peuvent que nous inquiéter.

Monsieur le Maire : Ensuite, c'est Monsieur LETTRON qui a levé la main.

M. LETTRON : Il y a les chiffres et puis il y a l'esprit du budget. Moi je suis toujours étonné quand on nous parle de progrès. Le progrès, c'est quoi ? Le progrès, c'est de partager les gains de productivité, c'est de partager les avancées technologiques, le progrès pour beaucoup de gens c'est la journée de 8 heures, la semaine de 35 heures. Nous, on considère que tout ça, ça n'existe pas puisqu'on ouvre la médiathèque le dimanche, parce que les gens ils travaillent tellement les autres jours, et puis on trouve ça normal en même temps, sauf pour les femmes. Parce que nous on est capable de sortir une étude qui dit que les pauvres femmes elles peuvent aller à la médiathèque le mercredi parce qu'elles ont les RTT, mais leur mari non. Ça c'est l'esprit des décisions que vous prenez. En même temps, vous nous dites que vous avez fait une demande pour avoir des subventions sur 5 ans mais dans ce pays, malheureusement, les budgets ils sont annuels. Vous n'avez toujours pas de certitude sur le fait que vous allez avoir les 5 ans de subventions. Moi il me semble que ce gouvernement a quelques soucis avec son budget, puisqu'il a décidé de rembourser la dette et de respecter les critères de Maastricht sur l'endettement de la France. Donc il y aura des gens qui n'auront pas les subventions les années suivantes.

Sur le budget participatif, c'est une petite somme mais c'est bien, 700 personnes c'est bien ça fait 3,5 % sur l'ensemble de la population. Il me semblait que quand on avait un feu d'artifice, parce qu'on n'a plus de feu d'artifice à Bourg-la-Reine, quand on avait un feu d'artifice il y avait plus de gens. C'était gratuit et c'était sympathique. Vous voyez, il n'y a même plus de dépenses pour les festivités gratuites pour le peuple le jour de la révolution Républicaine. Moi je pense que ce budget n'est pas un budget de progrès, c'est un budget rétrograde et je pense qu'il n'y a rien. Même socialement, il n'y a pas de grandes décisions, il n'y a pas d'aides à la prise en charge des plus faibles.

Je pense que vous en êtes encore à vos petits pavés de granit pour faire plaisir à je ne sais pas qui, à enterrer vos réseaux aériens pour faire joli. Tout ça c'est bien quand il n'y a pas de crise, c'est bien quand il n'y a pas de gens dans la misère. Je pense que ça ne correspond pas aux besoins de la période.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur LETTRON. Monsieur THELLIEZ s'il vous plaît.

M. THELLIEZ : A nouveau, je vais me répéter, c'est encore une fois une présentation enjolivée du budget. Je ne vais pas revenir sur un certain nombre de points qu'on a évoqués jusqu'à 22h-23h en commission Monsieur RUPP, mais je vais au moins essayer sur l'essentiel, de ne pas être trop redondant. Je ne vais pas revenir sur les restes à réaliser, vous estimez qu'ils ne sont pas d'une proportion exorbitante. Moi je dis quand même que le montant est énorme, et dans les conditions en plus il l'est puisque quelque part, c'est une stratégie prévue, puisque si vous n'aviez pas ça vous êtes en difficulté en investissement. C'est votre stratégie, c'est votre façon de voir les choses, c'est votre conception du budget. Je le combats mais je le respecte, c'est votre façon de voir les choses qui encore une fois ne sont pas les miennes. Je vais donc dire ce que j'ai à critiquer sur cette façon de faire.

Les restes à réaliser, rapidement, réinjectés en section de fonctionnement en section d'investissement dans les conditions que vous avez évoquées, pratiquement une somme énorme d'endettement d'investissement, parce que pourquoi une somme d'investissement a un endettement aussi important ? C'est-à-dire que là encore vous allez dire les choix que vous faites. J'ai toujours quand même un peu mal à l'oreille quand j'entends les choix de notre programme. Je vais encore une fois être désagréable avec vous, votre programme, la majorité des Réginauburgiens comme de vous d'ailleurs n'en voulait plus en 2014. Ça voudrait dire qu'il faut quand même se poser la question, que vous imposez à la minorité des Réginauburgiens ce qu'eux peut-être ont voulu. Je ne vais pas réexpliquer dans quelles conditions, comment vous fabriquez cela pour arriver à avoir un budget en équilibre. D'ailleurs c'est une obligation, une présentation d'un budget en équilibre, vous ne pouvez pas faire autrement que de présenter un budget en équilibre. Ou alors on relèverait d'une situation plus catastrophique encore. Vous persistez pour vos investissements, qui essentiellement sont ceux de la place de la Gare, on a des subventions, évidemment 70 % qui seront peut-être donnés jusqu'à son terme, ça je ne sais pas, mais même si on les avait jusqu'à son terme ça n'empêche pas que la partie restante est quand même non négligeable. Elle évolue, elle augmente considérablement, 500 000 € la dernière fois parce que comme il y a eu des errements qui faisaient que vous n'écoutez que vous-mêmes et non pas l'opposition, qui de temps en temps ne raconte pas quand même que des bêtises. On doit avoir quand même de temps en temps quelques propositions qui sommes toutes ne doivent pas être si idiotes que ça. Vous êtes revenu dessus, l'architecte, oui mais il faut voir le projet. L'architecte ça ne travaille pas pour rien un architecte, plus le chantier est important mieux c'est pour lui puisqu'il y a des honoraires qui en découlent quand même. Place de la Gare, vous êtes satisfait ; moi je ne sais pas, j'ai eu une association de riverains qui compte 120 personnes qui sont vent debout contre vous, qui d'ailleurs sont même étonnés qu'a priori, je suis prudent mais, souhaiteraient être reçus et que vous ne les recevez pas, compte tenu des nuisances que ça représente au niveau des entrées sorties de véhicules et même de la sécurité m'a-t-on dit en me citant quelques exemples. Le CAEL c'est pareil, on sait que ce sont vos 2 principaux investissements, le CAEL et la place de la Gare ; le CAEL pour 60 %. Le CAEL, on vous a demandé, ce n'est pas une question démagogue, est-ce qu'il y a une estimation du budget de fonctionnement ? Il m'a été répondu « non, nous attendons les coûts qui dépendront des choix constructifs proposés ». C'est-à-dire que les choix constructifs proposés, probablement par l'architecte, qui l'architecte probablement n'est pas forcément très soucieux des intérêts pointus de la Ville mais peut-être plus de son intérêt et de l'intérêt du chantier qui lui est donné que des intérêts de la Ville, ça veut donc dire qu'on ne sait pas encore à l'heure actuelle, je reprends simplement la phrase qui est contenue dans la commission à laquelle j'ai participé, qu'on a travaillé et qui m'a été répondue. Ça veut donc dire qu'on attend les choix constructifs pour déjà savoir même la somme qu'on va dépenser ; on va

forcément la dépenser mais on n'a pas une idée de ce que pourra représenter et estimer. C'est quand même invraisemblable qu'on fasse des coûts de construction, qu'on se dise il y a un budget de fonctionnement, d'ailleurs j'attends toujours celui de la médiathèque Monsieur RUPP, vous m'avez dit que vous me le donneriez peut-être aujourd'hui. Vous avez peut-être oublié, je ne vous en veux pas, ça fait 3 ans que j'attends, 2 ans. Votre gestion est quand même parfois assez étonnante qu'on n'ait pas, je ne dis pas le coût, une estimation qui vaudrait ce qu'elle vaudrait. Il y a quand même une estimation du fonctionnement qui doit être faite de ce CAEL dont on investit, on investit, on investit. Là aussi, c'est pareil, le budget initial progresse, comme il a progressé plus 52 % de la place de la Gare. Vous vous flattez vous-mêmes, c'est bien, vous avez raison ça s'appelle l'autosatisfaction. Vous nous citez un certain nombre de services nouveaux, mais voulez-vous que je vous cite un certain nombre de services anciens qui ont été supprimés ? Si vous voulez vous me le dites et je peux vous en citer 2-3 au hasard. Par exemple, on ferme la mairie le mardi après-midi, c'est un service rendu aux Réginaburgiens ça ? Peut-être selon vous, pas selon moi. L'urbanisme, j'étais présent, je vais chercher mes documents dans mon casier et j'ai la courtoisie d'aller saluer toujours l'hôtesse « bonjour ça va ? », 2 personnes arrivent pour des questions d'ordre technique et relevant de l'urbanisme et des travaux. Qui répond ? On dit ça à la petite qui est à l'accueil, qui doit être multifonctions certainement, et qui appelle le service, qui essaie de faire le relais entre ce que les personnes disaient et puis probablement ce que lui répondait le service urbanisme ou travaux. Je peux continuer, je peux vous en donner encore 3-4. L'accueil aux scolaires etc. Non, tout ne va pas aussi bien, je ne dis pas que la maison s'écroule sous le chien, que tout va mal, mais que tout va, est loin d'aller aussi bien que le tableau que vous nous décrivez.

Vos orientations ne sont pas, encore une fois, celles qu'on aurait choisies parce que la situation dans laquelle on est un peu en difficulté notamment en investissement, parce qu'en investissement, on investit dans des projets qui sont coûteux, énormes et qui ne sont peut-être pas les projets prioritaires qu'attendent les Réginaburgiens, en contrepartie, on n'investit pas dans certains domaines moindres d'ailleurs, moindres financièrement à leur détriment par rapport à il faut que ce soit beau, il faut que ce soit visible, la place de la Gare et le CAEL. J'ai encore une feuille pleine mais je vais arrêter, vous ne serez pas surpris que je ne vote pas ce budget.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LOREC avait également des questions. Allez-y Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : Merci Monsieur le Maire. Je vais commenter ce budget, évidemment il y aura des choses qui sont redites mais je vais changer la forme. Pour moi c'est un budget en trompe l'œil parce que le message de base que vous envoyez c'est « dormez tranquille bon gens, c'est équilibré », il y a les mots maîtrise, tous les mots qui sont apaisants sont là mais la réalité est bien différente et il y a des petits sujets qu'on nous montre en grand et il y a des grands sujets qu'on ne montre pas du tout. Au moment du DOB, on avait demandé à plusieurs reprises, ça fait des années et cette fois-ci Monsieur RUPP a fait l'effort louable de le faire, de dire quels sont les objectifs. On les a, ils étaient présentés cette fois-ci sur des transparents, et en commission on les a eus simplement à l'oral. On augmente la qualité des services rendus, investissement CAEL, gare, je les recite parce que je vais les commenter un par un, taux fixe de la fiscalité stable, maîtrise des frais de fonctionnement et puis après des valeurs arithmétiques comme ça 3,6-1,9 qui seraient des objectifs. Déjà sur des valeurs arithmétiques on ne voit pas comment c'est un objectif budgétaire d'arriver à un chiffre précis mais telle est la présentation.

Sur les objectifs, je pars par le premier si c'est un ordre de priorité, vous parlez d'amélioration des services rendus. Déjà les sommes prêtent à rire quand même, parce que si on fait l'augmentation des horaires de la médiathèque coût 100 000 €, sans parler du subventionnement qui nous est mis en valeur ; augmentation des menus bio, 40 000 € donc 140 000 € et ça c'est un transparent et on compare ça dans un budget de fonctionnement de 30 millions. On parle donc d'amélioration pour 0,04 % de la valeur du budget en fonctionnement. A l'évidence, c'est petit, ce sont des innovations, on les présente, il y a le mot bio pour faire plaisir aux écolos, il y a le budget participatif c'est censé

faire plaisir aux gens et d'ailleurs c'est très bien et c'est une idée qu'on avait eue il y a longtemps. Mais tout ça est tout petit. Ce dont on ne nous parle pas, c'est il y a des exemples peut-être que Monsieur THELLIEZ a su dire, mais il y a aussi pour quelle population est-ce qu'on fait ces services-là et quelle population pour l'instant n'a pas ces services. On en reparlera à la fin du Conseil Municipal, mais pendant qu'on nous parle de ces choses neuves et biens, il y a des choses anciennes qui ont coûté et qui sont en train de dysfonctionner lourdement et je veux parler là des Trois Mâts. Il y a d'autres choses aussi, on en parlera plus tard aussi, et c'est venu comme ça comme une innovation, une novation et un scoop dans le cours des notes de ce Conseil Municipal, ce sont les sujets de crèches où on n'est pas certain que le service qui sera ouvert à la population compté en nombre de berceaux va augmenter, bien qu'on compte y consacrer beaucoup d'argent. Sur le phénomène, l'amélioration des services rendus, je pense qu'on peut tout à fait mettre ça en doute et il faudrait nous parler de ce qui marche et aussi de ce qui ne marche pas de façon transparente. On est sur des sommes dérisoires, et je ne pense pas du tout qu'on puisse dire qu'on mette le paquet, ce n'est pas dit comme ça mais c'est un peu le message, sur l'amélioration des services rendus. Sur les investissements, on nous dit il y a 2 investissements prioritaires le CAEL et la gare. Très bien on les voit, ils sont effectivement spectaculaires, tout le monde est au courant, il y a force communication là-dessus mais est-ce que c'est bien les seuls ? Il y a un sujet dont on ne nous parle pas du tout, ce que j'appelle la pointe sud de la place de la Gare. Si je ne fais pas erreur, la mairie s'est portée acquéreuse d'une maison, et au moins d'une, parce que je connais celle-là. (*hors micro*) D'accord il y a un gros projet immobilier qui se passe dans le sud de la gare, qui aura un impact sur la Ville. Mon voisin me corrige en me disant ce n'est pas exactement la Ville, sans doute. Pour autant, c'est quand même un phénomène majeur. En tout cas c'est un sujet majeur, c'est un sujet urbanistique central, il avait été présenté sous forme d'étude il y a très longtemps mais on était déjà là au moment de la réflexion sur ce qui est aujourd'hui le PLU, qui est lui-même remis en cause, et de ça on ne nous parle pas. En fait, le paysage va changer, il y a des points dont on nous parle et il y a des points dont on ne nous parle pas et qui impactent lourdement la Ville. Sur ce point-là toujours, quand on doit parler des orientations budgétaires, on ne devrait pas parler uniquement de chiffres et d'Excel mais de ce qui les sous-tend et ce dernier point que je souligne et l'absence, aussi parce qu'on l'a dit 10 fois, de perspectives et d'un budget qui soit présenté à l'intérieur d'une dynamique, au moins sur la longueur du mandat et peut-être plus, nous permettrait de voir si les décisions que l'on fait aujourd'hui permettent de faire ce qui est quand même déjà largement annoncé, je parle en particulier du projet sur la Faïencerie. Là-dessus, le moins qu'on puisse dire c'est qu'il faudrait qu'on nous en donne des éléments chiffrés, il faudrait que la population soit invitée à discuter sur l'objet, sur la chose et sur son coût de façon anticipée, autrement que par des petites réunions avec un personnel invité, sélectionné. Après, sur l'équilibre, on nous dit c'est très bien c'est équilibré. Mais c'est équilibré en flux parce que la loi l'impose, mais c'est équilibré parce qu'on fait encore des ventes immobilières. Dans une entreprise, on fait un compte de résultat comme beaucoup de gens le savent et puis on fait aussi un compte de bilan, et là on appauvrit la Ville. En tout cas on vend des choses, et on a vendu, ça fait longtemps qu'on vend des choses pour équilibrer les budgets et on ne nous parle pas de ce bilan-là, or la population c'est la chose commune, la maison commune, le patrimoine il est commun et si on vend pour équilibrer on ne peut pas tout à fait avoir un message de maîtrise et un message d'équilibre et un message de tout va bien. Sur le taux d'imposition fixe, ça je serai court parce que ça a déjà été dit, le message c'est que c'est fixe sauf que la vérité c'est que les prélèvements par la base vont être augmentés. Par ailleurs, il est fixe aujourd'hui, on en fait la publicité mais hier il a augmenté et c'est contraire au programme qui a été celui de votre équipe, lequel programme est le plus souvent la raison qu'on nous oppose en disant « nous, on fait notre programme ». D'ailleurs Monsieur RUPP l'a encore dit dans sa présentation, on fait notre programme tout va bien. L'année dernière, sur les taux c'était le contraire du programme, cette année on va nous dire c'est le programme. Ce n'est pas un argument le programme, quand on sait qu'on l'a une fois et lourdement contredit par des décisions. Après, c'était votre décision, votre choix, mais en tout cas qu'on ne nous serve plus le coup du programme en matière budgétaire. Sur la maîtrise des fonctionnements, les maîtrises des frais de fonctionnement avec le 1,2 %, il y a quand même, on nous dit c'est très bien, ça

fait partie des objectifs. Déjà on n'est plus tout à fait dans les objectifs, on est plutôt dans les moyens mais je me souviens d'un précédent Conseil Municipal, sauf erreur à part le conseil privé c'était le dernier, où on a traité et c'était très bien d'essayer en tout cas le sujet de l'absentéisme, qui est quand même un gros sujet quand on parle d'un budget de 30 millions de fonctionnement lequel contient 15 millions de salaires. Et, vous vous souvenez, vous en étiez ennuyé mais ça on a été calme et on a été indulgent, à la fin on avait fini à un chiffre qui était complètement surréaliste et qui était sans doute faux, de 10 % d'absentéisme, parce que finalement le tableaux Excel avait peut-être été fait à la hâte. La question de la maîtrise des dépenses sur le fonctionnement, et sur les salaires notamment, elle contient cette question-là qui a été évoquée récemment de façon un peu brouillonne, mais on passe sur le brouillon c'était très bien évoqué mais ça serait le moment d'en parler. Est-ce que vraiment la maîtrise est faite aussi sur la maîtrise du management et des gens et de l'absentéisme, de quoi parle t-on finalement là-dessus ? Eh bien aujourd'hui on ne nous en parle pas, on nous dit juste « dormez tranquille tout va bien ». Enfin, la 5^{ème} chose qui est considérée comme un objectif, là ce sont 2 valeurs, le 1,9 et 3,6, l'épargne brute et l'emprunt. Là c'est juste dans la présentation et dans les termes que c'est contradictoire parce qu'en fait le calcul est fait. A la fin on voit qu'il faut 3,6 pour équilibrer 1,9 comme résultat on dit c'était mon objectif. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas un objectif politique d'avoir 1,9 millions d'épargne brute, ce n'est pas un objectif politique d'avoir 3,6 millions d'emprunts. Quand on nous reparlera d'un objectif, qu'on ne nous parle pas du résultat du calcul parce que ça n'a pas de sens. Ce qui devrait être des objectifs, et qui n'est pas du tout énoncé, c'est les objectifs qui sont, et je reviens sur le premier point, quels services à la population et quelle population ? Ça ne suffit pas de dire qu'on va changer l'appel d'offre de la cantine. Surtout qu'à ce moment-là, on oublie de dire que dans un précédent Conseil bien plus ancien, il était question de participer à une cantine centrale et ça ça avait occasionné une dépense, et là on ne nous en parle plus. Donc on fait un nouveau meilleur service, mais ce n'est pas le même que la fois précédente sur le même thème. Un point absolument majeur et les campagnes nationales en cours, c'est le sujet de l'environnement rien. Enfin si, il y a un petit peu de BIO à la cantine. Enfin ce n'est pas ça le sujet de l'environnement. Encore une fois, sur les objectifs qui ont été énoncés de meilleurs services il y a 0,04 % du budget. Il faudrait quand même parler de comment est-ce qu'avec des choix politiques on déplace des moyens qui sont lourds, d'un sujet qui n'est moins prioritaire à un sujet qui est plus prioritaire. Qu'on ne nous fasse pas des transparents sur 0,04 % encore une fois du budget.

Une petite remarque en guise de clôture, je fais quand même une petite remarque parce que ça c'est Monsieur RUPP dans son exposé qui nous l'a inspirée. Vous avez dit la phrase « l'Etat n'arrête pas de créer des taxes ». Je suis amusé que quand l'Etat crée des taxes ou une autre collectivité crée des taxes, vous le pointez du doigt et quand on reçoit des subventions c'est merveilleux. Mais d'où viennent telles ces subventions ? Elles viennent des taxes que d'autres ont inventées. Il ne faut pas d'un côté applaudir l'argent qui arrive et de l'autre pleurer l'argent qui sort. C'est les tuyaux, merci vous avez fait un transparent pédagogique, on voit que c'est compliqué que ce n'est pas tout à fait abouti mais c'est très bien qu'il existe, par contre, ne dites pas c'est mal quand quelqu'un crée un prélèvement quand de l'autre côté on applaudit quand il arrive jusqu'à notre budget. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je crois qu'il reste Monsieur LOREC parmi les gens qui ont levé les mains. Monsieur LOREC s'il vous plaît.

M. LOREC : Merci Beaucoup. L'avantage ou l'inconvénient de passer en dernier c'est que vous avez déjà tout dit. Je serai assez court. J'insisterai quand même sur 3 points. Le premier point, pitié pour la dette on ne va pas comparer des choux et des carottes comme ça a été fait. Comme ça a été très bien dit par la première intervention, il était dit l'année dernière par Monsieur le Maire que de toute façon, et c'était écrit, la dette allait augmenter. Votre chiffre est bon, parce qu'il y a un reste dû à faire qui est important, et mathématiquement vous avez raison. Là on est en train de présenter le budget 2019, ne nous filez pas les chiffres de 2018 ! Il fallait le mettre dans les 2 points avant où vous étiez en train de présenter le résultat du budget 2018. Là j'aurais bien aimé que dans la dette, vous

me fassiez le prolongé en fonction du budget que vous présentez quelle sera potentiellement la dette. Il y a la dette réalisée et la dette prévisible, projetée, que l'on fait en fonction du budget que vous présentez. Ce n'est pas grave, puisque la preuve c'est que la dette est stable parce qu'il y a un restant dû qui est considérable pour l'année 2019. C'est en repoussant comme ça de toute façon d'années en années, ne rêvez pas, je pense que ça risque d'augmenter un jour. Comme l'avait dit Monsieur le Maire, de toute façon, choix sur lequel je ne suis pas d'accord, les taux sont bas donc on peut s'endetter. Vous savez très bien que ça c'est quelque chose qui pour moi est absolument une hérésie, mais aujourd'hui comparez des choses comparables. On est en train de faire le budget 2019 donc il faut comparer la dette potentielle, prévisible, dans votre tableau et ne pas nous ressortir ce que vous auriez dû nous donner 2 points avant.

En ce qui concerne le fonctionnement, je ne reviendrai pas sur les chiffres ils ont été présentés. Il y a aussi un aspect que je voudrais rajouter, on voit énormément sur des projets les budgets dévier. C'est-à-dire qu'entre les budgets prévus et les vrais budgets, on peut prendre la place de la Gare, il y a des dérives en fonctionnement et en investissement qui sont importantes. Ils sont, comme il y a des choses qui sont décalées on ne les voit pas trop, mais moi je pense que le budget de fonctionnement ainsi que le budget d'investissement, il faut faire extrêmement attention quand on a un budget prévu pour une action ou un projet, on se débrouille pour qu'il soit maintenu. Même si l'architecte a des idées géniales, on essaye quand même de maintenir dans l'enveloppe qui est prévue. C'est trop facile, et ça se voit, je ne vais pas revenir sur les chiffres mais ça se voit clairement dans le budget de fonctionnement et dans le budget d'investissement. Il y a des raisons, je ne vais pas dire que les dépassements ça doit être 0, il y a des choses qui ne sont pas prévues, pas prévisibles, c'est la réalité des projets l'absolu n'existe pas. Il y a 10 %, il y a les 20 % et ça c'est beaucoup plus embêtant.

Dernier point, 3^{ème} point sur lequel je voudrais aussi intervenir c'est aussi sur le prévisionnel. Vous nous vantez l'arrivée de la crèche, des crèches, et je pense qu'il faut anticiper. Je sais qu'avec un peu de chance ça sera après des échéances politiques mais il y a des réalités. Il faut prévoir l'explosion, l'augmentation soyons un peu plus calme, l'augmentation importante des charges qu'on va avoir sur les crèches. On le sait, je n'accuse pas la mairie d'être fautive là-dessus. C'est un fait, on en tient compte et on l'anticipe, ce n'est pas une erreur, il faut simplement anticiper et commencer à préparer mécaniquement dès aujourd'hui le budget, pour pouvoir absorber lorsque ces budgets de fonctionnement vont arriver. Dernier point, je pense qu'il est important d'avoir clairement et je reconnais que votre présentation d'année en année c'est de mieux en mieux. La présentation était claire, même s'il y a eu des problèmes parce que je ne voyais pas tout, mais c'est vrai que c'est bien. Je pense qu'il est aussi important de bien montrer les choix politiques. Vous parlez de choix politiques, de choix de programme, je pense que des regroupements par programme et par des regroupements on va dire sectoriels ou d'orientations écologie, affaires sociales, un peu plus clairs, permettraient de convaincre de la réalité des choix politiques avec la réalité des chiffres. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur RUPP, certains éléments de réponse, je pourrai éventuellement compléter en fonction de ce qu'on aura dit.

M. RUPP : Tout d'abord, pour Madame THIBAUT, vous parlez de l'endettement, vous parlez de 5 millions je ne sais pas où vous avez trouvé ce chiffre. Dans le budget on a 3 100 000 € d'emprunts nouveaux et on a un emprunt de report de 1 596 000 ; donc 3 100 000 plus 1,6 million ça fait 4,7 millions ça ne fait pas 5 millions.

MME THIBAUT : J'ai arrondi ; on n'a pas le droit d'arrondir ?

M.RUPP : Ecoutez, ne m'interrompez pas je ne vous ai pas interrompue Madame, d'accord ?

MME THIBAUT : Oui, mais arrêtez de dire n'importe quoi ?

M. RUPP : Ecoutez Monsieur le Maire, est-ce que je peux parler parce que ce n'est pas correct. Moi

je ne vous interromps pas quand vous parlez, je vous écoute et je prends des notes, alors faites la même chose ! Vous nous dites ensuite, vous citez le ratio de la dette, vous commettez simplement une erreur majeure c'est que le ratio sur la dette ne se calcule pas sur le budget primitif mais il se calcule sur le compte administratif. Or vous savez très bien, et vous verrez au compte administratif 2019, nous aurons un ratio d'endettement qui sera inférieur à 12. C'est très facile d'inquiéter les gens sur le budget primitif, alors qu'on sait toujours qu'on dégage un résultat que vous ne prenez pas en considération. Ce chiffre de 16,7 n'est pas valable. Pour vous dire, tous les banquiers que l'on rencontre quand on négocie nos emprunts, ils ne parlent jamais de budget primitif, ils ne travaillent que sur les comptes administratifs. C'est la stricte réalité.

Sur la remarque de Monsieur LETTRON. (*hors micro*) Vous permettez que l'on puisse s'exprimer, sinon on ne peut pas parler alors ! Laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompu. Je ne vous ai pas interrompu !

Monsieur le Maire : Laissez Monsieur RUPP donner les explications. Je compléterai un certain nombre de points. Il y a un formalisme à respecter.

M. RUPP : Le débat, il a lieu principalement dans les commissions où Madame THIBAUT n'était pas, ni pour le DOB, ni pour le vote du budget primitif, stricte réalité. Moi j'aurais aimé qu'on en débâte en commission !

MME THIBAUT : Je ne vous permets pas ; c'est une attaque personnelle

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, sinon j'arrête les discussions et on passe au vote.

M. RUPP : Les commissions sont le lieu naturel du débat.

MME THIBAUT : On peut avoir un empêchement pour des raisons personnelles.

M. LETTRON : (*hors micro*)

Monsieur le Maire : Attendez s'il vous plaît, les dates sont connues longtemps à l'avance.

M. LETTRON : (*hors micro*)

Monsieur le Maire : Elles sont fixées longtemps à l'avance. S'il vous plaît, un Doodle à 35 ça ne marche jamais. Monsieur RUPP s'il vous plaît.

M. LETTRON : (*hors micro*)

M. RUPP : Je vais poursuivre sur les réponses. Vous nous adressez des critiques, tolérez aussi qu'on vous en fasse.

Monsieur le Maire : Attendez, on ne peut pas tenir compte des matchs de foot quand même pour fixer les dates !

MME THIBAUT : Il ne s'agit pas de cela.

Monsieur le Maire : Je comprends, mais on donne les dates longtemps à l'avance. Si vous permettez.

Mme THIBAUT : On ne peut pas prévoir quand ce sont de graves raisons personnelles.

Monsieur le Maire : Je suis d'accord sur ce point. On continue s'il vous plaît ! Monsieur RUPP s'il vous plaît.

M. RUPP : Pour répondre à Monsieur LETTRON, vous me permettez de vous dire que lorsque vous dites que seulement 7,5 % des Réginauburgiens ont voté sur le budget participatif, c'est bien vous faites voter les nouveaux-nés c'est très bien, non les gens, je suis désolé ce n'est pas un pourcentage convenable. Ce n'est pas acceptable ce pourcentage. Votre intervention est essentiellement politique, vous dites que notre budget est rétrograde. Je n'ai rien d'autre à dire que nous, nous sommes présentés devant les électeurs avec un programme, oui Monsieur BONAZZI je répète on s'est présenté avec un programme, et nous notre projet c'est de le réaliser. Au moins on tiendra nos

engagements.

Pour en venir à Monsieur THELLIEZ, au sujet des restes à réaliser, moi j'ai déjà évoqué tout à l'heure, vous parlez de l'importance des restes à réaliser, je vous ai répondu tout à l'heure pourquoi les restes à réaliser, pourquoi on ne peut pas tout réaliser dans l'année. Vous allez même jusqu'à dire qu'on a une stratégie de développer les restes à réaliser. Non, notre stratégie, et là je parle sous le contrôle des services, et on a notre Directrice des Services Techniques qui est là, la mission qu'elle a ce n'est pas de retarder les investissements, nous on n'arrête pas au quotidien de demander que tout soit réalisé plus vite ! Nous, notre stratégie c'est de faire que tout soit réalisé au plus vite, ce n'est pas de tout faire tarder. Ça, ce n'est absolument pas vrai. Vous évoquez après, les orientations. Oui, sur les orientations on est en désaccord mais c'est pour ça qu'il y a une majorité, une opposition. Il y a des priorités, nous avons nos priorités. Nous, encore une fois, on les a débattues devant les électeurs, elles ont tout de même été approuvées, on les met en œuvre. Vous avez d'autres priorités, je pense que dans un an on aura un débat électoral, ça sera l'occasion à chacun de présenter ses priorités et les électeurs trancheront et choisiront. Moi je n'ai pas d'autres choses à dire sur cette question-là. Vous évoquez des dépassements sur la place de la Gare. Monsieur le Maire nous a déjà rappelé que le projet de la place de la Gare, c'était un projet à construction évolutive, qui s'est élaboré progressivement, au fur et à mesure des réunions, des rencontres avec tous les intervenants. Oui, le budget a évolué, mais nous le savions dès le départ, c'était délibéré. Par contre, on a veillé à maintenir car c'était le taux, d'ailleurs on n'a pas le droit de percevoir plus, on a veillé à ce qu'au moins on ait toujours 70 % de subventions. Les collectivités locales n'ont pas le droit d'avoir plus de 70 % de subventions. On a veillé, nous au moins à maintenir ce taux par rapport à ce budget de la place de la gare.

Monsieur BONAZZI, vous nous dites qu'on a un budget en trompe l'œil, ça c'est votre jugement. Vous voyez qu'on nous porte des jugements sur ce qu'on fait, Madame THIBAUT, budget en trompe l'œil. Vous signalez que pour vous les améliorations dont j'ai parlé tout à l'heure sur la médiathèque, sur le budget participatif sont peu importantes. Je ne sais pas, c'est assez rare dans une collectivité lorsqu'on lance une consultation d'avoir 703 personnes qui répondent. Je pense que ça correspond à une réelle préoccupation des gens. Quand sur la médiathèque, on a le 2^{ème} dimanche 347 personnes qui viennent, ce n'est pas quelque chose de négligeable au niveau d'une Ville. C'est important.

(hors micro)

Monsieur le Maire : S'il vous plaît ! Respectez un petit peu la parole des gens.

M. LETTRON : *(hors micro)*

M. RUPP : La moindre des courtoisies, c'est de vous répondre.

M. LETTRON : *(hors micro)*

Monsieur le Maire : Attendez, Monsieur LETTRON, il faut faire attention sinon je vais vous demander de sortir. Je vais vous demander de sortir si on va trop loin !

M. LETTRON : *(hors micro)*

M. RUPP : On peut quand même répondre Monsieur LETTRON. Vous ne voulez pas qu'on réponde à vos affirmations ?

Monsieur le Maire : C'est la dernière fois que je le rappelle, je demanderai aux gens de sortir si ça continue !

M. LETTRON : *(hors micro)* Appelez la police !

M. RUPP : Non, on ne va pas appeler la police.

M. LETTRON : *(hors micro)* On sortira avec la force des baïonnettes !

M. RUPP : Si on pouvait avoir un débat apaisé. Je propose qu'on ait un débat apaisé. Vous nous avez

fait des remarques, vous permettez qu'on réponde ! Vous ne voulez pas qu'on réponde à vos remarques ?

M. NICOLAS : Je vous rappelle simplement que c'est le règlement intérieur du Conseil Municipal, c'est le fonctionnement du Conseil Municipal tel que le prévoit le règlement intérieur, qui est l'une des premières choses qu'on a votée lors de ce mandat. Le fonctionnement du débat qui consiste à poser des questions par l'opposition et de répondre ensuite. C'est le fonctionnement du débat tel qu'il est défini dans le règlement intérieur du Conseil Municipal. Le règlement prévoit également un rappel à l'ordre du Maire, ce qu'il a fait jusqu'à présent.

M. RUPP : Je vous propose de poursuivre. Vous évoquez Monsieur BONAZZI l'achat d'un pavillon autour de la gare, moi je n'ai pas connaissance d'achat d'un pavillon autour de la gare. Il y a quelques achats d'appartement par l'Établissement Public Foncier, je n'ai pas connaissance de l'achat d'un pavillon. Je ne suis pas au courant.

Vous dites qu'en vendant du patrimoine immobilier, on appauvrit la Ville. Bien sûr, ça sortira de l'actif, maintenant en contrepartie vous voyez tous les investissements que l'on fait, donc tous les investissements que l'on fait à l'inverse représentent une augmentation d'actif. Or aujourd'hui, le bilan qui est tenu, et l'actif qui n'est pas tenu vous le savez par la Ville mais par la trésorerie, l'actif de la collectivité augmente, l'actif de la collectivité ne se réduit pas. Vous disiez tout à l'heure que l'épargne brute n'était pas un objectif, je ne partage pas cette façon de voir les choses. L'épargne brute, c'est le ratio fondamental du budget entre les dépenses réelles et les recettes réelles de fonctionnement. Avoir l'objectif de maintenir au moins cette somme, oui c'est un véritable objectif, c'est le chiffre clé du budget, l'épargne brute. Avoir un objectif d'épargne brute, c'est un objectif pour moi indispensable en matière budgétaire. Vous nous dites que l'Etat n'arrête pas de créer des taxes, vous dites que je dis ça et qu'après les subventions en découlent. On ne va pas refaire le débat sur la subvention, nous, nous nous flattons de rechercher le maximum de subventions qui allègent le budget de la Ville.

Quant à Monsieur LOREC, vous nous dites que la dette, que vous souhaitez que l'on parle plus de dette projetée, de dette potentielle. Je vais d'ailleurs répondre parallèlement à une remarque de Madame THIBAUT sur la dette et sur le report d'emprunt. Vous avez constaté toutes ces dernières années que quand on emprunte, l'emprunt que l'on fait ce n'est pas pour l'encaisser sur un an. On se donne plusieurs années pour encaisser l'emprunt. Vous constatez que tous les ans, nous ne réalisons pas la totalité des emprunts pour lesquels on a passé des contrats. Ça sera exactement la même chose pour 2019, nous n'encaisserons pas 4 700 000 € d'emprunts en 2019. Par contre l'équilibre du budget le nécessite, nous aurons les emprunts et la couverture d'emprunts nécessaire. Vous nous dites d'anticiper après Monsieur, je pense qu'on n'arrête pas d'anticiper.

MME THIBAUT : puisque vous le savez, on est à la limite de l'insincérité budgétaire !

Monsieur le Maire : Quelques points complémentaires. Je reviens sur l'emprunt, on emprunte cette année, il y a un report d'emprunt, on arrive à 4,7 millions, mais on n'arrivera pas à 4,7 millions. Simplement c'est un budget prudent parce que vous savez, on vous l'a dit, il y a pas mal de subventions. Les subventions, on les touche généralement tardivement et il y a un risque de dérapage qu'on ne les touche pas cette année. C'est pour ça que c'est un budget prudent. On va tout faire pour toucher les subventions sur l'année et comme chaque année on empruntera, ce qui est demandé au niveau du budget c'est une autorisation à contracter un emprunt, c'est avant tout comme ça qu'il faut le voir. Ensuite quelques questions sur l'investissement sur le sud de la gare. Vous le savez, c'est passé en Conseil Municipal, l'EPF Ile-de-France est sur secteur-là pour racheter l'ensemble des appartements et des maisons au fur et à mesure que ces appartements et maisons sont à vendre. Il y a quelques acquisitions qui ont été faites, il n'y a pas d'acquisition de maison mais effectivement on parle d'une ou 2 maisons qui sont actuellement potentiellement à vendre, ça va peut-être se faire durant l'année. Mais tout ceci, c'est sous contrôle de l'EPF Ile-de-France. Il y aura un projet là-dessus, et on aura bien l'occasion d'en parler. Pour la dérive de soi-disant du budget de

la place de la Gare, je trouve que là il y a vraiment un esprit partisan. Un exemple, c'est que la traversée du boulevard Joffre, ce sont des travaux du Département qui coûtent plus de 500 000 €. Le Département les finance à 100 %, nous a demandé de prendre la maîtrise d'œuvre, donc on rajoute 500 000 € d'un côté et vous oubliez de prendre en compte que de l'autre côté on prend 500 000 € de remboursement. Quand on ne regarde qu'une colonne, on a un esprit partisan et on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut.

Vous posez des questions sur la vente d'immeubles ou de terrains. N'importe quoi, sachez que d'abord et ça a été dit, cette année ça sera essentiellement le terrain de la villa Maurice où se trouve le CAEL, que ce terrain sera consacré à une majorité de logements sociaux, et que nous sommes en train d'acquérir via aussi des partenaires ou des sociétés de logements sociaux, 2 immeubles qui sont en cours d'acquisition en ce moment sur Bourg-la-Reine pour faire du logement social. Ce qui veut bien dire et ce qui a été évoqué, que les actifs globalement augmentent considérablement. On a racheté également des commerces l'année dernière, on va peut-être encore en racheter un prochainement. Il est évident que des achats d'il y a plusieurs années où les projets changent, c'est normal, on les revend et puis il y a d'autres acquisitions qui se font. Je pense que le sud de la gare, ce que vous appelez, vous, à juste titre le trait au dessus de la gare est un bon exemple ; on investit pour l'avenir, il faudra certainement plusieurs années encore avant de voir un projet sortir à ce niveau-là. Je reviens également sur la Faïencerie, vous dites qu'il y a peu de concertation à ce niveau-là, c'est tout à fait exact. On est dans un système juridique de marché public et autre assez contraint. Ce que je peux vous annoncer, c'est qu'à partir du 1^{er} juin, il y aura une année de concertation, de discussions très ouvertes sur ce projet.

Ensuite, vous pouvez aussi critiquer les investissements d'une façon générale, j'aimerais bien que vous me donniez la liste des investissements qui ne sont pas plébiscités aujourd'hui au niveau de la Ville. A chaque fois que je sors, on me dit que les investissements, je peux parler de la médiathèque, de l'école République, peut-être même du Stop and Work, peut-être de l'ensemble des rues qui ont été aménagées comme la fontaine Grelot, l'avenue du Panorama, ou toutes celles où les réfections qui font suite aux enfouissements des rues, ou ce qui se passe également dans les écoles, ou aujourd'hui par exemple les centres de loisirs sont plébiscités. Je ne connais pas, j'ai très rarement des critiques sur la Ville, je peux vous le dire, d'investissements qui n'auraient pas dû être faits et qui ne satisfont pas la population.

Voilà ce que je voulais vous dire et le travail qui est fait, je tiens vraiment à remercier notamment la direction financière et ses équipes pilotées par Monsieur RUPP pour tout ce travail ; on arrive je crois à un budget équilibré, un budget ambitieux mais en même temps tout à fait réalisable. Je répète, vous l'avez compris, que les impôts n'augmenteront pas et que la dette non plus ne devrait pas augmenter cette année, et on aura en fin d'année certainement une dette inférieure au début de mandat. Voilà pour ce point-là. Je propose maintenant de passer au vote de ce budget.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 22

Contre : 8 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU, M. THELLIEZ)

Abstention : 2 (M. LOREC et M. LOREC pour M. THYSS)

MAJORITE

Je passe maintenant au point 11. On en a 30, plus pas mal de points divers aussi. J'espère que ça ira un petit peu plus vite. Le point 11, concerne les avenants aux conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les associations dont le montant dépasse 23 000 €.

11. Approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens conclues entre la Ville et les associations dont le montant de subventions dépasse 23 000 € par an ainsi que de l'avenant à la convention FONJEP pour le financement du poste de Directeur du CAEL

Monsieur le Maire présente le rapport

Selon l'article 10 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse 23 000 euros, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

Par une délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2018, il a été décidé qu'une subvention supérieure à 23 000 € par an serait attribuée :

- au CAEL (convention de 1988);*
- aux associations avec lesquels la Ville a conclu une convention d'objectif pour 2018-2020, à savoir :*

Convention d'objectifs 2018-2019			
Association	2018	2019	2020
Association Sportive de Bourg-la-Reine (ASBR)	151 460,00 €	151 460,00 €	151 460,00 €
Association des Soins A Domicile (ASAD)	88 755,00 €	88 755,00 €	88 755,00 €
Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (GEPMS)	70 034,00 €	70 034,00 €	70 034,00 €
Office de Tourisme (OT)	16 296,00 €	16 296,00 €	16 296,00 €
Associer et Unir les Femmes du Monde (AUFEM)	23 000,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €

Il est proposé une hausse des subventions attribuées aux associations dans le cadre des conventions d'objectifs 2018-2020 comme suit :

- ASBR : +18 700 €

Afin d'améliorer l'efficacité des aides accordées et de rationaliser les démarches de demande de subventions des acteurs locaux, un avenant au contrat départemental 2017-2019 conclu entre le Département des Hauts-de-Seine et de la Ville de Bourg-la-Reine est en cours de passation afin de permettre à la Ville de prendre en charge les subventions octroyées aux associations dans le cadre du sport de haut niveau et d'élite.

L'ASBR pouvant prétendre à l'octroi de ce type de subvention, un avenant à la convention d'objectif 2018-2020 conclue entre la Ville et l'ASBR est nécessaire afin de permettre le versement d'une subvention supplémentaire de 18 700 € au titre du sport de haut niveau et d'élite.

Le prise en charge de cette nouvelle dépense par la Ville sera intégralement compensée par le versement d'une recette de même montant par le Département.

De plus, la convention nécessitait des ajustements concernant la mise à disposition des locaux consentie par la Ville et ceux-ci ont donc été effectués dans le même avenant.

- ASAD : +20 000 € (sous réserve de transmission des justificatifs)

Une subvention complémentaire de 20 000 € a été demandée par l'association afin de lui permettre de mettre aux normes les outils informatiques dont elle dispose notamment en vue de se conformer à la réglementation en vigueur.

L'externalisation du logiciel métier permettra à l'association de répondre aux normes du Règlement

Général de Protection des Données et de sécurité qu'elle ne peut actuellement pas respecter en raison de l'ancienneté du serveur.

Cette mise aux normes a également pour objectif d'assurer l'interopérabilité et l'évolutivité des logiciels et de leurs fonctionnalités afin de garantir le pilotage des services par les logiciens. Elle permettra enfin d'améliorer les prestations par la fluidification des interventions, l'amélioration de la facturation et de l'élaboration des règlements.

La mise en place de la fibre en 2019 permettra une utilisation optimale du logiciel métier de l'association.

- AUFEM : +500 €

L'AUFEM sollicite la Ville en vue de l'obtention d'une subvention complémentaire de 500 € afin de prendre en charge les frais d'entraînement, d'examen et de transport des personnes souhaitant passer l'examen relatif à l'obtention d'un diplôme d'étude en langue française dans le cadre des ateliers « Français au Quotidien ».

Association	Subvention 2018	montant prévisionnel 2019 de la convention d'objectif 2018-2020	Demande supplémentaire 2019	Montant 2019 et 2020 après avenant	Total subvention 2018-2020
ASBR	151 460,00 €	151 460,00 €	18 700,00 €	170 160,00 €	491 780,00 €
ASAD	88 755,00 €	88 755,00 €	20 000,00 €	108 755,00 €	306 265,00 €
AUFEM	23 000,00 €	23 000,00 €	500,00 €	23 500,00 €	70 000,00 €

- FONJEP : + 1 373 €

Concernant le CAEL et conformément aux dispositions du contrat de partenariat (signé en 1988) dans le cadre du FONJEP (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire), les « MJC en Ile-de-France » ont adressé, comme chaque année, à la Ville un avenant pour le financement du poste de direction du C.A.E.L.

Au titre de l'année 2019, la participation de la Ville s'élève à :

- pour le poste de direction du CAEL : 87 166 €
 - pour les frais de gestion : 59 €
- Participation totale demandée : 87 225 €**

L'évolution par rapport à 2018 est de +1,60 % (en 2018, 85 852 € ont été retenus). En passant par le FONJEP pour financer le poste de direction du CAEL, la Ville dépense 13 507,94 € de frais d'accompagnement. Suite au conseil préparatoire du 14 février 2018, il est ainsi proposé de verser une subvention de 87 225 € au FONJEP.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- l'avenant de la convention d'objectifs 2018-2020 conclu avec l'ASBR ;
- l'avenant de la convention d'objectifs 2018-2020 conclu avec l'ASAD ;
- l'avenant de la convention d'objectifs 2018-2020 conclu avec l'AUFEM ;
- l'avenant à la convention de partenariat avec le FONJEP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces documents et engager les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire : On a déjà parlé des subventions aux associations, tout ceci en fait partie et je crois que ça vous a été exposé en commission. Est-ce que vous souhaitez que l'on vous présente ce

point-là ? Ou est-ce qu'on peut passer au vote de ce point-là ? Quelqu'un souhaite que ce point soit présenté ou pas ? Non. Je propose de passer directement à l'approbation de ces avenants de conventions d'objectifs pour l'ASBR, l'ASAD, l'AUFEM, la convention de partenariat avec le FONJEP et de m'autoriser ou mon représentant à signer ces documents.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant correspond à l'approbation de la mise à jour des catégories et de la durée d'amortissement des immobilisations.

12. Approbation de la mise à jour des catégories et de la durée d'amortissement des immobilisations

Monsieur le Maire présente le rapport

L'article L 2321-2-27° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues d'amortir les investissements. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est en raison des difficultés de mesure de cet amoindrissement que l'amortissement consiste généralement en l'étalement, sur une durée probable de vie, de la valeur des biens amortissables.

L'article R 2321-1 du CGCT définit les immobilisations incorporelles et corporelles constituant des dépenses obligatoires (ex : frais d'étude et le matériel et outillage de voirie). Le Conseil Municipal peut décider d'étendre l'amortissement budgétaire à d'autres catégories de bien que ceux énumérés dans l'article R 2321-1 CGCT. La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par une délibération du 24 septembre 2018, avait défini les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque catégorie de bien à l'exception des frais relatifs aux documents d'urbanisme, des frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation, des frais de recherche et développement et des brevets. Par cette délibération, le Conseil Municipal avait également fixé à 1 000 € TTC le seuil d'amortissement des immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide. Ces immobilisations sont amorties sur un an.

Au regard du décret 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics, il convient de modifier la durée d'amortissement des biens ci-dessous en vue de se conformer au cadre réglementaire et législatif :

- Subventions d'équipement versées pour le financement des biens immobiliers ou des installations : 30 ans au lieu de 15 ans ;*
- Subventions d'équipement versées pour le financement des projets d'infrastructure d'intérêt national : 40 ans au lieu de 30 ans.*

Pour les raisons qui précèdent, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de la liste des catégories et de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Monsieur le Maire : Est-ce que c'est un point que vous souhaitez qu'on présente ? C'est un point technique, on peut le présenter si vous le souhaitez. Personne ne demande la présentation donc là encore je propose d'approuver la liste des catégories et la durée d'amortissement.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Ensuite, c'est la neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine.

13. Approbation de la neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Bourg-la-Reine

Monsieur le Maire présente le rapport

Dans le cadre des opérations de liquidation des offices publics de l'habitat de Bourg-la-Reine et de Sceaux et du transfert de leurs patrimoines en faveur de la société mixte locale Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, la Ville sert d'intermédiaire pour le reversement à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat de l'excédent de liquidation de Sceaux Habitat qui sera exclusivement affecté au développement du logement social sur le territoire de la Ville de Bourg-la-Reine et de la Ville de Sceaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bourg-la-Reine a versé en 2018 à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat une subvention d'équipement de 8 500 000 €.

Par délibération du 12 février 2019, le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine a autorisé le versement d'une subvention complémentaire à la SEML à hauteur de 738 969,21 €.

Le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 prévoit la possibilité de neutraliser totalement ou partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Ce dispositif de neutralisation vise à garantir lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne. La collectivité peut décider de ne pas neutraliser ou de neutraliser partiellement l'impact budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipements versées.

Le décret impose également un amortissement des subventions versées pour le financement des biens immobiliers ou des installations sur 30 ans. La neutralisation peut être totale, partielle ou nulle. Elle est réalisée budgétairement de la manière suivante :

- *constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement :*
 - *dépense au compte 68*
 - *recette au compte 28*
- *neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées :*
 - *dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées"*
 - *recette au compte 7768 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées".*

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver, dans le cadre des opérations de liquidation de l'OPH de Bourg-la-Reine, la neutralisation de :

- la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat en 2018 (8 500 000 €)

- la subvention d'équipement qui sera versé à la SEM au cours de l'exercice 2019 (738 969,21 €)

Monsieur le Maire : Je veux bien vous le présenter, c'est extrêmement technique, assez compliqué, on en a déjà parlé. Est-ce que vous souhaitez qu'on vous le présente ? Je ne vois personne. Là aussi je propose d'approuver ces opérations de liquidation et la neutralisation de la subvention d'équipement versée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour 8,5 millions et la subvention d'équipement qui sera versée au cours de l'exercice 2019 pour 738 969 €.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Je passe au point numéro 14 qui concerne l'approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales appelées « TIPI Titre ».

14. Approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI Titre »

Monsieur le Maire présente le rapport

Par une délibération du 27 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé le règlement des créances des administrés par carte bancaire, prélèvement automatique sur internet à compter du 1^{er} juillet 2018 via le dispositif « TIPI Titre ».

Par un courrier en date du 5 février 2019, la Direction Générale des Finances Publiques a informé la Ville de l'enrichissement de son offre de paiement à distance à travers la mise en place du dispositif « Payfip », effectif depuis le 17 décembre 2018.

Payfip est une offre globale qui outre le paiement par carte bancaire déjà disponible, propose le prélèvement SEPA non récurrent. Les usagers pourront ainsi choisir, librement et sans frais, de payer par prélèvement bancaire unique ou par carte bancaire les factures émises par la Ville (hors les factures relatives aux régies car celles-ci relèvent du dispositif Tipi Régie).

Les coûts de développement et de mise en œuvre de la solution PayFip sont intégralement à la charge de la DGFIP. Seul les commissions bancaires relatives au paiement par carte bancaire, telles que définies par la convention initiale, resteront à la charge de la Ville.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le règlement des créances des administrés par prélèvement automatique, par carte bancaire ou par prélèvement SEPA unique.

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'adhésion à TIPI Titre ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Là encore souhaitez-vous une présentation ? Pas de présentation. Merci. Je propose d'approuver ou d'autoriser le règlement des créances des administrés par prélèvement automatique, par carte bancaire ou par prélèvement SEPA et autoriser le Maire à signer l'avenant de la convention « TIPI Titre ».

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne l'approbation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des participations familiales des crèches « TIPI Régie ».

15. Approbation de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des participations familiales des crèches « TIPI Régie »

Monsieur le Maire présente le rapport

La ville de Bourg-la-Reine souhaite moderniser le recouvrement des créances relatives aux participations familiales des crèches municipales. Actuellement, trois modes d'encaissement des participations familiales pour la régie de recettes Petite Enfance sont utilisés :

- numéraire*
- chèque bancaire ou chèque emploi service universel*
- prélèvement automatique*

Les usages évoluant avec des modes de paiement requérant plus de facilité, de fluidité, de rapidité et afin de répondre au mieux aux attentes des habitants, le Maire de Bourg-la-Reine a autorisé, par une décision du 24 janvier 2019, l'extension du périmètre de la régie de recettes Petite Enfance pour l'encaissement des participations familiales des ex-crèches départementales à l'ensemble des participations familiales des crèches municipales ainsi que l'encaissement des participations familiales des crèches par carte bancaire dans les locaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville.

Ainsi, les administrés auront la possibilité d'effectuer leurs paiements :

- par carte bancaire au sein de la régie municipale situé en mairie principale*

Ce moyen de paiement permettra au régisseur de manipuler moins de liquidité et de sécuriser davantage les procédures.

- par carte bancaire sur le site internet de la Ville via l'Espace Citoyen*

Ce dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier, comme dans d'autres domaines de la vie courante, de la possibilité d'effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures sur Internet. En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer, et ce, dans un environnement sécurisé. La prise en charge et la gestion sécurisée des paiements par carte bancaire demeure sous la responsabilité de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

D'un point de vue pratique, la mise en place de ce service s'accompagnera de mesures de communication appropriées auprès des administrés. D'un point de vue juridique, il nécessite au préalable la signature d'une convention entre la ville et la DGFIP ainsi que du formulaire d'adhésion au service TIPI.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre et au déploiement de ces moyens de paiement de la régie de recettes Petite Enfance relative à l'encaissement des participations familiales des crèches municipales*

- à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la délibération correspondante.*

Monsieur le Maire : C'est du même acabit. Souhaitez-vous une présentation ? Oui, une question ? Allez-y.

M. BONAZZI : C'est une fausse question, mais je trouve très bien de fonctionner comme ça parce qu'on saute et on gagne du temps. Si ce temps-là pouvait servir au débat ça serait encore mieux.

Monsieur le Maire : A un moment donné, il faut se satisfaire de quelque chose ! Il y a toujours un

mais. Si je comprends bien, pour ce point-là on peut aussi passer à l'approbation.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

On passe maintenant au point qui concerne les affaires sociales.

Je vous prie d'excuser de l'absence de Madame KHALED ce soir, qui a un problème personnel, ne pouvait pas venir. Le premier point concerne le programme fonctionnel et technique détaillé de la nouvelle crèche rue des Rosiers, avec le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, la définition des modalités pratiques et les autorisations qui en résultent. Je pense que ce point mérite une présentation. Je propose à Madame SPIERS de faire cette présentation, il y a même une projection qui doit vous être faite. Merci Madame SPIERS.

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Isabelle SPIERS

16. Approbation du programme fonctionnel et technique détaillé de la nouvelle crèche rue des Rosiers, lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre, définition des modalités pratiques et autorisation à donner à Monsieur le Maire de solliciter toutes subventions et aides pour le financement de cet équipement

Madame SPIERS présente le rapport

Le 1^{er} janvier 2018, la Ville a signé une convention relative à la municipalisation des crèches collectives départementales avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le territoire communal comportait en effet 3 crèches départementales (crèche Leclerc, crèche Hoffmann et jardin d'enfants Hoffman) et une dont les locaux appartenaient au département (crèche Rosiers), en plus des crèches municipales : elles sont désormais toutes municipales.

Un programme de travaux financé par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine est associé à cette démarche, car des réaménagements sont nécessaires dans les 3 structures anciennement départementales et la ville en profite pour mener une réflexion globale sur l'offre petite enfance.

Dans ce contexte, la ville envisage la construction d'une nouvelle crèche rue des Rosiers, d'une capacité de 60 berceaux. Cette construction permettra tout d'abord des relogements temporaires d'autres établissements pendant les phases de travaux ou reconstruction de chacune d'elles :

- dans un premier temps, elle servira de crèche provisoire pour reloger la crèche Leclerc, qui sera démolie puis reconstruite sur le site de la Faïencerie.

- dans un second temps, elle abritera la crèche Hoffman pendant les travaux de celle-ci.

Au final, elle restera un équipement dédié à la petite enfance.

Cette nouvelle crèche répondra à des exigences en terme de fonctionnalité, sécurité, confort d'usage et performances techniques et thermiques. De plus, elle permettra de finaliser l'aménagement du secteur de la rue des Rosiers en complément du nouveau CAEL situé juste en face.

Pour mener à bien ce projet, la municipalité a confié une étude de faisabilité et de programmation au cabinet « CP&O – les m² Heureux ».

A partir d'une définition précise des besoins et d'une analyse du site, le programme fonctionnel et technique détaille tous les espaces du futur bâtiment, qui comprendra un accueil, des espaces dédiés au personnel, des salles d'activités, des espaces de support (restauration, buanderie), des espaces de

stockage et réserve. Une grande partie du bâtiment sera consacrée aux sections (grands, moyens, bébés). Des espaces extérieurs sont également prévus (jardin, préau, terrasse, stockage extérieur).

Pour chaque grande fonction, un schéma fonctionnel est proposé, puis chaque espace est décliné sous forme de fiche (surface, exigences particulières, équipements...). Les contraintes et exigences générales sont également présentées.

La surface de l'équipement à construire pour répondre à ce programme est d'environ de 930 m² de surface utile, soit 1300 m² environ de surface de plancher, auxquels s'ajoutent les espaces extérieurs.

Le montant total des travaux est estimé à 3,225 M € HT environ.

Compte tenu de la nature et de l'ampleur des travaux, un concours de maîtrise d'œuvre sera organisé pour désigner un architecte et une équipe de conception. Un avis de concours sera prochainement publié afin de lancer la procédure.

Dans ce cadre, deux séances de jury seront organisées, afin d'examiner les candidatures puis les projets remis par les équipes de maîtrise d'œuvre sélectionnées en première phase.

Les trois candidats qui seront retenus et qui remettront des prestations percevront une indemnité, sous forme de prime. Conformément à l'article R2172-4 du code de la commande publique, elle doit correspondre au coût estimé des études à effectuer pour la remise des prestations, affecté d'un abattement de 20 % ce qui correspond à 14 000 € HT par candidat.

Le jury doit comprendre a minima les membres élus de la commission d'appel d'offres et au moins un tiers de personnes possédant la qualification professionnelle particulière exigée pour participer au concours, à savoir des architectes, conformément aux articles R2162-22 et R2162-24 du code de la commande publique. Des architectes seront donc sollicités et devront être indemnisés pour leur participation aux deux réunions de jury.

Après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s), le marché de maîtrise d'œuvre sera négocié sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article R2122-6 du code de la commande publique.

Ensuite, la maîtrise d'œuvre sera désignée par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- approuver le programme fonctionnel et technique détaillé de cette crèche ;
- décider le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre ;
- fixer le montant de la prime versée à chaque candidat admis à concourir et ayant remis des prestations à raison de 14 000 € HT maximum ;
- approuver la composition du jury, avec voix délibérative, comme suit : le Maire, Président du jury, les membres élus de la commission d'appel d'offres, quatre personnes possédant la qualification professionnelle particulière exigée pour participer au concours, à savoir des architectes, deux personnes ayant une expertise d'intérêt particulier au regard de l'objet du concours ;
- prendre acte de ce que le comptable public ainsi que le représentant de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pourront être invités à assister aux séances du jury avec voix consultative ;
- autoriser le Maire à désigner les membres du jury autres que les membres élus de la commission d'appel d'offres ;
- fixer à 250€ HT par demi-journée le montant de l'indemnité forfaitaire à verser pour leur participation au jury, aux architectes exerçant leur profession à titre libéral et en faisant la demande ;
- autoriser le Maire à désigner les trois candidats admis à concourir au vu de l'avis du jury ;
- autoriser le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence

après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) ;

- autoriser le Maire à solliciter toutes subventions et aides pour son financement auprès de tous organismes financeurs.

(hors micro : problème d'écran)

Monsieur le Maire : Il ne faut pas se priver comme ça, il faut nous le dire, on ne peut pas le voir d'ici on n'a pas de miroir ! Merci beaucoup Madame SPIERS. Je suppose qu'il y a un certain nombre de questions. Je crois que j'ai vu en premier Madame BROUTIN, Monsieur HERTZ, Monsieur LETTRON, Madame THIBAUT. Madame BROUTIN s'il vous plaît.

MME BROUTIN : J'ai 2 questions, si j'ai bien compris, je découvre ce projet, dans un premier temps cette nouvelle crèche va servir d'opération un peu à tiroirs pour reloger provisoirement les crèches qui seront reconstruites ou dans lesquelles il y aura des travaux. On nous dit qu'à la fin cet équipement sera dédié à la petite enfance. Je trouve que c'est un terme un peu vague. Est-ce qu'on pourrait savoir combien de berceaux supplémentaires il y aura éventuellement pendant la période à tiroirs d'accueil des crèches qui sont en travaux ? Est-ce que la capacité de 60 va être importante que la capacité de relogement des crèches qui seront en travaux ? Est-ce qu'en fine, quand les travaux auront été faits, on nous parle encore une fois d'équipements dédiés à la petite enfance mais, combien il est prévu qu'il y ait de berceaux supplémentaires pour la population de Bourg-la-Reine ? Ça c'est ma première question.

Ma deuxième c'est : est-ce qu'il y aura à un moment ou un autre une concertation ? Parce qu'aujourd'hui on nous demande d'approuver un programme fonctionnel sans qu'on ne sache du tout s'il y a eu des évaluations de faites sur ce qui fonctionnait ou ne fonctionnait pas, les points forts ou faibles des crèches qui existent. Moi ça me paraît difficile d'approuver un programme à ce stade-là fonctionnel, sans avoir du tout d'évaluation ni de point de vue des professionnels ou des usagers sur les crèches actuelles. Indépendamment de ça, est-ce que dans l'échéancier il est prévu une concertation et si oui quand et avec qui ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur HERTZ s'il vous plaît.

M. HERTZ : Le projet qui nous a été présenté a priori a indéniablement un certain nombre de qualités et semble correspondre à des opérations tiroirs ou plus tard des besoins. Encore que, comme l'a demandé Madame BROUTIN, il faudrait savoir combien de lits supplémentaires ça nous permettrait d'avoir. Sur le fond, on ne peut, je pense, qu'être d'accord, sur la forme on peut quand même s'interroger. Ce projet est arrivé disons un peu comme un ovni dans le ciel réginaburgien puisqu'on l'a découvert à la dernière commission où ça a été présenté. Je rappelle d'ailleurs que le terrain où il est prévu d'implanter cette crèche, il était prévu d'y faire une opération de construction d'habitation il n'y a pas si longtemps, et donc maintenant on décide d'y faire une crèche. Je passe sur le fait que la construction de cette crèche ne figurait pas dans votre programme, mais on ne peut pas vous en tenir rigueur sur ce point. Par contre, il n'était pas non plus évoqué dans les réunions intéressantes et en général où on apprend un certain nombre d'informations, les réunions que vous faites pour présenter les projets d'investissement ou de construction au niveau de Bourg-la-Reine. Première question, c'est qu'est-ce qui a fait précipiter les choses, et qu'est-ce qui fait qu'on se décide à construire une crèche ? Apparemment une décision relativement récente. Pas tout à fait si récente en fait parce que, quand on regarde la qualité du dossier qui a été manifestement très travaillé et qui est quand même assez gros, on peut supposer que la décision de lancer un bureau d'études, un cabinet sur ce projet elle ne date pas d'hier ni même du précédent Conseil Municipal.

D'ailleurs, c'est ma deuxième question, c'est, le contrat avec ce cabinet qui a fort bien travaillé, il a été voté à quel moment et dans quel Conseil Municipal ? Pour résumer, c'est un projet bienvenu mais on aimerait comprendre comment il est arrivé comme ça par surprise sur la table.

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THIBAUT : J'ai les mêmes sujets, mais je vais quand même vous les formuler. Très heureuse de

voir ce point, très surprise de voir ce point, je vous le fais en synthèse. Moi la question principale qui m'intéresse c'est, est-ce qu'au final, mais final final quand toutes les opérations tiroirs auront eu lieu, quel est le total de berceaux sur la Ville par rapport au total de berceaux aujourd'hui ? Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Moi, au-delà de pourquoi on le fait, j'ai une vague idée mais sur l'urgence je voudrais apporter des éléments différents de ce qui a été donné précédemment. En commission, on a eu un long débat, extrêmement intéressant, et on était à peu près d'accord je pense. Maintenant les accords qu'on a eus, les dangers qu'on percevait, de mon point de vue n'ont pas été bien pris en compte dans la rédaction du document. D'abord ce cabinet qui a été choisi, moi je ne connais pas les critères de choix, je ne sais pas qui c'est. Quand des gens travaillent sur ce genre de choses, on ne peut pas nier qu'il y a de l'idéologie. Dans ce pays, il y a des gens antinucléaire, des gens pro gaz, des gens pro ceci, des gens pro cela. Moi, rien qu'à la lecture de ce qu'on m'a donné à la commission, je sais ce que les gens votent aux élections politiques. C'est un ramassis d'inepties antinucléaires. Si on se fait avoir sur la rédaction de ce document, moi qui ai déjà participé à plusieurs jurys d'architecture, qui a eu une activité professionnelle auprès de nombreuses collectivités locales, des équipements pour la petite enfance, des piscines, même des églises, j'en ai fait quelques-unes, et j'ai une certaine compétence sur comment on doit chauffer les choses et surtout j'ai une vague idée de combien ça coûte, en fonction des choix qui sont effectués. Sur les documents qui nous sont là, condition de travail pour les gens, ça c'est bien je ne vais pas critiquer, c'est bien que ce soit présent. Par contre, quand on parle de la RT 2020, personne ne sait vraiment encore comment elle sera faite. On peut espérer que ce gouvernement, les dernières choses qu'a dit le gouvernement sur sa stratégie en matière énergétique, on peut espérer que la Réglementation Thermique de 2020 ne soit pas celle précédente et que ce ne soit ni Gazprom ni le Président de Gaz de France qui l'ait rédigée. Parce qu'aujourd'hui la Réglementation Thermique exclut complètement un certain nombre de solutions techniques. Nous avons eu des bâtiments faits ces derniers temps, la médiathèque est un des bâtiments absolument excellent, tant sur son fonctionnement que sur ses coûts. Par contre, le CAEL, on sait comment c'est arrivé. Je prends une phrase qui est restée et que j'avais critiquée, une conception bioclimatique du projet permet de répondre de façon passive à ces exigences. Ça signifie clairement qu'il n'y aura pas de climatisation. Clairement ! On a quelqu'un qui est contre la climatisation. C'est-à-dire que celui qui nous fait le projet, il nous vend sa sauce ! C'est idéologiquement pas terrible. Ensuite, le truc suivant : l'architecte devra apporter des solutions pertinentes afin de garantir un niveau de confort, et donc la satisfaction des usagers en termes de ventilation « naturelle » d'acoustique et d'éclairage « naturel » ! Enfin, comment déjà avant même qu'on ait choisi l'architecte, on s'est déjà verrouillé et on ne pourra plus bouger les choses. Ça va faire comme le CAEL. Je vous le dis, la façon dont c'est rédigé, alors que je suis sûr que dans la majorité beaucoup de gens pensent la même chose que moi sur les coûts sur le fonctionnement. Moi j'avais demandé que sur la GTB, parce qu'on nous dit il y aura de la GTB en commission, oui mais moi une GTB j'ai vu des bâtiments où la GTB elle avait 10 points de contrôle, et puis le même bâtiment dans la ville d'à côté, il y avait 500 points de contrôle avec la GTB. Un équipement de la petite enfance ; si vous regardez bien le dossier, il est très bien présenté avec quand les enfants bougent, machin, les pièces, il y a beaucoup d'inoccupation de pièces, quand les enfants sont dans une pièce, ils ne sont pas dans l'autre. Et donc si on veut faire des économies, et si on veut du confort, il faut qu'il y ait au moins 4 points de contrôle dans chaque pièce, avec des températures d'occupation nuit, des températures d'occupation jour mais surtout des températures d'inoccupation jour et d'inoccupation nuit. Il y a 4 points de température différents à mettre par pièce. Il faut qu'il y ait du chauffage au sol là où les enfants jouent à terre. C'est essentiel, on ne peut pas faire autrement. Et puis, les ventilations naturelles, tout ça c'est de la rigolade. De la rigolade, je pense qu'à partir du moment, si on refait à peu près le même style de chauffage qu'à la médiathèque, on pourra faire de la réversibilité et on pourra faire du froid là où c'est nécessaire ; il ne s'agit pas d'en faire pour se faire plaisir mais il suffit que le confort des enfants, le confort du personnel soit assuré et tout ça au moindre coût.

Je termine parce que je sais que des gens n'aiment pas quitter tard, mais je vais quand même vous donner des coûts. Le gaz, sur les 3 dernières années, est passé de 12 € à 18 € en trois ans, avec une pointe à 27 €. La pointe à 27 €, c'était 125 % d'augmentation et de 12 à 18 c'est 51 % d'augmentation pour le gaz en 3 ans. Si on prend le CO2, et ça c'est essentiel, le coût du CO2 sera rajouté à toutes les énergies émettrices de CO2, et là j'espère qu'ici personne ne va oser me dire que le gaz n'émet pas de CO2, contrairement à ce qu'on m'a sorti au Territoire il n'y a pas longtemps. Le coût de la tonne de CO2, il y a 3 ans était à 5 € ; elle est passée à 24 € aujourd'hui. Le Président MACRON a annoncé qu'il voulait une tonne de CO2 à 600 €. C'est-à-dire, ça sera ajouté au prix des énergies fossiles. Je vous rappelle que la majorité a voté un Agenda 21, puisque vous êtes sur, on s'est fait élire avec un programme, il serait temps de l'appliquer. L'Agenda 21, c'est nous allons réduire les émissions de CO2 sur la commune. Il me semble que sur un document comme celui-là ça doit être dit, c'est votre programme ! Moi, que je partage sur la réduction de CO2, je partage. Il me semble que sur un document comme celui-là, on ne peut pas dire que les consommations pour le CO2 seront faites avec les énergies renouvelables que le bâtiment va produire. Le bâtiment il va produire des choses mais, des panneaux photovoltaïques au bout de 3 ans la production chute, mais ce n'est pas grave. Et puis, de toute façon, plus on va développer d'énergies renouvelables photovoltaïques et éoliens en France, plus on produira d'électricité. Et c'est donc de l'électricité qu'il faut mettre si l'on veut être dans la cohérence de votre programme sur on réduit le CO2, et puis sur le confort des enfants, il faut piloter les pièces une par une. Et pilotées une par une avec de l'eau chaude, c'est quand même extrêmement difficile. Si on reprend encore un ayatollah vert pour nous faire ce programme, on aura tout sauf ce dont on a besoin. Je n'ai pas dit tous les verts, j'ai dit les ayatollahs verts, parce qu'il y en a des moins ayatollah que d'autres et il y en a même qui ne le sont pas du tout. Moi je suis pour l'unité des écologistes et pour tous ceux qui sont contre le réchauffement climatique, mais pas avec les ayatollahs.

Monsieur le Maire : Madame SPIERS, vous voulez répondre ?

MME SPIERS : Pour vous apporter quelques éléments de réponse, sachant que j'ai travaillé sur le programme mais que pour certaines réponses Madame KHALED serait beaucoup plus qualifiée, mieux placée pour vous répondre. Il n'en demeure pas moins qu'au niveau de ce dossier, que vous pensez précipité d'un côté et puis de l'autre côté on aurait travaillé depuis des années. Non, je crois qu'il faut surtout se dire que nous sommes malgré tout pragmatiques, effectivement tout n'est pas inscrit dans le marbre depuis des années, et que dans le cadre de la municipalisation des crèches, des travaux que nous devons faire et que nous voulions faire par rapport à cette opération, on s'est aperçu qu'il fallait peut-être réorganiser les différents équipements que nous possédions. Non seulement les réorganiser pour le travail et l'accueil des enfants, ce qui est quand même une priorité, et aussi dans la mesure où certains équipements étaient vétustes et parfaitement mal organisés, notamment la crèche Leclerc puisque c'est un équipement qui en son temps a été extraordinaire mais qui a plus de 70 ans. Donc en 2 voire presque 3 générations, évidemment les concepts ont changé et les besoins et les usages. Je pense que de ce côté-là nous pouvions réfléchir à un nouvel équipement. Un nouvel équipement, oui on dit en conclusion dédié à la petite enfance parce qu'il faut se laisser des marges de manœuvre, non seulement pendant ces opérations tiroirs mais également à l'arrivée parce qu'il est évident qu'il faut s'adapter à la population et ne pas réduire les places, les berceaux, mais au contraire pouvoir les augmenter et les adapter aux différentes demandes. Sachant qu'on sait très bien que ce mode de garde est plébiscité mais qu'il en existe d'autres. Ça c'est une chose. Il n'y a pas de précipitation mais aussi ça fait disons une année qu'on a commencé à travailler sur ce programme. Alors, on n'a pas travaillé tout seul parce qu'on n'a pas la science infuse, mais évidemment le cabinet de programmation a travaillé en étroite liaison avec les différents usagers des crèches actuelles, qui ont fait remonter leurs suggestions, les personnes qui sont responsables évidemment, et les critiques sur les bâtiments.

Au niveau de ce qui est proposé, je vous rappelle malgré tout qu'il s'agit d'un programme. Qu'il y a différents systèmes qui ne sont pas imposés dans le programme mais qui restent ouverts. On a

effectivement eu des débats très intéressants, et je pense que là on était tous d'accord, mais il faut quand même se dire que ces débats ont existé, qu'ils ont enrichi ce qui a été proposé et que nous ne sommes absolument pas revenus en arrière. On n'est pas revenu en arrière, au contraire on veut créer un équipement exemplaire, je crois qu'on l'a dit à l'unisson avec Madame KHALED, et que nous voulons être à la fois innovants mais apporter du confort. Attention, il ne faut pas non plus céder à des tendances, à des tendances technologiques ou de mode etc. qui nous feraient concevoir un équipement qui ne fonctionnerait pas par rapport à l'accueil des enfants. Je vous rappelle que les services justement qui sont les services de la petite enfance nous ont fait des remarques, notamment sur le chauffage au sol. Attirant notre attention sur le fait que les enfants n'ont pas un système de régulation qui est définitif, donc il y a des problèmes de température et les services nous alertent également sur le fait que l'ensemble de l'équipement ne soit pas à la même température dans la journée quand c'est occupé par les enfants. Il est évident que quand l'équipement est vide, c'est une autre chose. Il y a des températures minimales etc. Mais quand c'est occupé par les enfants, il faut que nous soyons vigilants et qu'on s'adapte à la vie des tout jeunes enfants qui sont très sensibles. Après, effectivement quand on lit le programme, mais il y a plus de 120 pages dont peut-être que tout le monde n'a pas lu avec autant d'attention que vous Monsieur LETTRON, il faut remarquer qu'il y a eu vraiment des choix qui ont été faits, notamment par rapport aux différentes zones de l'équipement, que ça soit les zones occupées par les enfants, les plus jeunes et les autres, et également le personnel, la direction, par exemple la salle de change, les endroits de restauration, tout ça doit être équilibré. Donc le système notamment de chauffage n'est pas imposé, mais nous voulons absolument un système de chauffage à faible émission, mais avec un recours plus que limité aux énergies fossiles, mais on ne peut pas dire « on interdit le gaz », ça ce n'est pas possible. On ne peut pas le dire ! Et après, ça sera au niveau de la mise en œuvre et des propositions que nous feront les différents candidats qu'on pourra choisir. Et je suis persuadée qu'on choisira ensemble. (*hors micro*) De toute façon, comme on fait pour toujours, on ira visiter, comme on le fait. (*hors micro*) Avec plaisir.

Monsieur le Maire : Merci pour ces réponses. J'ajoute, puisque la question a été posée au niveau du cabinet de conseil, comment il a été choisi. Ça a fait l'objet d'un MAPA, une mise en concurrence parce que c'est inférieur à 26 000 € et c'est passé dans les décisions du Maire il y a un an à peu près. Il y avait un certain nombre de critères objectifs etc. Et pour être complet, cette étude a été lancée il y a un certain temps parce que d'abord on avait fait un programme pour changer la crèche de Leclerc, qu'on a réutilisé, c'est tout. J'ajoute également que j'ai signé une convention avec le Département de 5 millions d'euros, vous le savez, pour la rénovation des crèches sur Bourg-la-Reine. (*hors micro*) Aujourd'hui on a donné des objectifs, on n'a pas donné de solutions, on n'a pas imposé le gaz. Aujourd'hui on va vers un concours d'architectes donc on aura plusieurs solutions.

M. LETTRON (*hors micro*) : Page 14 on a déjà dit que ce sera bioclimatique de façon passive, on l'a dit ! Il y a bien de l'idéologie !

Monsieur le Maire : Ce n'est pas de l'idéologie. Le nombre de berceaux, on ne vous a peut-être pas répondu. Ce que je peux vous dire c'est que cette crèche de la rue des Rosiers elle est prévue pour pouvoir accueillir toutes les opérations tiroirs. D'abord il est prévu que ce soit la crèche Leclerc qui utilise ces locaux, et plus tard la crèche Hoffmann, et donc à ce niveau-là elle est dimensionnée pour pouvoir accueillir ces deux crèches. Ensuite, en fonction du développement de la crèche, notamment sur Leclerc et surtout sur la crèche Hoffmann où il y aura de la place, on pourra adapter le nombre. Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui, on n'a pas non plus extrapolé, parce que ça on le sait la crèche Hoffmann ne sera pas construite avant 5-6 ans, donc on n'a pas extrapolé à ce jour les besoins de la Ville à cet horizon-là. Sachant qu'aujourd'hui, je pense qu'on a un taux de berceaux qui est tout à fait important par rapport aux autres villes et on pourra difficilement aller plus loin tout simplement parce que les assistantes maternelles demandent aussi à avoir du travail. Madame SPIERS a déjà donné pas mal d'éléments. Ce qui est proposé au vote c'est l'approbation du programme fonctionnel, la décision de lancer la procédure du concours de maîtrise d'œuvre, de fixer le montant

de la prime versée à chaque candidat, d'approuver la composition du jury avec voix délibérative sachant que le jury, je rappelle, ne donnera qu'un avis, c'est le Conseil Municipal qui décidera ensuite. Il y a pas mal de choses qui ont changé au niveau législatif, aujourd'hui au niveau de la composition du jury le Président, on peut choisir le Président qu'on veut, je propose que ce soit moi-même. Ensuite, aujourd'hui il est obligatoire d'inclure l'ensemble des membres élus de la commission d'appel d'offre. C'est quelque chose de nouveau et on propose d'ajouter 4 personnes possédant la qualification professionnelle exigée pour participer au concours, c'est-à-dire essentiellement des architectes, et 2 personnes ayant une expertise d'intérêt particulier au regard de l'objet du concours, ce sont en principe les élus qui sont du domaine dans la mesure où au niveau de la composition de l'appel d'offre ce n'est pas obligatoirement les élus du domaine. Ensuite de prendre acte de ce que le comptable public ainsi que le représentant de la Direction Générale de la concurrence pourront être invités à assister au jury ; d'autoriser le Maire à désigner les membres du jury autres que les membres élus de la commission d'appel d'offre ; de fixer à 250 € par demi-journée le montant de l'indemnité forfaitaire à verser pour leur participation au jury aux architectes ; autoriser à désigner 3 candidats à concourir au vu de l'avis du jury et autoriser le Maire à négocier ensuite le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence après le choix d'un ou plusieurs lauréats, c'est la procédure qui veut ça ; et puis finalement autoriser le Maire à solliciter les subventions et les aides pour financement auprès de différents organismes. Voilà ce qui est proposé au vote après ces explications.

M. BONAZZI : Très rapidement une explication de vote. On s'abstiendra sur la méthode parce que le projet est présenté longuement etc., on vient d'apprendre que ça fait un an qu'il existe.

Monsieur le Maire : Non, ce que j'ai dit c'est qu'il y avait des travaux déjà au niveau de la programmation, quand on a travaillé sur la crèche Leclerc, qu'on a repris à ce niveau-là.

M. BONAZZI : J'entends. Il reste que plusieurs d'entre nous, si ce n'est tous avons découvert quand même l'ampleur du sujet et le contenu du dossier il y a une semaine ou en commission pour ceux qui y étaient, et pour quelque chose d'aussi important, ça expliquera notre abstention.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 32

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 8 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU, M. THELLIEZ)

MAJORITE

Merci Madame SPIERS pour cette présentation et pour avoir remplacé Madame KHALED qui est souffrante.

Le point suivant concerne l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert, je propose à Madame AWONO de présenter ce point, s'il vous plaît.

17. Approbation de l'adhésion de la Ville au Centre Hubertine Auclert

Madame AWONO présente le rapport

La Ville mène de nombreuses actions de lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le genre et promeut l'égalité femmes-hommes.

Dans ce cadre, elle a souhaité bénéficier du soutien du Centre Hubertine Auclert. Créé en 2013 à l'initiative du Conseil Régional d'Île-de-France, le centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il a pour principaux objectifs :

- *la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ;*

- *la lutte contre les violences faites aux femmes, au travers de l'Observatoire Régional des violences faites aux femmes. Cet Observatoire poursuit trois missions principales :*
 - *la connaissance et l'expertise par la production d'études, guides pratiques, cartographies des acteurs et actrices et dispositifs franciliens ;*
 - *la mise en réseau des actrices et acteurs franciliens dans le domaine de la violence faite aux femmes et l'accompagnement personnalisé de prévention et de lutte contre ces violences ;*
 - *l'organisation de campagnes de sensibilisation et le recensement d'outils existants dans ce domaine.*

La Ville s'appuiera notamment sur les compétences du Centre dans le cadre de formations pour ses agents, ainsi que d'actions de sensibilisation auprès du grand public, sur des thématiques comme l'éducation à l'égalité fille-garçon, la lutte contre les violences faites aux femmes etc.

Le coût annuel de l'adhésion au Centre Hubertine Auclert est de 1 500 euros.

L'adhésion au Centre Hubertine Auclert s'effectue par l'envoi d'un courrier signé du Maire, accompagné de la délibération du Conseil Municipal autorisant cette adhésion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Centre Hubertine Auclert et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à cette fin.

Monsieur le Maire : Merci Madame AWONO. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de question.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne maintenant les affaires scolaires et notamment l'approbation de la convention à signer entre la ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine concernant le Contrat Enfance-Jeunesse pour les années 2018-2021. Souhaitez-vous une présentation détaillée de ce point ? On peut le présenter si vous le souhaitez.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Patrick DONATH

18. Approbation de la convention à signer entre la ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine concernant le Contrat Enfance-Jeunesse pour les années 2018-2021

Monsieur DONATH présente le rapport

La convention conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de-Seine et la Ville concernant le contrat Enfance-Jeunesse a pris fin le 31 décembre 2017. Il convient donc d'en signer une nouvelle pour une durée de 4 ans allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Cette nouvelle convention a pour objet de définir les engagements réciproques de chacune des parties et notamment les conditions de versement des subventions, le suivi des engagements et les modalités d'évaluation des actions concernées, à savoir :

- *accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires)*
- *multi-accueil Joffre*

- extension de places pour l'accueil de loisirs Fontaine Grelot
- ouverture des accueils de loisirs durant les vacances scolaires
- organisation d'un mini-séjour durant l'été
- postes de coordination du secteur enfance et secteur jeunesse
- poste de coordination du handicap
- formation au BAFA/BAFD pour les animateurs de la Ville
- accueil de loisirs préados
- relais d'assistantes maternelles

La convention ouvre droit à un accompagnement financier de la part de la CAF pour les prestations/actions citées ci-dessus à hauteur maximum de 286 000 € par an. Le versement de ces subventions est conditionné par la transmission de statistiques de fréquentation et par l'établissement d'une facturation qui doit être modulée en fonction des revenus des familles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la conclusion de la convention d'objectifs et de financement susmentionnée entre la Ville de Bourg-la-Reine et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, et d'autoriser le Maire, ou à son représentant, de la signer, ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Je propose d'approuver la conclusion de cette convention.

MME BROUTIN : Je n'ai pas demandé de présentation, par contre j'ai quand même une remarque à faire, que j'ai déjà faite d'ailleurs la dernière fois. Moi je suis toujours gênée quand on nous demande d'approuver des conventions a posteriori, puisqu'elle démarre en 2018. Alors on nous avait dit dans un autre cas que c'était du fait de la CAF, mais le résultat est quand même là, c'est qu'on nous demande à chaque fois d'approuver des conventions qui prennent effet au 1^{er} janvier 2018. Ce qui est un peu problématique.

MME LANGLAIS : Effectivement Madame BROUTIN, je me suis fait la même réflexion quand j'ai travaillé sur le dossier, mais si vous vous référez à la page 21 du document qui vous est présenté, convention d'objectifs et de financements, vous voyez que la CAF, donc le directeur de la CAF, Madame Caroline GOUGUENHEIM, a signé le 24 décembre 2018. Et nous avons reçu la convention en janvier 2019, d'où la présentation tardive de cette convention. Mais malheureusement la CAF est coutumière de ce fait et souvent en retard, pour autant, on souligne la qualité des relations que nous avons avec eux.

Monsieur le Maire : On regrette également. Je passe au vote pour cette approbation de cette convention.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : Le point suivant, concerne le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au marché de la restauration collective pour lancer un accord-cadres à bons de commande en procédure adaptée ainsi que de signer le marché.

Préalablement, je réponds à une question, parce que tout à l'heure quelqu'un a posé la question sur la cuisine centrale, la cuisine de proximité, c'est un programme qui existe bien évidemment et avec lequel on travaille mais là on est dans la période transitoire avant cette cuisine centrale qui n'existera pas avant 3 ou 4 ans. Madame LANGLAIS, s'il vous plaît.

19. Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au marché de la restauration collective et autorisation à donner à Monsieur le Maire de lancer un accord-cadres

à bons de commande en procédure adaptée ainsi que de signer le marché avec le candidat qui sera déclaré attributaire

Madame LANGLAIS présente le rapport

Contexte

Le marché en cours, conclu avec la société Quadrature Restauration et concernant la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et le restaurant du personnel communal, arrivant à échéance le 5 juillet 2019, la Ville procède à son renouvellement.

Dans cette perspective, la Ville a engagé en amont une démarche participative, en associant les représentants des parents d'élèves, afin d'identifier les points essentiels nécessaires à la définition du besoin. Le groupe de travail ainsi constitué a proposé :

- l'élimination des barquettes plastiques,*
- de prioriser les aliments crus bio, passage à 50% dont 30% en bio et 20% en circuit court,*
- la traçabilité des produits,*
- l'inclusion de menus sans viande.*

Par ailleurs, la Ville a désigné la société PH Partners, cabinet de conseil spécialisé dans le domaine de la restauration collective, afin d'apporter son expertise dans le cadre de l'élaboration du cahier des charges et de l'analyse des réponses des candidats en vue du choix du futur titulaire de ce marché.

Caractéristiques du marché

L'objet du futur marché portera sur la fourniture, en tranche ferme :

- des repas destinés aux restaurants scolaires et périscolaires,*
- des repas destinés aux adultes déjeunant au restaurant du personnel communal,*
- des goûters proposés aux enfants dans le cadre des accueils de loisirs.*

Les tranches optionnelles pouvant être affermées porteront sur :

- la fourniture d'un repas végétarien une fois par semaine,*
- la fourniture des pique-niques dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement, en cas de sortie.*

Ce marché sera conclu pour une période d'une année et sera reconductible tacitement trois fois pour une période d'un an.

Le montant estimatif du marché s'élève à 750 000 euros HT par an. Il prendra la forme d'un accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée (MAPA) dans la mesure où les marchés de prestations de services de ce type relèvent des exceptions listées par l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les offres reçues seront jugées selon les critères pondérés suivants :

Critères			Sous-critères	
Valeur technique de l'offre (60 points)	Qualité de la prestation alimentaire	25 points	Qualité des denrées utilisées	10 points
			Niveau de transformation et de valorisation des mets	10 points
			Qualité des menus proposés Animations	5 points

	Moyens mobilisés	15 points	Moyens mobilisés pour la production et la livraison	5 points
			Accompagnement et suivi de l'accord-cadre (transparence, suivi des satellites, outils de suivi de la qualité, etc).	10 points
	Développement durable	20 points	Recours à des produits alimentaires dont l'impact environnemental est réduit soit au regard de leurs conditions de production soit de distribution	7 points
			Conditionnement des repas	10 points
			Autres actions RSE	3 points
Valeur financière de l'offre (40 points)			40 x (montant estimé de l'offre la moins disante / montant estimé de l'offre analysée)	

Le Dossier de Consultation des Entreprises joint au rapport, et sujet à approbation du conseil, comporte les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation (RC),
- Acte d'Engagement (AE),
- Cahier des Clauses Particulières (CCP),
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF),
- Bordereau des prix unitaires (BPU),
- Détail quantitatif estimatif (DQE).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif au marché de la restauration collective et autoriser Monsieur le Maire :

- de lancer un accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée, d'un montant prévisionnel de 750 000 euros HT par an, relatif à la préparation et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire, périscolaire et le restaurant du personnel communal,
- d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante au regard des critères d'attribution établis dans les documents du marché,
- en cas de consultation infructueuse, de relancer une nouvelle procédure de même nature ou à passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l'article 30-I 2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- de signer l'intégralité des pièces du marché, ainsi que tout document y afférent, avec l'entreprise qui sera désignée au terme de la consultation, y compris de donner délégation concernant les éventuels avenants au marché lorsque les crédits sont ouverts au budget.

Monsieur le Maire : Question de Madame THIBAUT. Monsieur BONAZZI et Monsieur LETTRON. Madame THIBAUT s'il vous plaît.

MME THIBAUT : On l'a déjà mentionné mais je vais revenir dessus parce que c'est important pour nous. En décembre 2016, nous nous réjouissons de la proposition d'adhésion au groupement de commande pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mutualisation de la cuisine centrale de Fontenay-aux-Roses qui était approuvée à l'unanimité. En effet, cela répondait enfin à une demande récurrente des représentants de parents d'élèves d'une cuisine centrale de proximité. 30K€ étaient

prévus pour cette étude de faisabilité dont 25 % financés par la Ville. Depuis, plus de nouvelles jusqu'à ce point de l'ordre du jour qui ne mentionne pas ce projet. Monsieur le Maire, vous venez de nous dire que la réflexion d'une cuisine centrale de proximité n'a pas été abandonnée. Pourquoi l'analyse a-t-elle pris autant de temps ? J'avais compris à l'époque qu'elle devait prendre le relais à la fin du contrat actuel et vous venez de nous dire que la finalisation ne sera pas avant 3-4 ans. Pourquoi ce planning et le calendrier qui avait été de mémoire proposé a dérivé dans le temps ?

M. BONAZZI : Une question courte et qui n'est pas qu'une question de vocabulaire mais vous avez dit : on va favoriser les produits locaux. Dans la mesure où on n'est pas du tout dans une logique, à ma connaissance si j'ai bien compris, de cuisine de proximité, on a connu des gens qui avaient gagné des marchés où la cuisine était faite à Rouen ou ailleurs et très loin, c'est quoi un produit local ?

M. LETTRON : Ce que vient de dire Monsieur BONAZZI est fondamental. Parce que si on ne fixe pas les règles de ce qu'on écrit, c'est tout et n'importe quoi. Moi par exemple, moyens mobilisés 15 points sur 60 ; et développement durable 20. Je suis désolé, je pense qu'il doit y avoir plus de points pour apprécier l'offre sur les moyens mobilisés que sur le développement durable dans la mesure où le développement durable c'est le point sur lequel ils vont pouvoir bricoler comme ils veulent. Je pense que c'est essentiel. Maintenant je comprends que les parents aient envie que leurs enfants mangent bien, qu'ils mangent bio, qu'ils mangent propre etc. Ce serait bien aussi qu'ils descendent dans la rue pour éviter les délocalisations et pour que le travail il n'aille pas dans les pays à bas coûts où les gens n'ont pas tout ça. Et puis la délocalisation, c'est le boulot de leurs enfants pour plus tard. C'est bien qu'ils mangent bio à l'école, ce serait bien qu'ils aient un boulot en en sortant. Moi je demande à ce que les points soient, qu'il y ait 20 points pour les moyens mobilisés et 15 pour le développement durable.

Monsieur le Maire : Madame LANGLAIS, vous voulez bien répondre s'il vous plaît ?

MME LANGLAIS : Pour répondre à la question de Monsieur BONAZZI, effectivement sur la provenance des produits locaux, le prestataire du marché, la société est à Rouen. Là aujourd'hui la société est à Roissy et donc nous avons l'approvisionnement de produits locaux dans un périmètre de 150 km autour de la zone de Roissy. Donc c'est tout à fait respecté, ils ont des contrats avec des fournisseurs dans des zones proches de leur cuisine centrale, donc là nous renouvelons les mêmes exigences.

Pour répondre à la question de Monsieur LETTRON, au niveau de l'arbitrage des points, ça a été vu avec les parents d'élèves. Donc nous nous sommes rangés à l'avis des parents d'élèves dans le cadre de cette démarche participative. C'est important d'avoir leur avis puisque ce sont leurs enfants qui sont les consommateurs, donc on a vraiment voulu être proches de l'expression de leurs besoins.

Monsieur le Maire : Pour la cuisine centrale de Sceaux, Montrouge, Fontenay-aux-Rose, Bourg-la-Reine, la faisabilité n'est pas terminée. On est en train de travailler la faisabilité. A l'issue de ça, il va falloir construire cette cuisine, il y a aussi des problèmes de terrain, parce qu'il y a des terrains qui appartiennent au Conseil Départemental, d'autres appartiennent à la ville de Fontenay-aux-Roses. D'ici 3-4 mois, on aura terminé je pense une étude de faisabilité qu'on pourra à ce moment-là vous présenter, avant d'aller plus loin. Après il faut construire, ça prendra un certain temps bien évidemment.

Je vous propose d'approuver ce DCE, ce Dossier de Consultation des Entreprises, avec tout ce qui est dit : lancer l'accord cadre à bons de commande ; d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante au regard des critères dont on vient de parler ; et en cas de consultation infructueuse, de relancer une nouvelle procédure de même nature ou passer un marché négocié sans publicité comme nous permet la loi ; et de signer l'intégralité des pièces du marché ainsi que tout document y afférent avec l'entreprise qui sera désignée, y compris de donner délégation concernant les éventuels avenants au marché lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU)

MAJORITE

Monsieur le Maire : On passe maintenant à la convention fixant les modalités de fonctionnement des deux Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) à dominante vocale du premier degré à l'école Pierre Loti pour la période 2019 et 2020 entre la ville de Bourg-la-Reine, Vallée Sud Grand Paris et l'Education Nationale, ainsi que l'autorisation à donner à au Maire de la signer. Madame LANGLAIS, est-ce que vous pouvez simplement rappeler ce qui est nouveau par rapport à ce qui existait précédemment ?

20. Approbation de la convention fixant les modalités de fonctionnement des deux Classes à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale du premier degré à l'Ecole Pierre Loti pour la période 2019 et 2020 entre la ville de Bourg-la-Reine, Vallée Sud Grand Paris et l'Education Nationale ainsi que l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de la signer

Madame LANGLAIS présente le rapport

Les classes à horaires aménagés (CHAM) offrent aux élèves motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir, en complémentarité de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique et plus précisément du chant puisqu'il s'agit pour ces élèves d'intégrer une CHAM Option Voix. Ces classes, créées sur deux niveaux (CM1 et CM2), sont montées en puissance depuis 2011 et sont plébiscitées par les familles.

Le cursus CHAM est composé de 4 heures 30 de cours hebdomadaires. Il comprend des cours d'éducation musicale (1h), de pratique vocale collective (0,5h), et de chant choral (3h). Ces formations musicales sont dispensées par des intervenants du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine.

Ce projet, porté par trois institutions, l'Education Nationale, l'établissement public territorial Vallée-Sud Grand Paris (précédemment la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre) et la Ville de Bourg-la-Reine fait depuis sa création l'objet d'une convention de partenariat conformément aux textes du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Education Nationale. La convention prévoit les modalités de collaboration entre les partenaires, notamment en définissant les conditions d'inscription des élèves, le projet pédagogique, les horaires d'enseignement musical ainsi que le financement assuré par la Ville. Chaque convention a une durée maximale de trois années et est renouvelable à son échéance.

La précédente convention tripartite avait ainsi été conclue pour la période courant de 2015 à 2018 et avait été autorisée par le Conseil Municipal en 2015. L'une des parties à la convention étant la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB), à laquelle a entre temps succédé Vallée Sud Grand Paris (VSGP), il a été décidé de conclure une nouvelle convention à compter de l'année scolaire 2017-2018, quand bien même cette période était couverte dans la précédente convention, et ce à des fins de régularisation.

Il est donc soumis à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de renouvellement de la convention tripartite fixant le fonctionnement des deux classes à horaires aménagés à dominante vocale (CHAM), à l'école élémentaire Pierre Loti, pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 et incluant la régularisation de l'année scolaire 2017-2018 sous la forme d'un engagement d'un an renouvelable par tacite reconduction et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer.

Monsieur le Maire : Merci Madame LANGLAIS. Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Nous passons maintenant au domaine des archives et du patrimoine avec l'approbation d'une convention entre la Ville et la Fondation de l'Art Français relative à la campagne de souscription destinée au financement des travaux de restauration d'une œuvre publique protégée. Je passe la parole à Monsieur ANCELIN s'il vous plaît.

ARCHIVES ET PATRIMOINE

Rapporteur : Philippe ANCELIN

21. Approbation d'une convention entre la Ville et la Fondation de l'Art Français relative à la campagne de souscription destinée au financement des travaux de restauration d'une œuvre publique protégée

Monsieur ANCELIN présente le rapport

La Ville est propriétaire d'œuvres publiques protégées dont le tableau « La Cène » de Cornélie-Louise Revest, copie remarquable de Philippe de Champaigne, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1991. Ce tableau est situé dans l'enceinte de l'Église Saint Gilles à Bourg-la-Reine.

La Ville étant activement engagée dans un processus de valorisation et d'entretien de son patrimoine historique, il est envisagé d'engager des travaux de restauration de cette œuvre.

Le coût prévisionnel de cette restauration, au regard des devis reçus, est estimé à 7.860 euros HT.

Afin de financer ce projet, il est envisagé, d'une part, de solliciter le Conseil Départemental en vue d'obtenir une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du montant total des travaux et d'autre part, de lever des fonds avec l'appui de la Fondation de l'Art Français, dans le cadre d'une campagne de mécénat lancée auprès des particuliers et des entreprises.

La Fondation de Sauvegarde de l'Art Français est une fondation, reconnue d'utilité publique, ayant pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine français. Elle propose notamment d'accompagner les maîtres d'ouvrage envisageant des travaux de restauration d'œuvres d'art en apportant son concours au lancement et au suivi de campagnes de souscription faisant appel à la générosité du public.

Dans ce cadre, une convention, d'une durée de un an renouvelable une fois sera conclue entre la Fondation et la Ville afin de préciser les droits et obligations des parties et notamment :

- les conditions d'accompagnement de la campagne de mécénat par la Fondation (mise à disposition d'outils de communication, recherche de donateurs, collecte des fonds et émission d'un reçu fiscal au titre des dons versés donnant droit à déduction fiscale)*
- la compensation des frais de gestion de la Fondation par le prélèvement de 5 % des dons reçus*
- la fixation d'un objectif de collecte de fonds à hauteur de 5.000 euros*
- l'engagement de la Ville de faire figurer le nom de la Fondation dans une plaque apposée près de l'œuvre restaurée*
- l'obligation pour la Ville d'affecter l'ensemble des fonds ainsi collectés à la restauration de l'œuvre.*

Dans l'hypothèse où les sommes collectées seraient inférieures à 5.000 euros au terme de la

convention, la Ville aura la possibilité de se désengager du projet, laissant à la Fondation les fonds à affecter à un autre projet ou bien de percevoir les fonds et de compenser sur son budget l'éventuel différentiel entre les sommes collectées auxquelles s'ajouteront la subvention effectivement perçue du Conseil Départemental et le coût des travaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe du lancement d'une campagne de mécénat populaire destinée au financement des travaux de restauration d'une œuvre publique protégée ainsi que les termes de la convention de souscription à passer entre la Fondation et la Ville et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur ANCELIN. Des questions ? Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Je trouve ça un peu cher pour une copie. Et puis c'est politiquement pas correct. C'est un truc où il n'y a que des mecs qui picolent et il n'y a même pas une femme sur le tableau.

M. ANCELIN : Oui mais c'est peint par une femme ! D'ailleurs, il y a eu une conférence sur le tableau et sur la vie de cette femme peintre du 19^{ème} et ça a été au domicile à la médiathèque, un samedi, et ça a été au domicile une conférence extrêmement intéressante parce que ça a pu nous montrer le parcours d'une femme peintre au 19^{ème} et comment elle pouvait mener sa carrière d'une part en exposant dans les salons de l'époque et également en trouvant sa subsistance dans des commandes qui pouvaient être effectuées. Et en l'occurrence, cette peintre a fait plusieurs copies de peintures religieuses que l'on peut voir dans d'autres églises. Donc c'est une femme, et ça c'est important, une femme peintre au 19^{ème} ce n'est quand même pas si fréquent.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur ANCELIN. Je propose d'approuver le principe du lancement de cette campagne de mécénat.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 5 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, Mme THIBAUT)

MAJORITE

Nous passons au secteur de l'urbanisme avec l'approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la commune sur l'année 2018 que va nous rappeler Madame SPIERS.

URBANISME

Rapporteur : Isabelle SPIERS

22. Approbation du bilan des acquisitions et cessions foncières effectuées par la commune sur l'année 2018

Madame SPIERS présente le rapport

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrit que : "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

En application de ce texte, ledit bilan retrace les opérations immobilières effectuées en 2018 par la Ville, soit elle-même, soit par l'intermédiaire d'une personne agissant dans le cadre d'une convention pour le compte de la ville, sur le territoire communal.

Le tableau ci-annexé récapitule les différentes opérations d'acquisition et de cession immobilières effectuées sur l'exercice budgétaire 2018.

Il ressort de ce bilan que deux acquisitions et deux cessions ont été réalisées en 2018 par la Ville.

Au titre des acquisitions, la Ville a acquis, dans le cadre de la convention de municipalisation des crèches départementales en date du 21 décembre 2017, le lot de volume n°7, dépendant de l'ensemble immobilier 1-3-3 bis rue des Rosiers, à usage de la crèche des Rosiers et d'un logement de fonction. Elle a également acquis dans le cadre de cette convention un ensemble immobilier, 34 rue Hoffmann, comprenant la crèche Hoffmann, le jardin d'enfants, deux logements de fonction et 10 emplacements de parking extérieur.

Au titre des cessions, la Ville a cédé une maison avec jardin, dont elle n'avait plus l'usage, implantée sur une emprise issue de la division de la parcelle du 19 rue André Theuriet, dont le surplus reste appartenir à la Ville. Elle a également cédé le lot de volume n°2 occupé par une résidence hôtelière Le Cheval Blanc, dépendant de l'ensemble immobilier, 3 avenue Galois, en vue de la réalisation de logements sociaux.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées par la ville sur l'année 2018.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce bilan ? Monsieur LETTRON. (*hors micro*) Donc vous voyez qu'à travers ça, on cède des biens qui n'ont plus d'utilité et on en acquiert d'autres. Globalement, les actifs augmentent.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 7 (M. HERTZ, Mme BROUTIN, M. LETTRON, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU)

MAJORITE

Le point suivant concerne la convention de réservation de logements dans le programme de logements sociaux qui s'appelle 1001 Vies Habitat, qui se situe au 96-98, boulevard du Maréchal Joffre. Madame SPIERS s'il vous plaît, vous voulez rappeler en quoi consiste cette réservation. Merci.

23. Approbation du projet de convention de réservation de logements dans le programme de logements sociaux de 1001 Vies Habitat, 96-98, boulevard du Maréchal Joffre

Madame SPIERS présente le rapport

La SA d'HLM 1001 Vies Habitat a acquis en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) auprès de la société FRANCO SUISSE 17 logements locatifs sociaux (7 PLUS - prêt locatif à usage social, 5 PLAI - prêt locatif aidé intégration, 5 PLS - prêt locatif social), dans l'ensemble immobilier en construction au 96-98, boulevard du Maréchal Joffre.

Par délibération en date du 18 février 2019, le conseil municipal a décidé d'apporter à hauteur de 100 % la garantie de la commune pour le capital et l'intérêt de l'emprunt n° 91280 souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant global de 2 335 310,84 €, comportant 7 lignes de prêt.

En contrepartie de l'octroi de la garantie des emprunts, la commune bénéficiera pendant 65 ans d'un droit de réservation de trois logements répartis comme suit :

- 1 logement T3 PLUS,

- 1 logement T3 PLAI,

- 1 logement T2 PLS.

Il convient de passer une convention avec la SA d'HLM 1001 Vies Habitat définissant les modalités d'application de la garantie communale, conformément à l'article R 431-59 du code de la construction et de l'habitation ainsi que celles relatives à la réservation de ces trois logements sociaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer avec la SA d'HLM 1001 Vies Habitat, une convention de garantie d'emprunt communale et de réservation de 3 logements sociaux au bénéfice de la commune dans l'ensemble immobilier en construction au 96-98, boulevard du Maréchal Joffre, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Parce que vous étiez en avance tout à l'heure Monsieur LETTRON ! Monsieur LETTRON et Monsieur THELLIEZ.

M. LETTRON : Moi c'est juste pour donner une explication de vote. Je fais toujours la même remarque quand il y a des projets comme ça et je trouve qu'il n'y a jamais assez de PLAI et que mettre le PLAI au même niveau que le PLUS et le PLS, moi ça ne me convient pas. Je pense qu'il faut faire plus de logements sociaux pour des gens qui ont les revenus les plus bas. C'est juste la même explication de vote à chaque fois qu'on aura ce genre de chose.

M. THELLIEZ : C'est une explication de vote également, ça va être proche de ce qu'a dit Monsieur LETTRON. Je ne pense pas que c'est de cette façon-là que nous résoudrons le problème du logement social à Bourg-la-Reine.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 4 (M. LETTRON, M. DELRIEU, M. THELLIEZ, M THELLIEZ pour M. LOREC)

MAJORITE

Le point suivant concerne encore un point du même acabit, c'est la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 93295 contracté par la société Vilogia pour l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux au 2, rue Léon Bloy et du projet de convention de garantie d'emprunt communale et de réservation de logements y afférent. Madame SPIERS s'il vous plaît.

24. Approbation de l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt n° 93295 contracté par la société Vilogia pour l'acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux au 2, rue Léon Bloy et du projet de convention de garantie d'emprunt communale et de réservation de logements y afférent

Madame SPIERS présente le rapport

La SA d'HLM Vilogia envisage d'acquies en VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) un ensemble de 20 logements locatifs sociaux, dont 8 PLUS (prêt locatif à usage social), 6 PLAI (prêt locatif aidé intégration), 6 PLS (prêt locatif social), dans l'ensemble immobilier à construire situé 2, rue Léon Bloy.

Afin de réaliser l'opération précitée, la société Vilogia a sollicité l'octroi de la garantie à 100 % de la commune pour le capital et l'intérêt de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant global de 2 766 210 €, sur la base du contrat de prêt signé, comportant 7 lignes de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un prêt CPLS Complémentaire au PLS 2017, d'un montant de 204 161 €, d'une durée de 40 ans, au taux du Livret A +1,06 %,

- un prêt PLAI d'un montant de 180 574 €, d'une durée de 40 ans, au taux du Livret A -0,2 %,

- un prêt PLAI foncier d'un montant de 450 836 €, d'une durée de 60 ans, au taux du Livret A +0,56 %,
- un prêt PLS PLSDD 2017 d'un montant de 186 240 €, d'une durée de 40 ans, au taux du Livret A +1,06 %,
- un prêt PLS foncier PLSDD 2017 d'un montant de 573 057 €, d'une durée de 60 ans, au taux du Livret A + 0,56 %,
- un prêt PLUS d'un montant de 483 059 €, d'une durée de 40 ans, au taux du Livret A +0,6 %,
- un prêt PLUS foncier d'un montant de 688 283 €, d'une durée de 60 ans, au taux du Livret A +0,56 %.

En contrepartie de l'octroi de la garantie des emprunts, la commune bénéficiera pendant 60 ans d'un droit de réservation de quatre logements répartis comme suit :

- 1 logement T1 PLUS
- 1 logement T4 PLUS,
- 1 logement T2 PLAI,
- 1 logement T3 PLS.

Il convient donc de conclure une convention avec la SA d'HLM Vilogia définissant les modalités d'application de la garantie communale, conformément à l'article R 431-59 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que celles relatives à la réservation de ces quatre logements sociaux.

Cette opération contribuera à l'augmentation de l'offre de logements sociaux et à la mixité sociale sur la commune, dans le cadre des objectifs du programme local de l'habitat communautaire et de ceux de la ville en matière de logement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 100 %, pour le prêt susvisé, de 2 766 210 € souscrit par la SA d'HLM Vilogia pour l'acquisition de ces 20 logements sociaux,
- d'approuver le projet de convention de garantie d'emprunt communale et de réservation de 4 logements sociaux au bénéfice de la commune dans l'ensemble immobilier à construire au 2, rue Léon Bloy, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Je pense qu'on vous a exposé cette convention de garantie de contrat de prêt. Est-ce que vous avez des questions ? Ou les mêmes questions que tout à l'heure Monsieur LETTRON ? (hors micro) Bon. Madame THIBAUT ? Monsieur SIMONIN.

M. SIMONIN : Excusez-moi, je pose une question très rapide. Je vois qu'on vote beaucoup de choses sur des logements sociaux et qu'à chaque fois, c'est des SA HLM différentes, est-ce qu'il y a un avantage pour la Ville de passer à chaque fois par des SA HLM différentes, est-ce que c'est un avantage d'avoir des bailleurs sociaux différents sur la Ville ou est-ce que c'est finalement au hasard des propositions que font les SA HLM qui souhaitent s'installer sur la Ville ?

Monsieur le Maire : Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Un peu dans la continuité, je l'avais déjà posée, la question que je vais vous poser, la dernière fois mais ce serait gentil si vous puissiez rajouter ces précisions dans le dossier pour m'éviter de poser la question. Puisque c'est une garantie d'emprunt, la Ville serait responsable si l'organisme venait à avoir un souci, est-ce qu'on peut être rassurés sur la solidité de cette société ? Puisque comme c'est une nouvelle a priori, qu'on voit pour la première fois, si à chaque fois qu'il y a une nouvelle société on pouvait savoir un peu qu'elle dépend que de la Caisse des Dépôts et Consignations et qu'il n'y a aucun souci. Vous m'aviez répondu pour l'autre à un Conseil Municipal précédent, je vous remercie.

MME SPIERS : En fin de compte, ce n'est pas nous qui choisissons les bailleurs sociaux, ce sont des

accords qu'il y a avec les promoteurs et les agréments différents qui existent. Alors effectivement, ce sont des sociétés dont parfois les noms changent mais il faut se rendre compte qu'à ce jour il y a de forts regroupements chez les bailleurs sociaux et qu'en général ça relève de grands groupes que nous connaissons mais qui parfois, au fil du temps, changent de nom parce qu'il y a des restructurations. Et actuellement, il y en a un certain nombre.

Monsieur le Maire : Il y a des regroupements, des filialisations, et autres, on vérifie bien évidemment ces sociétés pour savoir à qui elles appartiennent, quelle est leur viabilité à ce niveau-là.

MME THIBAUT : Excusez-moi ce n'est pas parce que c'est choisi, moi je veux bien faire confiance à qui on veut mais là c'est la commune qui s'engage, donc il est important quand même qu'on ait la certitude de la solidité.

Monsieur le Maire : On vérifie effectivement la solidité de ces organismes d'HLM.

MME THIBAUT : Je n'ai pas compris, c'est la Ville qui l'a vérifié ?

Monsieur le Maire : Oui, aussi. Le constructeur nous propose ses bailleurs, et ensuite on vérifie la solidité de ces bailleurs.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 2 (M. LETTRON, M. THELLIEZ)

MAJORITE

Nous passons au point suivant qui concerne l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, pour le financement des travaux de réhabilitation de la résidence Normandie. Là, sachant que les actionnaires de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ce sont les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine, on se garantit un peu soi-même. Madame SPIERS, s'il vous plaît.

25. Approbation de l'octroi de la garantie de la commune pour le contrat de prêt contracté par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, pour le financement des travaux de réhabilitation de la résidence Normandie

Madame SPIERS présente le rapport

Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, SEM locale, envisage de réaliser des travaux de réhabilitation de l'ensemble des bâtiments de la résidence Normandie, sise à Bourg-la-Reine, 13, avenue de Montrouge.

Afin de réaliser cette opération, la SEM a sollicité l'octroi de la garantie à 100 % de la commune pour le capital et l'intérêt de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant global de 3 190 400 €, sur la base du contrat de prêt, comportant 2 lignes de prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- un prêt PAM d'un montant de 1 354 400 €, d'une durée de 20 ans, au taux du Livret A + 0,6 %, soit 1,35 %,

- un prêt PAM éco-prêt d'un montant de 1 836 000 €, d'une durée de 20 ans, au taux du Livret A – 0,45 %, soit 0,3 %.

Cette opération de ravalement avec isolation par l'extérieur contribuera à l'amélioration des logements de la Résidence Normandie, notamment en terme de confort thermique et de performance énergétique des bâtiments.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la commune, à hauteur de 100%, pour le prêt susvisé, de 3 190 400 € souscrit par Sceaux Bourg-la-Reine Habitat

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Le point suivant concerne le projet d'Avenant n° 3 à la Convention de Délégation du Service Public sur le Stationnement Payant de la ville de Bourg-la-Reine, Madame SCHOELLER s'il vous plaît.

MOBILITE STATIONNEMENT

Rapporteur : Françoise SCHOELLER

26. Approbation du projet d'Avenant n° 3 à la Convention de Délégation du Service Public sur le Stationnement Payant de la ville de Bourg-la-Reine

Madame SCHOELLER présente le rapport

Par convention en date du 23 avril 2007 (ci-après la Convention), la Ville de Bourg-La-Reine a délégué à la société Indigo Infra CGST (anciennement dénommée VINCI Park CGST et ci-après dénommé le Délégitaire), pour une durée de 12 ans, l'exploitation du service public du stationnement payant, portant sur le stationnement payant sur voirie et deux parcs de stationnement en ouvrage.

Par avenant n°1 en date du 26 décembre 2007, la Convention avait été modifiée pour prendre en charge la valeur non amortie des investissements réalisés lors de la précédente convention.

L'avenant n°2 en date du 1er juillet 2015, avait permis d'établir les conditions de location à long terme d'un espace du parking de centre-ville par les "Bielles Marnaises" ainsi que les modifications des modalités de la grille tarifaire au 1/4h.

La loi MAPTAM, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, a entraîné une évolution fondamentale du dispositif réglementaire relatif au stationnement sur voirie : la décentralisation et la dépenalisation du stationnement payant sur voirie.

En conséquence, le Délégitaire a dû faire face à des investissements non prévus dans la convention initiale, mais nécessaires en vue d'adapter ou de remplacer des horodateurs afin qu'ils soient en conformité avec la dépenalisation du stationnement payant sur voirie instaurée par la loi susvisée. L'adaptation des horodateurs à la loi MAPTAM a ainsi nécessité la reprogrammation des EPROM afin d'afficher l'heure de paiement, la mise en place de la signalétique réglementaire et le déploiement de la grille tarifaire votée par la collectivité avec l'ajout du montant du FPS. De plus, neuf horodateurs nécessitaient une modernisation pour les adapter à la mise en œuvre de la dépenalisation, notamment en y incluant la possibilité du paiement par carte bancaire avec et sans contact et en les installant à proximité des commerces du cœur de ville. En outre, pour les besoins de l'exécution de sa mission de contrôle du stationnement payant sur voirie, la Ville a demandé au Délégitaire la mise à disposition d'un serveur FPS possédant un accès dédié à un serveur de gestion des Forfaits de Post-Stationnement pour gérer leur recouvrement par l'ANTAI.

Par ailleurs, la Ville a demandé au Délégitaire de mettre en œuvre le guidage à la place dans le parc de stationnement Condorcet et de mettre en place un caisson sur mât de jalonnement dynamique, avec afficheur de nombre de places disponibles pour chacun des deux ouvrages dans le périmètre de

la Convention.

La Convention de délégation arrivant à échéance le 30 avril 2019, la Ville, autorité délégante, a décidé de prolonger la durée de la Convention et de fixer son terme au 30 juin 2021.

Les investissements, estimés à 98 350 euros, non prévus dans la Convention, mais nécessaires en vue d'adapter ou de remplacer des horodateurs afin qu'ils soient en conformité avec la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, ne pouvaient pas être réalisés par un autre opérateur sans engendrer d'inconvénients majeurs ou une augmentation sensible des coûts. De plus, le montant de ces modifications ne dépasse pas 50 % du montant de la Convention initiale.

Ces modifications ainsi que les aménagements non prévus initialement à la Convention ne peuvent être assumés par le Délégué qu'avec une prolongation de la durée de vingt-six mois de la durée de la Convention, l'ensemble ne modifiant pas substantiellement la Convention initiale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de ce projet d'Avenant N°3 à la Convention de Délégation du Service Public, sur le Stationnement Payant de la Ville de Bourg-la-Reine et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Ce point appelle-t-il des questions ? Monsieur DELRIEU.

M. DELRIEU : Je voulais juste poser la question de savoir dans l'éventualité où la Délégation de Service Public ne serait pas prorogée, qu'est-ce qu'on a comme choix, comme possibilité, si arrivé à son terme on relance une consultation, pourquoi ce choix est a priori écarté ?

Monsieur le Maire : Non mais de toute façon, elle est prorogée provisoirement. Donc il y a un certain nombre de raisons qui vous ont été données et par ailleurs proroger aujourd'hui c'est, le temps de lancer la DSP, ce sera après ce mandat, donc on préfère le faire après ce mandat.

MME SCHOELLER : Et c'est vrai que cette nouvelle loi a vraiment modifié les choses et il y a des moments, c'est vraiment très directif avec ces voitures qui verbalisent sur Sceaux par exemple, alors qu'avoir une régie c'est lourd, reprendre la régie sur la Ville c'est lourd, c'est vrai que cette nouvelle loi, il faut voir la période d'essai et je crois qu'il est vraiment plus sage d'attendre la fin de ce mandat pour peut-être revoir toute une politique de stationnement aussi.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 25

Contre : 3 (M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU)

Abstention : 3 (M. LETTRON, M. HERTZ, Mme BROUTIN)

MAJORITE

Nous passons à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour réaliser en son nom et pour son compte les travaux de rénovation et de mise en sécurité dans le parking privé de la Ville, situé au 66 boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine. Madame SPIERS s'il vous plaît.

TRAVAUX

Rapporteur : Isabelle SPIERS

27. Approbation de la convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage de la Ville à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour réaliser en son nom et pour son compte des travaux de rénovation et de mise en sécurité dans le parking privé de la ville sis 66 boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine

Madame SPIERS présente le rapport

Les travaux de rénovation globale de l'immeuble du 8 place de la Gare, appartenant à la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat, devraient démarrer à l'automne 2019

Le parc de stationnement situé au 66 Boulevard Joffre est composé de 5 niveaux. Le niveau du rez-de-chaussée est divisé en deux parties : la première partie comportant environ 40 places appartient à la Ville et la deuxième partie comportant environ 70 places appartient à SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat (75%) et à la ville (25%). Le parking de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat est occupé par les locataires de l'immeuble du 8 place de la Gare qui en en liaison direct.

Dans ce cadre des travaux globaux de l'immeuble du 8 place de la Gare, La SEML envisage de réaliser des travaux de rénovation (peinture, marquage) et de mise en sécurité du parking de l'immeuble et a proposé à la Ville de réaliser dans le même temps les travaux sur les parking lui appartenant permettant ainsi aux deux entités de réaliser des économies d'échelles. De plus les deux parkings sont en enfilade et les locataires de la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat transitent par le parking de la ville pour accéder et ressortir de leurs emplacements et il paraissait donc souhaitable d'opérer cette rénovation sur l'ensemble de l'étage.

Aussi la Ville et la SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat se sont rapprochées en vue de matérialiser cet accord par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en faveur de la SEML qui prendra la responsabilité des travaux.

Le montant estimé des travaux sur l'ensemble du rez-de-chaussée du parking s'élève à 86 881 €HT qu'il est proposé, dans cette convention, de répartir entre la Ville et la SEML de la manière suivante :

	Ville de Bourg-la-Reine	SEML Sceaux Bourg-la-Reine Habitat	TOTAL
en €HT			
Travaux 1ère partie Parking	19 183,00		19 183,00
Travaux 2ème partie parking (25 % /75%)	16 924,50	50 773,50	67 698,00
TOTAL	36 107,50	50 773,50	86 881,00

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention de délégation de Maîtrise d'ouvrage de la ville de la Ville à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat pour réaliser en son nom et pour son compte des travaux de rénovation et de mise en sécurité dans le parking privé de la ville sis 66 boulevard du Maréchal Joffre, dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Madame THIBAUT.

MME THIBAUT : Je profite de ce point pour aborder un autre sujet qui est dans le parking, il y a un autre étage apparemment et qui concerne les locataires du 12-14 place de la Gare, où on a vu passer des problématiques importantes pour eux et la question est de savoir si vous êtes en train d'y travailler, si vous allez leur répondre et si vous allez réussir à faire une concertation qui puisse satisfaire leurs demandes, qui nous paraissent relativement légitimes. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur THELLIEZ.

M. THELLIEZ : Ma question est également dans ce sens-là. Est-ce que, a priori, compte tenu des travaux qui sont proposés, la situation est figée ? Ou bien alors, puisque j'ai connaissance aussi de problèmes rencontrés par les locataires du 12 et du 14, ou la situation pourrait-elle être à nouveau discutée et éventuellement voir la nature des revendications de ces locataires et y apporter des solutions ? La question est celle-ci, le fait de nous proposer de voter ça, est-ce que en ce qui concerne ces parkings c'est figé ? Là vous parlez de peintures etc. Ou bien ça peut faire l'objet le cas échéant de modifications en concertation avec les 120 locataires, ou tout au moins l'association prétend la représentante de 120 locataires de cet immeuble, de ces deux entrées notamment.

MME SPIERS : Je me permets juste de rappeler qu'effectivement on s'est rencontrés à plusieurs reprises avec l'association, certains représentants des locataires, qui ont exprimé des remarques, parfois des inquiétudes et principalement sur la sécurisation de ces parkings. Dans la mesure où il est envisagé dans le cadre de la place de la Gare, puisqu'un des objectifs c'est quand même de réduire les possibilités de rencontre entre les différents flux piétons, voitures, bus etc., donc qu'ils effectuent l'entrée de leur parking sur le boulevard Joffre. Sachant que le cheminement n'est pas plus compliqué dans la mesure où on ne peut plus arriver sur l'entrée par la rue Theuriet, par le sud il n'y a plus de possibilités, de toute façon, n'ayant plus de rond-point. Donc l'entrée se ferait sur le boulevard Joffre, ce qui permettrait en fonction du cheminement d'éviter éventuellement l'embouteillage ou un peu de pagaille avec les autobus. On a bien entendu ces remarques et à plusieurs reprises, on s'est vus et Monsieur le Maire, moi-même, les services etc., et on a compris ce problème de sécurisation du fait de ce nouveau transit par différents parkings. Il est envisagé et il est proposé de mettre entre les parkings une porte basculante pleine, c'est-à-dire que là il y avait une grille, qui remplacerait la fameuse grille. Donc ça serait plein, et ça serait badgé afin de vraiment limiter toujours les deux espaces de parking. Après, on peut bien évidemment se revoir, je vous rappelle que nous sommes toujours prêts à discuter avec les uns et les autres pour trouver la meilleure solution qu'il soit. Mais nous proposons effectivement de sécuriser et d'envisager des passages avec badge et c'est tout à fait réalisable. Et de toute façon, cette nouvelle entrée ne se fera que lorsque tous ces travaux de rénovation et de mise en sécurité seront effectués.

Monsieur le Maire : On peut aussi rappeler le caractère plein de cette porte automatique qui donnera également des éléments de sécurité en cas d'incendie. Oui Monsieur LETTRON.

M. LETTRON : Sur ce sujet, je n'apporte pas de solution mais va se poser quand même le problème de qui intervient quand telle porte ne fonctionne pas. En supposant qu'il y a une panne sur la porte que vous allez installer à la place de la grille, la communication entre les deux parkings se fera. Les habitants du 12-14, ils ont un parking qui est bien entretenu, où il n'y a pas de problèmes particuliers et ils voient bien que sur celui du 8, moi je suis allé le visiter, c'est tagué de partout. L'autre aspect, c'est que, et là ça n'a pas été soulevé, mais jusqu'à présent quand les gens déménageaient, ils allaient sur la place de la Gare et les camions se mettaient là et ça accédait aux immeubles. Désormais il n'y aura plus cette possibilité. Ça va être très compliqué pour les gens qui habitent là quand ils auront besoin de déménager, c'est quelque chose qui n'a pas été pris en compte. Et là à mon avis, il y aura sans doute besoin de voir avec la RATP pour que les habitants des deux immeubles aient un accès via les trucs de la RATP. Parce que pour eux, la rénovation de la place de la Gare leur pose un vrai problème pour déménager.

Et donc l'idée, alors ça peut être dans un sens, ça peut être dans un autre, moi j'aurais tendance à dire qu'il vaudrait mieux faire une expérimentation de 3 mois où les gens qui habitent là puissent rentrer et sortir par la place de la Gare. Qu'on voit ce que ça donne. Est-ce que ça pose un problème ? Sachant que des véhicules qui rentreront il y en aura puisque l'accès à la RATP, l'accès pour les véhicules de la RATP il y en a jour et nuit. C'est-à-dire qu'à la limite on va laisser la RATP rentrer et on ne va pas laisser les gens du 12 et 14, c'est là où c'est un peu incompréhensible. Maintenant, on peut faire une expérimentation et puis si au bout de 3 mois il y a un vrai problème, on fait marche arrière. Au même titre que si vous ne changez pas d'avis, et si vous mettez quand même votre porte automatique etc., il me semble qu'il faudra quand même aussi dire que ça sera pendant 3 mois ou 6 mois et puis si vraiment les conditions du parking pour les habitants du 12 et du 14 sont dégradées suite à la modification on fera marche arrière. Je pense qu'il ne faut pas prendre de position définitive. Je pense que les habitants de ces deux immeubles méritent d'être écoutés encore un peu pour améliorer et pour prendre en compte leurs besoins.

Monsieur le Maire : Je vais vous donner quelques éléments de réponse. D'abord pour le déménagement, ça ne change rien. Il y a toujours les emplacements, il y a toujours l'allée qui est prévue. Ça ne change rien à ce niveau-là. (*brouhaha dans la salle*) S'il vous plaît le public ! Pour le parking du 8 place de la Gare qui est en mauvais état, bien sûr qu'on en convient mais on vient de

voter les travaux pour le mettre au même niveau que le parking au-dessus. Il n'y aura pas de changement de circulation avant que ce parking soit en état.

Ensuite on propose d'aller dans ce sens-là, si ensuite au bout de quelques mois il y a vraiment de gros problèmes qu'on ne comprend pas, on reviendra peut-être en arrière. C'est tout. Mais il faut tenter. Aujourd'hui Hauts-de-Seine Habitat et la SEM Sceaux-Bourg-la-Reine pensent que c'est la meilleure solution, tous les deux. Je pense qu'il y a un problème quand même d'intérêt général pour l'ensemble, qu'on a expliqué. D'ailleurs j'ai déjà reçu des gens du 8 place de la Gare qui ne comprennent pas pourquoi il y a ce problème. Parce que quelque part, on les stigmatise également. Je crois qu'il faut essayer, je pense dans le sens de la sécurité à la fois de la sécurité du parking et de la sécurité de la place de la Gare, il faut y aller. Après, si on se rend compte que des circulations peuvent le tolérer et qu'il y a d'autres raisons, qu'on s'est trompé au niveau de la sécurité, on verra. Mais il faut qu'on avance.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

M. LETTRON : Une explication de vote. Je vais voter pour parce que ça rénove le parking du 8. Mais voter pour la rénovation du parking du 8 ne signifie pas qu'on soit d'accord pour que les gens du 12 et du 14 passent par le 8. C'est ce que je veux dire. Parce que je pense que les gens du 8, ce serait bien que leur parking soit rénové. Que les gens du 12 ou du 14 y passent ou pas.

Monsieur le Maire : Le parking du 8 sera rénové si vous approuvez ce projet de convention. Une explication de vote ?

M. BONAZZI: Simplement prendre la parole pour vous donner l'explication de mon vote. Pour la raison qui a été en partie évoquée par Monsieur LETTRON parce que a priori, à l'heure d'aujourd'hui Monsieur le Maire, le problème rencontré par ces riverains, par ces habitants, je n'ai pas entendu de choses de nature à le solutionner. Alors, j'ai quand même compris que vous avez dit un mot qui était important, qui ne m'avait pas été rapporté, vous avez dit que ce n'était quand même pas définitivement irréversible. Chose qui a priori leur aurait été dite par contre. Alors je voulais expliquer mon vote sur ce sujet, tout en étant satisfait que le 14 et le 8 soient rénovés et que des travaux y soient réalisés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 25

Contre : 6 (Mme BROUTIN, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT, M. DELRIEU, M. THELLIEZ)

Abstention : 0

MAJORITE

Je passe maintenant à l'avenant n° 1 aux marchés de travaux pour l'aménagement de la place de la Gare et de la rue René Roedel et autorisation à donner au Maire de signer les avenants, Madame SPIERS s'il vous plaît.

28. Approbation des avenants n°1 aux marchés de travaux pour l'aménagement de la place de la Gare et de la rue René Roedel et autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer les avenants

Madame SPIERS présente le rapport

Par délibération en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal avait approuvé le dossier PRO – DCE relatif aux travaux d'aménagement de la place de la Gare et de la rue René Roedel, autorisé le Maire à lancer une procédure d'appels d'offres allotie (4 lots) et à signer les marchés publics avec les entreprises déclarées attributaires par la CAO.

Le marché a été lancé en lots séparés comportant 4 lots et à l'issue des notifications les marchés se décomposent comme suit :

Lot	Désignation	Montant des marchés (en € HT)
1 (TF + TO)	Fourniture d'arbres	185 675,00
2 (TF + TO)	Travaux d'infrastructure	4 469 859,96
3	Local vélo semi enterré	337 886,04
4	Halle abris-voyageurs	503 256,00

Le montant global initial des marchés de travaux pour les lots N° 1 à 4 s'élève donc à 5 496 677 € HT.

Depuis le démarrage du chantier, plusieurs modifications ont dues être apportées suite à des contraintes liées à des aléas techniques ou à des demandes de nos partenaires ou des utilisateurs. Il s'agit :

Des changements concernant les arbres : Suite à la demande d'IDFM (Ile de France Mobilités) d'augmenter la capacité d'accueil en vélos de l'abri vélo semi enterré, la hauteur sous dalle a été modifiée. Cette évolution ne permet pas de planter les trois arbres initialement prévus sur la terrasse du local. De plus, deux arbres ne pourront finalement pas être plantés au niveau de l'abri-voyageurs et au niveau de la rue René Roedel.

La moins-value pour le lot N°1 (fourniture des arbres) s'élève donc à - 13630 € HT.

La moins-value pour le lot N°2 (fosses, grilles, et plantations d'arbres) s'élève donc à - 22708,73 € HT

Des dispositions liées à l'organisation du chantier : Suite à la résiliation de la concession en date du 25 juin 2018, entre la Société Autolib et le Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole, la ville a dû déposer à ses frais les bornes de stationnement de la station Autolib située rue André Theuriet pour un coût additionnel de 2 427,00 € HT. Par ailleurs, à la demande de la RATP, la ville a dû mettre en place :

1. un linéaire de quais bus provisoires (~70ml), aménagés en dur et accessibles aux PMR pour relocaliser les points de terminus / départ des lignes 172, 388 et 390 sur le boulevard du Maréchal Joffre., en aval de la place de la Gare.
2. un local de type « Algéco » sur le boulevard du Maréchal Joffre, au plus près des quais bus provisoires, destiné aux sanitaires et au repos des machinistes.
3. une signalétique directionnelle par l'installation de panonceaux BUS-RER.

L'ensemble de ces demandes se chiffre à + 23 553,95 € HT

Enfin, à la demande des utilisateurs, la ville a dû prévoir le maintien et donc le déplacement des supports vélos à proximité de l'entrée basse de la place de la Gare au niveau de la rue des Blagis pendant les travaux dans le secteur de l'allée menant aux immeubles 8-12-14 place de la Gare pour un coût additionnel de + 1 113,50 € HT.

Au total, la plus value pour le lot N°2 est de 27 094,45 € HT

Des modifications du local vélo semi enterré

La RATP a signifié à la Ville qu'il existait de part et d'autre des quais de la gare RER une zone non-aedificandi de deux mètres, ayant pour conséquence d'imposer une modification constructive de l'enveloppe du local vélo sans que cela n'obère la capacité de stockage en nombre de vélos. Cette modification ainsi qu'une optimisation des fondations entraîne une moins-value sur le lot N°3 de - 44529,78 € HT.

Par ailleurs, l'impossibilité de construire dans cette bande de deux mètres nécessite pour le maintien des terres situées à l'arrière du local vélo, la réalisation d'un mur de soutènement. Pour des raisons pratiques d'organisation des travaux, la construction de ce mur indépendant structurellement du

local vélo sera transférée à l'entreprise du lot N°2 générant sur ce lot une plus-value de +40278,07 €
La plus value pour le lot N°2 s'élève à + 44 663,79 €
La moins value pour le lot N°3 s'établit à - 44529,78 € HT

Afin de prendre en compte ces modifications et d'ajuster le montant des travaux d'aménagement de la place de la gare pour les lots N° 1, 2 et 3, des avenants aux marchés de travaux doivent être conclus pour un montant global de - **13 495,99€ HT** se décomposant comme suit :

Lot	Désignation	Montant des avenants (en € HT)
1 (TF + TO)	Fourniture d'arbres	<u>- 13630</u>
2 (TF + TO)	Travaux d'infrastructure	+ 27 094,45 - 22708,73 € HT +40278,07 € soit <u>+ 44 663,79 €</u>
3	Local vélo semi enterré	<u>- 44529,78 € HT</u>
4	Halle abris-voyageurs	Pas de changement

Le nouveau montant des marchés de travaux relatifs à l'aménagement de la place de la Gare s'élève donc pour les lots N°1 à 4 à **5 483 181,01 € HT**

Les avenants entraînant une baisse (lots 1 et 3) ou une augmentation inférieure à 5 % (lot 2), ils ne sont donc pas soumis pour avis à la commission d'appel d'offres, préalablement à leurs approbations par le Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que tous ceux afférents aux différents lots de ces marchés de travaux, y compris de donner délégation au Maire pour signer les avenants lorsque les crédits figurent au budget.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur BONAZZI.

M. BONAZZI : C'est plus une remarque qu'une question mais ça expliquera mon vote. C'est sur une ligne en fait, et ce n'est pas tellement exactement sur l'avenant, c'est sur le budget, l'implantation d'une quarantaine d'arbres, 185 675 €. Je sais que la décision a été prise, d'abord ce sont tous les mêmes arbres et on va mettre des arbres âgés mais c'est une dépense somptuaire que je trouve tout à fait scandaleuse au vu de ce qu'on a pu dire précédemment sur le budget. On peut planter un arbre pour quelques centaines d'euros, 40 arbres vous faites le budget, on peut économiser là-dessus 100 000 € mais vraiment sans changer la configuration du projet. Et donc on dépense de l'argent comme ça pour vraiment un détail absolu. Et ne croyez pas que planter des arbres vieux à ce prix-là fait plaisir aux écologistes. Et par ailleurs, je rappelle qu'on a demandé, et ça avait été dit y compris dans la concertation, qu'il y ait plusieurs espèces d'arbres qui soient mises parce que ça pour le coup c'est bien d'un point de vue biodiversité et même du point de vue de la durabilité du projet parce qu'une espèce d'arbre peut être sujette à maladie et quand il y en a beaucoup en même temps, et ça ça n'a pas été pris en compte. Donc ce point-là 185 000 € pour 40 arbres, c'est un scandale absolu, c'est de l'argent jeté par les fenêtres.

Monsieur le Maire : Je crois que ça a été débattu déjà bien avant lors du marché. C'est un avenant négatif. C'est un peu tard Monsieur HERTZ.

M. HERTZ : Ceci dit quand une dépense baisse, ça peut aussi vouloir dire qu'elle avait été surestimée.

Monsieur le Maire : Attendez, à ce moment-là on ne fait plus jamais rien. Ce sont des modifications, ce n'est pas à ce niveau-là, les marchés avaient été passés.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 23

Contre : 4 (Mme BROUTIN, M. LETTRON, M. DELRIEU, M. THELLIEZ)

Abstention : 4 (M. HERTZ, Mme MAURICE, M. BONAZZI, Mme THIBAUT)

MAJORITE

Monsieur le Maire : On passe au point suivant qui concerne l'autorisation à donner au Maire de déposer auprès des services de la Ville les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires pour la démolition de l'auvent au dessus du garage Volkswagen et pour la modification de la façade du parking de Hauts-de-Seine Habitat, au 66 boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine ainsi que de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec Hauts-de-Seine Habitat. Madame SPIERS s'il vous plaît.

29. Approbation de l'autorisation à donner à Monsieur le Maire de déposer auprès des services de la Ville les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires pour la démolition de l'auvent au dessus du garage Volkswagen et pour la modification de la façade du parking de Hauts-de-Seine Habitat, au 66 boulevard du Maréchal Joffre à Bourg-la-Reine ainsi que de signer une convention de maîtrise d'ouvrage avec Hauts-de-Seine Habitat

Madame SPIERS présente le rapport

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone de régulation de la place de la Gare, il est prévu la création de cinq quais de régulation pour la dépose des voyageurs des quatre lignes de bus en terminus (172, 388, 390, 394). Cette zone de quais ne pouvant s'intégrer sur la place de la gare, elle s'implantera en amont au niveau du 66 boulevard Joffre, devant le garage Volkswagen, dont les locaux appartiennent à la commune.

Cet aménagement nécessite notamment :

- *la démolition d'un auvent de 465m², propriété de la ville de Bourg-la-Reine*
- *la pose, dans les baies laissées libres par la démolition de cet auvent de barreaudages sur la façade des parkings de Hauts de Seine Habitat*

Ces travaux sont soumis à permis de démolir et à déclaration préalable, respectivement en application des articles 421-26, 421-27 et R 421-17 du code de l'urbanisme.

Concernant la mise en place des barreaudages (grilles) sur sa façade, Hauts de Seine Habitat est disposée à signer avec la Ville une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage autorisant ainsi la Ville à :

- *déposer une déclaration préalable auprès des services de la Ville en son nom et pour son compte,*
- *exécuter les travaux de barreaudages sur sa façade.*

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires auprès des services de la ville ainsi que toute démarche et formalité administrative nécessaire à la réalisation de ces opérations et notamment:

- *une demande de permis de démolir pour la démolition de l'auvent, sise 66 Bd du Mal Joffre*
- *une déclaration préalable pour la modification de la façade des parkings de Hauts de Seine Habitat,*

ainsi qu'à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la Ville et Hauts-de-Seine Habitat et tout document y afférent, y compris de lui donner délégation pour signer les éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des questions sur ce point ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

UNANIMITE

Monsieur le Maire : On passe au dernier point de l'ordre du jour, le numéro 30, qui concerne l'approbation des droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} avril 2019.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Daniel RUPP

30. Approbation des droits de place sur le marché d'approvisionnement de Bourg-la-Reine à compter du 1^{er} avril 2019

Monsieur RUPP présente le rapport

Conformément à l'article 27 de la convention d'affermage des droits de place sur le marché d'approvisionnement en date du 12 février 2018, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018, il est proposé d'augmenter les tarifs du marché d'approvisionnement de la Ville de Bourg-la-Reine, à compter du 1^{er} avril 2019. En application de l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organisations professionnelles et plus particulièrement la FNSCMF (Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants des Marchés de France), ont été saisies pour avis par courrier en date du 22 février 2019.

La nouvelle formule d'actualisation des tarifs se différencie de celle de la précédente convention d'affermage en limitant l'effet cumulatif des arrondis sur la totalité du contrat, puisque le tarif d'origine, et non plus le tarif de l'année n-1, sert désormais de référence au calcul.

La grille des tarifs actualisés se présente comme suit :

	Tarifs en vigueur	Tarifs actualisés	Augmentation 2018-2019
Marché du mercredi et du samedi			
Places découvertes			
<i>Le mètre linéaire de façade marchande, sur allée principale, transversale, pour une profondeur maximale de 2m</i>			
<i>pour chacun des 8 premiers mètres</i>	0,66	0,68	3,03%
<i>pour chaque mètre supplémentaire</i>	1,04	1,06	1,92%
Place couverte de 2m de façade et 2m de profondeur			
<i>la 1ere</i>	2,43	2,48	2,06%
<i>la 2eme</i>	2,89	2,95	2,08%
<i>la 3eme</i>	3,57	3,64	1,96%
<i>la 4eme</i>	4,56	4,65	1,97%
<i>chacune des suivantes</i>	6,27	6,39	1,91%
places formant encoignure			
<i>supplément</i>	2	2,04	2,00%
commerçants non abonnés			

supplément par mètre linéaire de façade marchande couvert ou non	0,75	0,77	2,67%
matériel supplémentaire			
tables ou retour, l'unité	0,93	0,95	2,15%
tréteau, l'unité	0,37	0,38	2,70%
droit de stationnement et déchargement			
par véhicule jusqu'à 2T en charge	1,24	1,27	2,42%
par véhicule de plus de 2T en charge	1,8	1,84	2,22%
taxe de nettoyage			
par m ² de surface occupée	0,32	0,33	3,13%
ou par m ² de façade marchande	0,57	0,59	3,51%
droit de resserre			
pour matériel des commerçants laissé en permanence dans le marché, par m linéaire ou par objet, par jour	0,21	0,22	4,76%
redevance animation			
par mètre linéaire de façade marchande (max 15m) par séance	0,44	0,45	2,27%
taxe sur les ordures ménagères (par mètre linéaire de façade marchande)	0,28	0,29	3,57%
tarif fluides (par mètre linéaire)	0	0,05	
Marché du dimanche			
Places découvertes			
Le mètre linéaire de façade marchande	3,21	3,27	1,87%
redevance animation			
par commerçant et par jour de séance	2	2,04	2,00%

Ces propositions de tarifs réactualisés ont été présentées à la commission des commerçants du marché le 20 février 2019 qui a émis un avis favorable. Il est précisé que la redevance versée par le délégataire à la Ville variera proportionnellement et simultanément aux droits de place. A titre indicatif, la redevance s'élève à 239 272,8 euros pour 2018, soit 24 730,17 euros pour le 1^{er} trimestre 2018 (précédente convention) et 214 542,63 euros au titre des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres (nouvelle convention).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'augmentation des droits de place, à compter du 1^{er} avril 2019.

Monsieur le Maire : Ces propositions appellent-elles des questions ? Pas de questions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote : Votants : 31

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1 (M. LETTRON)

MAJORITE

Nous avons épuisé l'ordre du jour du Conseil.

J'ai un certain nombre de questions, de vœux et d'informations à vous donner.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : Tout d'abord, nous avons reçu une question de Monsieur HERTZ. Monsieur

HERTZ, est-ce que vous êtes en mesure de lire la question ?

M. HERTZ : Tout à fait. Merci Monsieur le Maire. Nous avons incidemment appris la démission de la directrice du Trois Mats pourtant nommée à l'automne dernier, donc en réalité très récemment. Cette démission serait intervenue fin janvier ou début février, je ne sais pas trop, et il semblerait qu'elle ne soit pas liée à des considérations d'ordre privé.

Première question : est-ce que vous pouvez nous informer sur les circonstances de cette démission et sur ce qui s'en suivra concernant la gestion du Trois Mats ?

De plus, ce nouvel accident de parcours du Trois Mats intervient alors que l'AJR semble avoir sombré corps et biens. Guère d'informations sur le sort de cette association, sauf ce soir finalement, qui était déjà ancienne, qui avait une convention avec la mairie, une convention pluriannuelle et qui bénéficiait de subventions importantes de l'ordre de 140 000 €. Sans parler des 60 000 € de rattrapage. On découvre juste à ce Conseil qu'elle serait en voie de dissolution, et ceci par le biais d'une mention sur le tableau des demandes de subvention. Il est vrai que cette dissolution était précédée de signes annonciateurs éloquentes : les animateurs ont disparu l'année dernière soit par démission, soit après une rupture conventionnelle ; ces ruptures conventionnelles ont d'ailleurs coûté fort cher à la commune puisqu'une subvention exceptionnelle de 60 000 € a dû être versée à l'AJR pour apurer les comptes en 2018. Quant à ses activités de soutien scolaire, elles ont été reprises par une nouvelle association, créée sauf erreur par la présidente en titre de l'AJR, ce qui paraît un peu étrange. Quoiqu'il en soit, cette disparition mystérieuse de l'AJR crée de facto un vide concernant l'accueil des jeunes et les activités qui leur sont proposées. La situation est d'autant plus préoccupante que le Trois mats ne semble pas actuellement à même de combler ce vide. D'où la deuxième question : qu'est-il prévu pour remplacer les activités qui étaient organisées par l'AJR à destination des jeunes et concrètement qu'advient-il des locaux occupés par l'AJR et des différents équipements que possédait l'AJR et qui étaient mis au service des jeunes ? Est-il prévu que les sommes importantes qui subventionnaient les activités de l'AJR soient réutilisées pour les mêmes finalités ?

Plus globalement et c'est ma troisième question : au moment où l'on change pour la 4^{ème} fois de direction sous cette mandature, pouvez-vous nous indiquer quel est votre projet pour le Trois Mats dans les domaines sociaux, culturels, citoyens et pédagogiques ? Quels sont vos ambitions et les objectifs toujours pour le Trois Mats ? Et quels moyens avez-vous prévu d'y consacrer ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur HERTZ. Vous m'interrogez d'abord sur le départ de Madame Annie YANKSON, responsable du Trois Mâts. Vous comprendrez que je ne puisse pas évoquer la situation personnelle d'un agent. Cependant, je peux vous dire qu'il existe bien des éléments d'ordre privé qui ont motivé cette décision. Conformément à la convention que nous avons conclue avec la Fédération des MJC d'Ile-de-France, le processus de recrutement d'un ou une remplaçante a été lancée sans délai, et le poste sera à nouveau couvert avant le mois de mai.

Vous en venez ensuite à la situation de l'Association des Jeunes Réginaburgiens. Je suis très étonné que vous déclariez une absence totale d'information puisque ce dossier a largement été évoqué en 2018 comme cette année dans le cadre des discussions sur la convention d'objectifs. Nous avons abordé à plusieurs reprises les difficultés de l'AJR suite à la décision de l'État de cesser de soutenir les actions déployées aux Bas Coquarts avec la fin du contrat de ville au 1^{er} janvier 2015. Cette situation a profondément déséquilibré le budget de cette association, comme d'autres d'ailleurs. Et cela n'a fait qu'empirer avec la fin du financement des contrats aidés des deux animateurs. Mais la Ville a pris ses responsabilités puisqu'elle a accru son financement à partir de 2016, jusqu'à verser une subvention annuelle de 140 000 €, pour amortir l'impact de ces difficultés et pour compenser le désengagement de l'État. Cependant, la part croissante des frais de personnel dans le budget de l'association ne lui permettait plus de développer un programme d'activités conséquent.

Vous soulevez à juste titre que le directeur de l'Association a pris la décision personnelle de solliciter une rupture conventionnelle de contrat. C'est cette décision qui est avant tout à l'origine d'une

réflexion légitime de la collectivité sur les contours des actions que nous souhaitons développer pour les jeunes du quartier. Concernant le devenir des animateurs, ils n'ont pas disparu, comme vous le sous-entendez. Chacun des deux animateurs a été reçu par les services de la Ville, des postes leur ont été proposés au sein de la collectivité, en lien avec leurs compétences professionnelles. Mais les deux animateurs ont souhaité poursuivre une autre évolution professionnelle, ce choix leur appartient. Le quatrième salarié de l'AJR travaille aujourd'hui dans notre équipe au Trois Mâts.

La destination des locaux anciennement de l'AJR font l'objet actuellement d'une réflexion, que nous menons en concertation avec les jeunes et les familles habitant le quartier.

Enfin, je ne partage absolument pas votre analyse d'un « vide concernant l'accueil des jeunes et des activités qui leur sont proposées » : Cette affirmation est d'abord très vexatoire pour l'équipe du Trois Mâts qui continue de travailler au quotidien pour offrir un service de qualité à l'ensemble des composantes du public qui fréquente la structure. Je souligne à cette occasion la qualité de leur travail et je les en remercie. Je ne vais pas citer tous les événements qui se sont déroulés depuis le début de l'année mais entre les stages sportifs, les ateliers, les temps d'accueils, les sorties et les événements festifs, l'organisation d'expositions, je peux vous confirmer que la diversité et la richesse des activités sont au rendez-vous. Je vous incite à y participer pour mieux les connaître.

Les activités de soutien scolaire ont pu en effet être maintenues et rencontrent même un succès de fréquentation supérieure à l'année dernière. Je me félicite que des bénévoles engagés et assidus consacrent du temps pour répondre à cette attente forte des familles du quartier.

Quant aux activités qui étaient organisées antérieurement par l'AJR, il ne s'est jamais agi pour la Ville de les reproduire à l'identique, car les besoins et les attentes des jeunes ont changé. Les modalités d'intervention également. Ainsi, j'ai chargé la nouvelle équipe du Trois Mâts de renforcer le dialogue avec les habitants, de diversifier les activités, de répondre aux attentes des jeunes du quartier mais également des autres publics afin de faire de ce lieu un endroit où chacun trouve sa place, où les échanges se créent, où les projets émergent. J'ai également souhaité qu'un axe visant au soutien à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle des jeunes soit développé de façon prioritaire et cela est aujourd'hui bien engagé à travers les permanences du GIP Emploi, la présence d'une coach pour l'insertion professionnelle au sein de la structure, le financement du permis de conduire dans le cadre de projet professionnel, un travail renforcé avec le collège pour la lutte contre le décrochage scolaire, le maintien des actions de réussite éducative malgré la disparition du PRE financé par l'État et l'organisation d'un forum de l'emploi, de l'alternance et de l'entrepreneuriat le 19 avril prochain.

Monsieur HERTZ, la Ville mobilise toujours plus de moyens au service des jeunes mais, plutôt que de développer des activités d'occupation, nous entendons les accompagner vers l'autonomie, l'insertion, la réussite et l'épanouissement, telle est mon ambition.

Vœu relatif aux moyens accordés par l'État à la Maison de la Justice et du Droit des Blagis

Monsieur le Maire : Le point suivant, je vais vous soumettre un vœu. Un vœu qui est relatif aux moyens accordés par l'État à la Maison de la Justice et du Droit des Blagis qui est située sur la commune de Bagneux.

Depuis 1993, la Maison de la Justice et du Droit des Blagis (MJD), mise en place dans le cadre de la politique de la ville, rayonne sur quatre villes du département des Hauts-de-Seine : Bagneux, Bourg La Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux.

Initialement antenne de justice des Blagis, cette structure, aujourd'hui portée par l'association de Développement Intercommunal des Blagis (ADIB), est le fruit d'une étroite collaboration entre les quatre villes, les services départementaux de la justice, la préfecture des Hauts-de-Seine, le Président du Tribunal de Grande Instance et le procureur de la République.

Accueillant plus de 3 000 personnes chaque année, cet établissement qui remplit les missions de service public d'une antenne de justice décentralisée, est indispensable pour accompagner les

publics les plus fragiles de nos territoires.

Il permet, en effet, d'assurer, dans les quartiers dits prioritaires, une présence judiciaire de proximité, de concourir à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes, de garantir aux citoyens un accès au droit, et de favoriser le règlement de litige du quotidien en proposant de nombreux services essentiels : association d'aide aux victimes d'infractions pénales (antenne ADAVIP sud), information et prévention en matière de surendettement (association CRESUS), avocats pour mineurs et jeunes adultes, permanence d'avocat, centre d'information sur les droits des femmes et de la famille, association départementale pour l'information sur le logement (ADIL 92), éducatrice de la protection judiciaire de la jeunesse, médiateur familial (APCE 92), médiateur RATP, médiateur SNCF, délégué du défenseur des droits, conciliateur de justice, travailleur social, information sur le droit des étrangers (APTM).

La MJD est coordonnée au quotidien par un travailleur social dont l'intervention permet notamment d'analyser la nature des difficultés rencontrées par les habitants et de les orienter vers les interlocuteurs à même de leur apporter des réponses. Le rôle de ce travailleur social ainsi que celui de l'agent d'accueil sont d'autant plus essentiels que la structure ne dispose plus depuis longtemps de l'affectation d'un greffier.

Grâce au soutien financier des villes adhérentes, du conseil départemental des Hauts-De-Seine et de l'Etat, notamment par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) la MJD des Blagis a pu perdurer jusqu'à présent.

Les aides accordées par l'Etat sont, aujourd'hui, remises en cause. Les annonces faites récemment par la Préfecture des Hauts-De-Seine de baisse drastique des aides financières, dès cette année, avec, comme argument, la non-adéquation avec les missions du FIPD nous inquiètent fortement et constituent un réel danger pour la survie de cette structure.

A l'heure où les services publics de proximité constituent un rempart pour les populations les plus fragiles et sont, souvent, le dernier recours face aux difficultés qu'elles traversent, prendre le risque de mettre en péril les activités de cet établissement est incompréhensible et injustifié.

Cela renforcerait les inégalités territoriales et sociales existantes dans notre département et serait très préjudiciable aux habitants les plus éloignées de l'accès au droit.

C'est pourquoi, les élus du Conseil Municipal de la ville de Bourg-la-Reine réunis le 27 mars 2019 demandent à Madame Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de garantir la pérennité de la Maison de la Justice et du Droit des Blagis en lui octroyant les moyens financiers nécessaires.

Je sou mets ce vœu à votre approbation et à votre vote.

M. LETTRON : Moi je suis favorable au vœu mais si jamais elle ne répond pas ou si jamais on n'a pas gain de cause, est-ce qu'on est prêts à aller un peu plus loin ?

Monsieur le Maire : Pour l'instant, on maintient la structure au moins 6 mois par un financement des 4 communes.

M. LETTRON : Je suis d'accord, mais je dis qu'il ne suffit pas de voter des vœux.

Monsieur le Maire : Il faut aussi à un moment donné voter un vœu pour faire avancer les choses. (*hors micro*) Est-ce qu'il est interministériel, moi j'ai compris que ça passait par le ministère de la Justice. En tout cas, au niveau des fonds, ils transitent par le ministère de la Justice. On peut mettre le Premier Ministre en copie. Monsieur RUPP ?

M. RUPP : J'ai une question, je ne sais pas si j'ai bien compris, j'ai cru qu'à la fin nous allons demander des moyens financiers supplémentaires, que l'Etat mette en œuvre des moyens financiers suffisants, je n'ai pas compris qu'on demandait aussi des moyens humains alors que j'ai cru comprendre qu'il n'y avait plus de greffier affecté. Est-ce qu'il ne faudrait pas mettre moyens humains et financiers ?

Monsieur le Maire : D'après la structure, le greffier n'existe plus depuis longtemps, ils ont eu un refus catégorique à ce niveau-là.

M. RUPP : Ce n'est pas une raison pour ne pas perdurer à le demander.

Monsieur le Maire : On peut l'ajouter. Je propose d'ajouter ça. Moyennant cette modification d'ajouter la demande de greffier et de transmettre également une copie au Premier Ministre, est-ce que ce vœu peut-être considéré comme approuvé à l'unanimité ?

Merci à vous tous.

Ce n'est pas terminé ! Il y en a encore pour un certain temps.

Le point suivant est un point d'information concernant la ZFE, la Zone à Faible Emission de particules.

Monsieur le Maire : Comme je vous en avais informé lors d'un précédent Conseil Municipal, la Ville va lancer une consultation publique sur l'opportunité de mettre en place une Zone à faibles émissions (ZFE) à l'intérieur du périmètre de l'autoroute A86. Une consultation similaire est lancée dans le même calendrier dans les autres villes de la Métropole du Grand Paris.

Ce périmètre comprend actuellement 79 communes pour un total de 5,6 millions d'habitants.

Je rappelle qu'il s'agit d'un projet métropolitain qui a pour objectif de lutter contre la pollution de l'air en limitant la circulation des véhicules les plus polluants.

200 villes européennes ont déjà mis en œuvre ce type de dispositif.

Sur la méthode, la Ville a consulté dans un premier temps les acteurs institutionnels (villes limitrophes, Ile-de-France mobilités, etc.). Elle ouvre, à présent, une consultation citoyenne à partir du lundi 1^{er} avril jusqu'au lundi 6 mai 2019. Les Réginauburgiens seront invités à se prononcer sur ce projet en mairie principale ou sur le site internet de la Ville. Cette consultation porte sur la première étape, c'est-à-dire une restriction de la circulation à l'intérieur de l'A86 du lundi au vendredi, de 8 à 20h pour les véhicules ayant plus de 20 ans, soit les vignettes Crit'Air 5 et les véhicules non classés.

A Bourg-la-Reine, à titre indicatif, 101 véhicules sont concernés sur 7 323 véhicules, soit 1,4 %.

La mise en place de la ZFE sera accompagnée de dispositifs financiers d'aides pour renouveler le parc de véhicules concernés.

La Métropole propose notamment son dispositif « Métropole roule propre ». C'est une aide de 3 à 5 000 €, selon les revenus des foyers concernés. Elle vise prioritairement les particuliers métropolitains qui souhaitent remplacer leur véhicule Crit'Air 5 ou non classé par un véhicule non polluant. Cette aide peut, au cas par cas, se cumuler avec d'autres dispositifs de l'État comme la prime à la conversion de 2 500 €, bonifiée pour les ménages les plus modestes, le bonus écologique de 6 000 € ainsi que la possibilité de contracter un micro-crédit.

Je vous donnerai des éléments complémentaires suite à cette concertation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Deuxième point d'information, on vous avait annoncé qu'on donnerait les résultats des votes du budget participatif lors de ce Conseil.

Résultats des votes du budget participatif

Monsieur le Maire : Je suis très heureux de pouvoir vous annoncer ce soir les résultats des votes de la première édition du budget participatif.

Avant de vous dévoiler la liste des projets lauréats, je tenais à remercier tous les porteurs de projets et tous les Réginauburgiens qui ont participé à cette belle aventure.

Avec plus de 700 votants et plus de 4 800 votes cumulés, nous pouvons nous féliciter de l'engouement qu'a suscité cette belle initiative.

Je vais proposer à Monsieur Cédric NICOLAS de donner la liste, par ordre de classement, des projets qui seront réalisés par la municipalité, dans les deux années qui viennent:

M. NICOLAS : L'installation de 5 récupérateurs d'eau dans le jardin partagé de la Madeleine – 365 votes

La plantation des arbres fruitiers au square André Meunier –356 votes

L'installation de nichoirs et d'hôtels à insectes dans la ville – 331 votes

La création d'un poulailler pédagogique – 331 votes – l'endroit reste à définir

La mise en place d'une bricothèque – 328 votes

Le projet d'expérimentation de nouveaux passages piéton pour la sécurité aux abords des écoles - 244 votes

Le projet de lutte contre la pollution des mégots – 221 votes

La création d'une station de réparation de vélo – 215 votes

L'installation d'une boîte à dons – 210 votes

L'équipement dans les parcs et les squares de tables de jeux – 195 votes

L'organisation d'une disco-soupe après le marché – 189 votes

La mise en place d'une installation technique pour de futurs Foodtrucks – 187 votes

La création d'un atelier libre pour les artistes locaux – 186 votes

La réalisation d'une fresque murale près de la Résidence Normandie – 184 votes

L'installation d'un skate parc au stade charpentier - 153 votes - évalué à 50 000€ n'entre pas dans l'enveloppe restante,

Le projet suivant, la réalisation d'une fresque street-art sous le pont du RER, rue de Fontenay avec 151 votes est retenu.

Avec un budget global de 95 500 €, ce qui fait que les 3 projets suivants : créer un lieu associatif à l'Agoreine, fleurir l'entrée du Clos Saint-Jacques et mettre à disposition un vélo-cargo électrique ne peuvent pas être retenus dans l'enveloppe des 100 000 € ; et le dernier projet réalisé éligible avec 120 votes consiste à proposer des jeux d'échecs géant dans les écoles et au Trois Mats et on arrive à présent à un budget global de 99 500 €, ce qui fait que les derniers projets ne peuvent pas être retenus. Je donne le classement pour information : après ce dernier projet, on avait :

Réfléchir à une nouvelle place Condorcet

Installer un barbecue électrique aux Bas Coquarts

Le jeu de société de type Monopoly de Bourg-la-Reine, proposé par notre plus jeune porteur de projet de 9 ans n'est pas retenu

Derrière on avait l'investissement dans du mobilier urbain connecté

Et en dernière position : installer un vélo chargeur électrique, proposition qui n'est pas retenue.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur NICOLAS. Tous les résultats détaillés seront disponibles demain matin sur la plateforme participons.bourg-la-reine.fr et dans le prochain numéro du magazine municipal.

Les projets qui n'ont pu être retenus présentent tous un intérêt certain. La Ville se réserve la possibilité de les lancer en fonction de ses possibilités.

Le Conseil se termine à ce niveau-là. Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 19 juin à 19 heures. Il n'est pas tout à fait exclu qu'on ait besoin de proposer un autre Conseil début mai, mais pour l'instant on se tient à ce Conseil du 19 juin.

[La date du Conseil a ensuite été avancée au lundi 17 juin, comme cela a été indiqué aux conseillers municipaux.]

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h30.



Le secrétaire de séance
Cédric Nicolas

